



PARLEMENT EUROPEEN

Direction générale Politiques internes de l'Union

ÉTUDE

Département thématique
Politiques structurelles et de Cohésion

FINANCEMENT DES ARTS
ET DE LA CULTURE
DANS L'UNION EUROPÉENNE

CULTURE ET ÉDUCATION

Décembre 2006

FR



PARLEMENT EUROPEEN

Direction générale Politiques internes de l'Union

Département thématique Politiques structurelles et de Cohésion

CULTURE ET ÉDUCATION

**FINANCEMENT DES ARTS ET DE LA CULTURE DANS
L'UNION EUROPÉENNE**

ÉTUDE

IP/B/CULT/IC/2005_104

Décembre 2006

PE 375.309

FR

Cette étude a été demandée par la commission de de la Culture et de l'Éducation du Parlement européen.

Le présent document est publié dans les langues suivantes:

- Original: EN.
- Traductions: FR.

Auteur: Arjo Klamer, Lyudmilla Petrova, Anna Mignosa
Stichting Economie and Cultuur, Pays-Bas

Fonctionnaire responsable: Constanze Itzel
Département thématique Politiques structurelles et de Cohésion
Parlement européen
B-1047 Bruxelles
E-mail: ipoldepb@europarl.europa.eu

Manuscrit achevé en juin 2006.

Cette étude est disponible sur:

- Internet: <http://www.europarl.europa.eu/activities/expert/eStudies.do?language=FR>

Bruxelles, Parlement européen, 2007.

Les opinions exprimées sont celles de l'auteur et ne reflètent pas nécessairement la position officielle du Parlement européen.

Reproduction et traduction autorisées, sauf à des fins commerciales, moyennant mention de la source, information préalable de l'éditeur et transmission d'un exemplaire à celui-ci.



Direction générale Politiques internes de l'Union

Département thématique Politiques structurelles et de Cohésion

CULTURE ET ÉDUCATION

**FINANCEMENT DES ARTS ET DE LA CULTURE DANS
L'UNION EUROPÉENNE**

ÉTUDE

Contenu:

Cette étude dresse un tableau des différentes sources de financement de la culture en Europe dans la période 2000-2005. L'étude se concentre sur trois sources principales de financement des arts: le gouvernement, le marché et le tiers secteur (secteur à but non lucratif). L'analyse traite le soutien public direct (subventions, prix et allocations, tout comme les fonds de loterie provenant des gouvernements centraux et locaux), le soutien public indirect (revenus d'impôts), le soutien privé dérivant des organisations à but non lucratif, des organismes d'affaires et des donations individuelles pour la culture.

IP/B/CULT/IC/2005_104

Synthèse

Introduction

Cette étude dresse un tableau des différentes sources de financement de la culture en Europe dans la période 2000-2005. L'analyse est à la fois qualitative et quantitative. Pour illustrer au mieux comment la culture est financée, l'étude analyse les données (où cela est possible) dans le cadre de la politique culturelle, incluant l'analyse des priorités politiques, les modèles de prises de décision et l'organisation administrative. La conception, l'accent et l'implémentation des politiques culturelles européennes se manifestent différemment selon les pays. Ce qui implique une enquête constante des politiques culturelles ainsi qu'une collecte régulière des données associées. Chaque pays pourrait beaucoup apprendre des expériences des autres. Cela est particulièrement vrai pour l'Europe où les différentes expériences dans le champ de la politique culturelle, l'échange de connaissances des meilleures pratiques, ainsi que les initiatives intéressantes dans ce secteur pourraient stimuler la diffusion de l'information.

L'étude se concentre sur trois sources principales de financement des arts: le gouvernement, le marché et le tiers secteur (secteur à but non lucratif). Chacune a sa propre logique et tend à générer ses propres institutions et organisations. Chaque politique culturelle peut prendre en considération ces sources et leurs conséquences. L'étude essaie d'adhérer à une différenciation de ces trois principales sources de financement en groupant les données de façon appropriée. Plus spécifiquement, l'analyse traite à part le soutien public direct (subventions, prix et allocations, tout comme les fonds de loterie provenant des gouvernements centraux et locaux), le soutien public indirect (revenus d'impôts), le soutien privé dérivant des organisations à but non lucratif, des organismes d'affaires et des donations individuelles pour la culture.

Conclusions

Les données sont très importantes dans une analyse des politiques culturelles. Elles illustrent les différences de financement de la culture selon les pays qui, à leur tour, correspondent aux différences d'organisation des politiques culturelles. Les rajustements des fonds dévolus à ce secteur, leurs sources (publiques ou privées), leur distribution parmi les différents niveaux de gouvernements et les différents secteurs des arts – tous ces facteurs sont utiles pour découvrir la manière dont les politiques culturelles sont effectivement appliquées.

- L'analyse quantitative s'est avérée très difficile, les données de la période étudiée étant fréquemment indisponibles ou impossibles à comparer. Dans la plupart des cas, la rubrique "dépense de l'état pour la culture" se référait uniquement aux institutions responsables de la culture au niveau central (ministères, départements etc.) ignorant les données des autres ministères. En outre, l'information était présentée le plus souvent hors contexte, omettant les éléments qui contribuent à une compréhension claire de la manière dont la culture et les arts sont financés. Enfin, l'accent sur le financement public a omis les autres sources de fonds (marché, tiers secteur).
- En général, un processus de décentralisation et de *désétatisation* est en phase de mise en place. La plupart des pays ont entamé un processus visant à la réorganisation de l'administration responsable des affaires culturelles qui a impliqué une participation plus active des niveaux inférieurs du gouvernement et des "arm's length bodies".

- Les gouvernements nationaux soutiennent les activités culturelles par des subventions directes et indirectes. Le soutien public à la culture et aux arts se fait sous forme de subventions, allocations et prix. La dépense fiscale est une forme de soutien indirect. Bien que les données sur cette dépense soient difficiles – sinon impossibles – à obtenir, dans certains cas, ce type de soutien indirect semble aussi important que le soutien direct.
- Dans beaucoup de pays, les fonds de loterie destinés à la culture sont importants et dans certains cas, leur distribution a permis des interventions culturelles qui auraient été impossibles autrement. Leur collecte et redistribution varient selon les pays.
- Le soutien indirect à la culture par les impôts se développe différemment selon les pays, bien qu'une tendance générale existe en vue de l'introduction de mesures légales concernant les bénéfices d'impôts pour les donations ou le sponsoring dans le secteur culturel. Des initiatives existent aussi pour stimuler l'intervention des personnes en faveur des organisations du tiers secteur (à but non lucratif) active dans le domaine culturel.
- La reconnaissance du potentiel du secteur privé (tiers secteur et marché) pour le financement des arts apporte des avantages à tout le secteur culturel. Il existe une petite reconnaissance explicite concernant l'importance du tiers secteur (à but non lucratif). Même ainsi, son rôle semble se développer de manière significative. On note aussi une évolution vers une attitude plus positive à l'égard du soutien provenant du domaine des affaires.
- Les gouvernements (locaux et centraux) restent encore les soutiens les plus grands de la culture, comparés à l'autre secteur. Néanmoins les trois secteurs – gouvernement, marché et tiers secteur (à but non lucratif) – opèrent simultanément et leur coopération est plus la règle que l'exception.

Propositions

Les propositions pour les décideurs opérant à différents niveaux (local, national, international) sont présentées en trois parties. La première met l'accent sur l'importance de la disponibilité des données et de l'information sur le financement de la culture et des arts; la seconde se réfère à l'identification des sources additionnelles de fonds; la troisième suggère des moyens pour augmenter la conscience des individus de l'importance de soutenir les arts et la culture.

- L'application d'une méthodologie qualitative pour la collecte des données permettrait la contextualisation de l'information disponible. Une telle contextualisation – présentant les détails de la distribution des ressources financières, ainsi que les types de projets et des initiatives entrepris – fournirait une image exhaustive et étendue des politiques culturelles existantes, permettant ainsi des comparaisons entre pays.
- Les données devraient aller au-delà des subventions des ministères de la culture et inclure l'information sur les dépenses directes de tous les niveaux de gouvernement (incluant les autres ministères qui soutiennent la culture), ainsi que les effets du soutien indirect par les réductions d'impôts.
- On devrait collecter une information plus cohérente et plus complète sur le financement privé des arts et de la culture, générée par le biais de transactions de marché et par le tiers secteur (organisations à but non lucratif). Une recherche sur les effets des différentes

méthodes de financement sur la qualité des activités culturelles aiderait à clarifier le potentiel de chaque méthode de financement.

- Les gouvernements peuvent concevoir des encouragements pour stimuler la participation du marché et, spécialement, du tiers secteur (à but non lucratif) dans le soutien de la culture. Le défi est de générer un soutien plus étendu pour toutes les formes d'arts, au travers de donations et de sponsoring, sans diminuer le soutien public.
- L'introduction d'incitations fiscales, l'utilisation d'allocations assorties et l'engagement de compagnies privées dans le management des institutions culturelles sont des outils que les gouvernements pourraient utiliser afin de diriger le soutien privé vers des objectifs spécifiques.
- Le succès de chaque initiative visant à stimuler l'intervention privée reste très connectée à la tradition de contribuer au secteur culturel, une tradition qui est plus ancrée dans certains pays que d'autres. Pour encourager l'engagement privé dans le soutien aux arts et à la culture, il serait utile de stimuler la communication entre intervenants; similairement, les organisations culturelles ont besoin de construire des compétences de communication et de management et, par conséquent, d'adapter leurs organisations.
- Quand de nouvelles lois sur les incitations fiscales pour les donations privées sont promulguées, les gouvernements pourraient annoncer leurs avantages et expliquer leurs conditions préalables par des campagnes de communication (publicité, relations publiques). En même temps, les organismes privés, actifs dans le domaine de l'art et qui peuvent profiter de cette législation, pourraient promouvoir publiquement leurs programmes et missions, afin de stimuler les donateurs.
- Développer des schémas d'allocation pour stimuler la professionnalisation du marketing et des stratégies de communication pour les organisations distribuant les allocations et celles qui les reçoivent, pourrait stimuler une meilleure communication entre les intervenants.

Les arts existent grâce aux personnes impliquées, intéressées, engagées. Le défi est d'augmenter leur engagement et d'élargir les cercles de l'art et de la culture. Une manière de le réaliser est de développer des voies alternatives de financement. En particulier, une augmentation du soutien privé – contributions individuelles, donations, sponsoring – serait souhaitable, sans réduction de l'apport gouvernemental. Pour persuader les personnes et les organisations à contribuer davantage au soutien de l'art, les organisations culturelles devront adapter leur structure et se concentrer sur le développement culturel des communautés et sur le marketing. Les gouvernements peuvent stimuler ces adaptations avec leurs subventions et par des avantages fiscaux. Le but de ces politiques n'est pas d'interférer avec le soutien public, mais de gonfler sa valeur dans le secteur des arts et de la culture.

Liste des tableaux

Tableau 1. Priorités de la politique en matière de culture	8
Tableau 2. Organisation de l'administration publique responsable de la culture	11
Tableau 3. Fonds de loterie destinés à la culture en pourcentages	36
Tableau 4. Dépenses publiques en pourcentages du PNB et en dépenses publiques totales	93
Tableau 5. Dépenses publiques totales pour la culture et par niveau gouvernemental	96
Tableau 6. Financement par la loterie en pourcentages des dépenses publiques culturelles	99
Tableau 7. Formes indirectes d'interventions publiques par les mesures fiscales	103
Tableau 8. Types de fondations	111
Tableau 9. Soutien privé à l'art et à la culture	112

Liste des graphiques

Graphique 1. Financement public moyen pour la culture en pourcentage du PNB	32
Graphique 2. Pourcentages de dépenses publiques pour la culture par niveau gouvernemental	33
Graphique 3. Financement de la culture par la loterie en pourcentages des dépenses de l'état	36
Graphique 4. Dépenses du gouvernement central pour la culture en pourcentage du budget total	61
Graphique 5. Pourcentages de dépenses publiques pour la culture en Europe de l'Est et centrale	63
Graphique 6. Avantages et désavantages des fondations et associations	72

SOMMAIRE

	Page
Synthèse	iii
Liste des tableaux	vii
Liste des graphiques	vii
Introduction	1
1^{ERE} PARTIE: FINANCEMENT DE LA CULTURE: ETAT DES LIEUX	7
1. Intervention directe du secteur public	7
1.1. Priorités de la politique culturelle	7
1.2. Organisation de l'administration publique responsable de la culture	9
1.3. Dépenses publiques pour la culture	18
1.4. Financement de la culture par les fonds de loterie	35
2. Intervention publique indirecte par les incitations fiscales	39
2.1. Analyse de l'intervention publique indirecte par les incitations fiscales	39
2.2. Mesures du soutien indirect par les incitations fiscales	40
2.3. Conclusions	41
3. Intervention privée	43
3.1. Soutien du secteur non lucratif à la culture et à l'art	43
3.2. Soutien des entreprises à la culture	48
3.3. Coopération publique privée à la culture: meilleures pratiques dans l'UE	50
4. Coopération culturelle internationale en Europe	55
4.1. Coopération culturelle intergouvernementale	55
4.2. Coopération européenne	56
5. Évolution du financement de la culture en Europe de l'Est et centrale	59
5.1. Politique culturelle	59
5.2. Dépenses publiques directes pour la culture	61
5.3. Intervention publique indirecte par les incitations fiscales	64
5.4. Soutien financier des entreprises	65
5.5. Soutien des organismes à but non lucratif	66
5.6. Donations individuelles	66
2^{EME} PARTIE: CONCLUSIONS ET PROPOSITIONS	67
1. Conclusions	67
2. Propositions	73

Bibliographie	77
Annexe 1. Dépenses publiques directes pour la culture (2000-2005)	93
Annexe 2. Interventions publiques indirectes par les incitations fiscales	103
Annexe 3. Soutien privé à la culture	111

“Si nous voulons réaliser une culture plus riche, forte de valeurs contrastées, nous devons accepter toute la gamme des potentialités humaines afin de tisser un tissu social moins arbitraire dans lequel chaque don humain trouvera sa place”

M. Mead

INTRODUCTION

Le traité de Maastricht, signé en 1992 et qui a mené à la création de l'Union Européenne, aborde l'importance de la culture. L'article 128 du “Titre IX Culture” presse la Communauté de mettre en avant “l'héritage culturel commun ... des peuples Européens”. La politique culturelle se concentre ordinairement sur des questions telles que l'identité, la diversité et la position des arts et des médias – questions qui sont très loin du financement et de l'économie dans l'agenda politique. Mais peut-on voir quelque changement en perspective à l'horizon? Le secteur commercial est de plus en plus sensible à l'importance de facteurs éphémères comme la culture et la créativité qu'il tend à considérer comme des domaines décisifs. Et comme les politiciens s'intéressent de plus en plus aux cités et aux économies créatives, ils insistent sur le rôle des arts dans l'ensemble de la société. Ce nouvel intérêt peut donner plus d'élan aux appels à une politique culturelle européenne cohérente et efficace, un élément essentiel aux appels communs à l'identité, la diversité et l'autonomie culturelle.

Dans cette recherche, nous ne nous concentrons pas tant sur la nécessité et le contenu d'une politique culturelle européenne, que sur les conditions nécessaires pour conduire une telle politique. Notre préoccupation concerne surtout la disponibilité des données financières. Lorsque l'argent est investi dans des projets culturels de l'UE, les politiciens doivent savoir ce qui a été dépensé, par qui et pour quels types de projets. Y a t il des données disponibles là-dessus? Savons-nous combien d'argent est dépensé pour la culture et par qui?

1. L'UE et la politique culturelle

Le traité oblige Bruxelles à considérer la riche diversité culturelle de l'Europe. Elle n'est pas autorisée à harmoniser les règles légales et administratives des états membres dans le secteur culturel, bien qu'il y ait eu une action de standardisation des formes politiques dans l'UE à ce niveau.

Le modèle, la focalisation et la réalisation des politiques culturelles européennes diffèrent selon les pays. Les uns ont une structure centralisée, supervisée par les ministères, les autres sont décentralisés. Dans certains pays, l'intervention publique joue un rôle “souverain” dans la culture; d'autres pays combinent interventions publiques et privées. “Il y a une grande variété – limitée seulement par le nombre de pays – dans les politiques culturelles et les institutions mises en place pour les réaliser. Et cette variété ne reflète pas seulement une différenciation des traditions nationales dans l'organisation des fonctions publiques et la diffusion de leurs services, mais aussi une différenciation dans les philosophies et les objectifs englobant tout le champ de la culture et des arts” (Cummings & Katz 1989: 4).

Cummings et Katz (cités plus haut) signalent que “les politiques ont évolué sans référence et souvent dans l'ignorance totale des développements dans les autres pays.” A la lumière de ce qu'ils écrivent, nous pensons que chaque pays peut beaucoup apprendre de l'expérience des autres. Cela est particulièrement vrai pour l'Europe, où les différentes expériences dans le champ de la politique culturelle, l'échange de connaissances sur les meilleures pratiques et les

initiatives intéressantes peuvent stimuler la diffusion de l'information. Les nombreuses différences dans les dispositions des organismes de politiques culturelles et dans le financement du secteur culturel européen demandent une étude constante des politiques culturelles en Europe ainsi qu'une collecte constante des données respectives.

Les données sont très importantes pour l'analyse des politiques culturelles, car elles illustrent très bien les différentes façons dont les pays financent leur culture, ce qui à son tour correspond aux différences dans les organisations de ces politiques. Les rajustements des fonds destinés à ce secteur; leurs sources (publiques ou privées), leur distribution parmi les différents niveaux de gouvernement et les différents secteurs artistiques – tous sont utiles pour comprendre comment les politiques culturelles sont actuellement appliquées. Par exemple, ils permettent de voir si la décentralisation du pouvoir aux niveaux inférieurs de gouvernement a réellement été appliquée, ou si c'est simplement un vœu pieux dans un document officiel.

L'UE reconnaît le besoin de données et a montré une attention substantielle en finançant quelques initiatives et instituts pour étudier les politiques culturelles. Ces initiatives attirent l'attention sur les différences de politiques culturelles entre les pays et les difficultés à collecter les données dans ce secteur. Elles préconisent le besoin d'un système harmonisé d'indicateurs pour assurer le suivi et l'évaluation au niveau communautaire, redéfinir les statistiques nationales, suivre et évaluer chaque pays membre (Fink-Hafner & Kustec-Lipicer 2003). *Eurostat*, le bureau des statistiques de la Communauté Européenne, a été directement engagé dans le processus de l'harmonisation des statistiques culturelles et le LEG "Leadership Group" des statistiques culturelles travaille sur la standardisation des statistiques européennes, en matière de dépenses culturelles, d'emplois etc. *Le Compendium pour les Besoins Statistiques* donne les références pour la production des statistiques européennes. L'édition de 2005 indique la méthodologie et les objectifs des statistiques culturelles (*Eurostat* 2005).

Comme le notent Madden (2005) et Schuster (2002), il y a eu une augmentation de réseaux internationaux visant à partager l'information et à développer la documentation et la recherche comparative sur le secteur culturel. La Fédération Internationale des Conseils des Arts et les Agences Culturelles (FICAAC), qui a été mise en place en décembre 2000 pour "créer un centre de ressources international et un terrain de rendez-vous pour tous ceux qui ont la responsabilité publique de soutenir l'excellence et la diversité des efforts artistiques" (FICAAC 2006), est un exemple important de l'activité de ce type de réseau.

2. L'élaboration de la recherche

2.1. Cadre théorique

La recherche illustre le financement de la culture en Europe. L'analyse est qualitative et quantitative. L'aspect quantitatif est problématique car les données pour la période choisie (2000-2005)¹ étant très souvent indisponibles ou impossibles à comparer. Le manque de données constitue un obstacle gigantesque dans notre recherche; par exemple, dans une seule nation, nous avons trouvé des données conflictuelles. Plus important encore, en général, l'attention est concentrée sur le financement public, ignorant les autres sources possibles de fonds (marché, tiers secteur) et de là, d'autres manières possibles de développement des politiques culturelles. En fait, le financement peut et le fait couramment, employer des

¹ Toutes les figures et les tableaux représentent la période 2000-2005 ou les données disponibles les plus récentes.

ressources privées. Le financement par le tiers secteur (défini plus loin) engage des contributions non commerciales et non gouvernementales.

Nous voulons souligner une caractéristique économique particulière de la culture: la probabilité que la façon dont un bien culturel est financé influe sur son estimation et son fonctionnement (Frey 1997, Klamer 2002, Klamer & Zuidhof 1998, Throsby 2001). Le revenu est-il gagné, subventionné par le gouvernement, sponsorisé ou donné? Le mode de financement influence l'organisation des institutions culturelles et spécialement l'estimation des biens et leur valorisation. Donc une analyse exhaustive du financement de la culture doit prendre aussi en considération la combinaison entre les ressources publiques, privées et celles du secteur à but non lucratif. Dans un compte-rendu critique sur l'état de la recherche en matière de politique culturelle, Ellis suggère que l'attention de telles études doit se porter sur "l'impact du changement des critères de financement sur les pratiques de l'activité artistique" (Ellis 2004: 3).

L'art est financé par trois sources principales de fonds. Chacune a sa propre logique et tend à générer ses propres institutions et organisations. Chaque politique culturelle peut avoir besoin de prendre en considération ces sources et leurs conséquences:

- Financement par les moyens *gouvernementaux*: pour obtenir le soutien du gouvernement les institutions culturelles et les artistes doivent montrer que leurs activités répondent aux standards qualitatifs et quantitatifs stipulés par les politiciens et les agences gouvernementales. Ils doivent aussi justifier leurs activités. Si le gouvernement est la source majeure de financement, les institutions culturelles sont plus ou moins obligées d'opérer dans le circuit gouvernemental.
- Financement par les moyens du *marché*: les institutions culturelles et les artistes peuvent aussi vendre leur travail sur le marché, dans ce qu'on appelle, transactions sponsorisées. Dans ce type de transactions du marché le *quid pro quo* domine. Par conséquent, les institutions culturelles doivent fournir quelque chose que l'autre partie veut payer. Inutile de dire que ce type de financement demande un effort très différent de celui qu'il faut pour postuler une aide gouvernementale.
- Financement par les moyens du *tiers secteur*: les institutions culturelles peuvent aussi obtenir des fonds par des donations de particuliers ou d'institutions privées. Ces donations arrivent sous forme d'argent, de travail ou de temps. Dans l'histoire européenne les mécènes ont toujours été présents. De nos jours, les fondations ont repris ce rôle. Ce type de financement domine dans la tradition Anglo-Saxonne et semble augmenter en Europe. L'approche de cette méthode est concentrée sur le caractère idéaliste, spécifique et vulnérable de l'art.

Dans la pratique, le financement des activités culturelles a tendance à englober toutes les sources. Pourtant, quand les organisations culturelles échouent à voir les différences entre ces sources, elles risquent d'en perdre l'une ou l'autre.

Quand elles font beaucoup confiance au gouvernement, les donations finissent par s'épuiser. Pareillement, quand les arrangements du marché dominant, le gouvernement peut voir une raison pour retirer son soutien. Bien que chacune des sources semble avoir sa propre approche et demande certains attributs et caractéristiques de l'organisation (culturelle), l'effet sur la qualité de l'art produit demande à être examiné. L'évidence anecdotique de cet effet se passe de commentaires, mais la recherche systématique est bien différente.

Les subventions indirectes constituent une part importante, mais souvent négligée, du soutien gouvernemental. Elles viennent sous diverses formes, par exemple des réductions d'impôts pour

les institutions culturelles ou ceux qui les soutiennent. Elles peuvent se traduire par une réduction de la TVA, ou bien des réductions d'impôts généreuses pour les financeurs. Les fiscalistes n'aiment généralement pas les subventions indirectes, car elles constituent un item flexible dans les budgets publics. Le gouvernement ne peut contrôler directement combien de revenus d'impôts il va perdre. Les institutions culturelles et ceux qui les soutiennent déterminent la somme, même si le gouvernement peut fixer des plafonds. Les analystes préfèrent parler de dépenses fiscales, pour indiquer que ces pertes de revenus d'impôt sont un coût pour le gouvernement. L'avantage des subventions par les dépenses fiscales, c'est que ce soutien incombe directement à ceux qui en sont responsables. Dans les cas de subventions directes, ce sont les conseils des arts ou les fonctionnaires qui prennent plutôt les décisions.

Dans notre approche, nous essayons d'adhérer à une différenciation entre ces trois sources de financement, en groupant les données en conséquence. Nous avons rencontré de sérieuses difficultés, dues au défaut de données. Le tiers secteur est peu pris en compte en particulier, mais les données sur les dépenses fiscales et les formes de financements privés, comme le sponsoring, manquent aussi.

2.2. Méthodologie

Définition des différentes sources de financement de la culture

Pour éviter toute ambiguïté, la recherche va définir clairement (là où c'est possible) chaque type de financement des arts et de la culture.

- Soutien public direct

Il inclut les subventions, prix et allocations, ainsi que les fonds de loterie distribués par les niveaux centraux et locaux de gouvernement² (Chapitre 1).

- Soutien public indirect

L'analyse du soutien indirect à la culture concerne les dépenses fiscales qui correspondent aux revenus auxquels les gouvernements nationaux et locaux renoncent au profit de réductions et d'exemptions d'impôts, allouées aux institutions culturelles. Cette partie de la recherche se concentre sur les incitations fiscales en faveur de la culture, à l'intérieur du système législatif de chaque pays, produisant des fonds supplémentaires (Chapitre 2).

- Soutien privé

Les indicateurs qui mesurent les sources de financement privées incluent aussi le soutien des organisations à but non lucratif, entreprises commerciales et donations individuelles (Chapitre 3).

2.3. Méthodes de la recherche

La recherche se compose d'une approche en deux sections:

- (1) Une étude quantitative des indicateurs des différents régimes de financement du secteur culturel. Les données de cette investigation ont été collectées dans:
 - Les rapports nationaux officiels, budget sur les dépenses fiscales;
 - Les rapports des bureaux nationaux centraux de statistiques;
 - Le *Compendium of Cultural Policies and Trends* (Conseil de l'Europe/ERICarts 2006)³;

² Les niveaux les plus bas de gouvernement comprennent: les *Länder* (Autriche, Allemagne), les Communautés (Belgique), les *Voïvode* (Pologne), Régions, Provinces, *Counties*, *Municipalities*.

³ Les descriptions des pays ont été élaborées par des experts locales et les données se réfèrent aux sources officielle.

- Les documents concernant le financement de la culture, avec pour auteurs le Parlement Européen, l'UNESCO, le Conseil de l'Europe, la Commission Européenne et les Conseils Nationaux des Arts;
 - D'autres analyses statistiques importantes sur les modèles de financement de la culture.
- (2) Une analyse qualitative des indicateurs des différents régimes de financement de la culture. Elle nécessite des études extensives des:
- Sites Web des ministères des états membres, relatifs aux objectifs de la politique culturelle gouvernementale et à l'organisation de l'administration de la culture;
 - Documents officiels des états membres sur les politiques des différents secteurs;
 - Documents officiels des états membres sur la législation des incitations fiscales, lois et décrets;
 - Autres rapports de recherche pertinents et comptes-rendus d'experts sur les questions examinées;
 - *Compendium of Cultural Policies and Trends* (Conseil de l'Europe/ERICarts 2006).

3. Limites de la recherche

L'objectif premier de cette recherche était de collecter des données sur le financement de la culture, de les utiliser pour analyser les politiques culturelles et de tirer des conclusions sur la réalisation de ces politiques, sur les questions financières et les perspectives de ce domaine.

Néanmoins, la portée de cette étude a été fortement limitée par la rareté des données. En outre, l'étude est basée sur la recherche statistique et analytique faite par d'autres institutions et organisations (données secondaires), au niveau national (ministères, statistiques nationales, instituts de recherche et assimilés) et au niveau transnational (Conseil de l'Europe/ERICarts, OCDE). Ainsi, les données collectées dans ces études héritent des limites de ce travail. Peu de pays cadrent les uns avec les autres dans la caractérisation qualitative et quantitative de la culture aux niveaux nationaux et régionaux. La classification de la culture (par secteur etc.), et les méthodologies de recherche varient considérablement. En outre, les dépenses culturelles brutes ou nettes et les dépenses en capital ou courantes ne peuvent que rarement être distinguées dans les données disponibles. Il a été difficile d'éviter de calculer doublement les transferts aux niveaux de gouvernement les plus bas et aux différents organismes publics. Souvent les données étaient présentées hors contexte (ou dans un contexte très limité), menant vers de multiples – et souvent très différentes – interprétations.

Pour augmenter l'exactitude dans la superficialité des totaux globaux des dépenses publiques, nous avons aussi compté les ratios (pourcentages du PNB, dépenses totales etc.), et ensuite nous avons utilisé les augmentations et les réductions pour la période étudiée, en tendances de données. De manière similaire, nous n'avons pas considéré les dépenses culturelles par tête d'habitant, chaque indicateur basé sur la population amenant à plus ou moins d'évaluation de l'intervention publique (FICAAC 2005, Schuster 2002). Quand cela est possible, nous analysons les données dans un cadre plus large, comprenant l'analyse des priorités politiques, les modèles de prises de décisions et l'organisation administrative. Les comparaisons croisées des pays ont été prises en considération dans les seuls cas où les critères mentionnés plus haut étaient comptabilisés.

PARTIE I. FINANCEMENT DE LA CULTURE: UN ÉTAT DES LIEUX

1. INTERVENTION PUBLIQUE DIRECTE

La description de la manière dont les politiques culturelles sont organisées et managées dans les 27 pays constitue une part importante de cette analyse. Dans le détail, la section 1 décrit les priorités culturelles; la section 2 fournit une illustration de l'organisation administrative en place; la section 3 compare les dépenses gouvernementales pour la culture, en soulignant les similarités et les différences. La section 4 se concentre sur l'impact des fonds de loterie sur le financement de la culture.

1.1. Priorités de la politique culturelle

L'analyse des 27 pays met en évidence un large déploiement de priorités politiques⁴. Certains pays se concentrent sur le patrimoine culturel; d'autres ont, au cœur de leur politique culturelle, des thèmes comme l'intégration sociale et la diversité culturelle, suivant en cela le chemin qui caractérise l'intérêt de l'UE dans le secteur culturel. Les industries créatives, notamment, sont devenues des facteurs économiques de plus en plus importants dans les politiques culturelles nationales. En regardant les priorités culturelles des 27 pays (tableau 1), on peut observer quelques caractéristiques communes, ainsi que des particularités. En ligne avec les objectifs de la Communauté Européenne, le soutien à la création, la promotion et protection du patrimoine culturel et l'accent mis sur les industries créatives, forment un tout presque universel, suivi par la reconnaissance et la promotion de l'identité nationale, le pluralisme culturel, l'internationalisation et la décentralisation des responsabilités. Une attention très large se porte sur le thème de l'identité et du pluralisme, attention qui augmente à cause d'une immigration et d'une globalisation toujours croissantes. Ce qui appelle à préserver l'identité nationale tout en reconnaissant la diversité culturelle des nouveaux venus.

D'autres objectifs n'appartiennent qu'à quelques pays. Le soutien des artistes est l'objectif prioritaire de la politique culturelle des pays Nordiques, de l'Autriche, des Pays Bas et du Luxembourg. L'importance de l'éducation artistique et la cohésion sociale sont prioritaires en Suède, au Danemark, en Finlande, dans quelques pays Baltes, au Royaume Uni, en France et aux Pays Bas. La protection et le développement du patrimoine culturel ont une haute importance en Italie, Grèce, Chypre et Malte. L'effet économique de la culture devient de plus en plus, un objectif dans la formation des politiques culturelles. Cela est très fortement accentué et appliqué au Royaume Uni, au Danemark, en Autriche, en Allemagne et aux Pays Bas. Très récemment cette priorité a gagné l'attention des pays de l'Europe Centrale et de l'Est, mais elle reste au niveau de l'intention, plutôt que d'une politique substantielle de changement. Le même phénomène se produit partiellement au niveau de la participation du secteur privé (marché et organisations à but non lucratif) dans la gestion des politiques culturelles; quelques pays seulement ont pris des mesures significatives pour son intégration. Le développement des industries créatives a eu pour effet, de manière imprévisible, d'allouer de plus grandes parts du marché à ces organisations qui opèrent dans le secteur. Même les états où l'intervention publique a été traditionnellement dominante se sont ouverts au marché et au tiers secteur, à la recherche de nouvelles sources de financements (McIlroy 2001, Parlement européen 2003).

⁴ Si ce n'est pas signalé autrement, les données se réfèrent aux descriptions des pays dans Conseil de l'Europe/ERICarts 2006. Chypre: Conseil de l'Europe 2004; République Tchèque: Culturelink 2000; Danemark: Ministère de la Culture 2002; France: Ministère de la Culture et de la Communication 2000-2005; Luxembourg: Ministère de la Culture, de l' Education Supérieure et de la Recherche 2004; Malte: Conseil de l'Europe 2002; Roumanie: Ministère de la Culture et des Affaires Religieuses, *Centre pour la Recherche et la Culture* (prochaine publication); Slovaquie: Conseil de l'Europe 2003.

Tableau 1: Priorités de la politique culturelle

Sources: Si ce n'est pas signalé autrement, les données se réfèrent aux descriptions des pays dans Conseil de l'Europe/ERICarts 2006, République tchèque; Culturelink 2000, Danemark, Ministère de la Culture 200; France, Ministère de la Culture et de la Communication 2000-2005; Luxembourg, Ministère de la Culture de l'Education Supérieure et de la Recherche 2004; Malte, Conseil de l'Europe 2002;

PRIORITES DE LA POLITIQUE	PAYS
Liberté artistique	Autriche, Bulgarie, République Tchèque, Danemark, Italie.
Pluralisme	Autriche, Danemark, France, Allemagne, Grèce, Irlande, Lituanie, Pays-Bas, Portugal, Roumanie, Slovénie, Espagne
Qualité artistique	Autriche, Belgique, Danemark, Grèce, Suède, Royaume-Uni (Angleterre, Ecosse, Pays de Galles).
Créativité – Innovation	Autriche, Belgique (toutes communautés), République Tchèque, Estonie, Finlande, Grèce, Irlande, Italie, Lettonie, Luxembourg, Lituanie, Malte, Pologne, Espagne, Royaume-Uni (Angleterre, Ecosse, Irlande du Nord).
Identité	Autriche; Belgique (communauté germanophone), République Tchèque, Estonie, Allemagne, Grèce, Hongrie, Irlande, Lettonie, Luxembourg, Roumanie, Slovénie, Royaume-Uni (Ecosse, Pays de Galles).
Internationalisation	Autriche, Belgique (communauté française), Bulgarie, Chypre, Estonie, Finlande, France, Allemagne, Grèce, Hongrie, Italie, Luxembourg, Pologne, Portugal.
Soutien aux artistes	Autriche, Belgique (communauté française), Finlande, Allemagne, Irlande, Luxembourg, Malte, Suède.
Digitalisation	Autriche, France, Irlande, Luxembourg.
Réorganisation de l'administration	Autriche, Belgique, Bulgarie, Finlande, France, Allemagne, Irlande, Lettonie, Lituanie, Pays-Bas, Pologne, Espagne.
Décentralisation	Autriche, Bulgarie, Chypre, Danemark, Finlande, France, Lettonie, Luxembourg, Malte, Pologne, Portugal, Slovaquie, Royaume-Uni (Pays de Galles).
Education	France, Irlande, Italie, Lettonie, Luxembourg, Pologne, Espagne, Slovénie, Royaume-Uni (Ecosse, Irlande du Nord).
Participation sociale	Autriche, Belgique (communautés française et flamande); Chypre, Danemark, Estonie, France, Allemagne, Grèce, Hongrie, Irlande, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Pays-Bas, Pologne, Slovénie, Espagne, Royaume-Uni (toutes régions).
Action économique de la culture	Autriche, Hongrie, Pays-Bas, Royaume-Uni (Angleterre, Irlande du Nord).
Patrimoine culturel	Belgique, Chypre, République Tchèque, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pologne, Portugal, Slovaquie, Espagne, Royaume-Uni (Ecosse).
Changement dans les lois	Belgique, Bulgarie, France, Allemagne, Irlande
Engagement du secteur à but non lucratif et/ou du marché	Bulgarie, Allemagne, Irlande, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Slovaquie, Slovénie, Espagne.
Industries créatives	Autriche, Belgique, Estonie, Finlande, France, Irlande, Italie, Luxembourg, Pologne, Portugal, Espagne, Suède, Royaume-Uni (toutes régions).

Roumanie, Ministère de la Culture et des Affaires religieuses, Centre pour la Recherche et la Culture (de prochaine publication); Slovaquie, Conseil de l'Europe, 2003.

1.2. Organisation de l'administration publique responsable de la culture

Comme dans les politiques culturelles, l'analyse des organisations administratives responsables de la culture dans les 27 pays montre quelques similarités⁵. Pour mieux articuler ces similitudes, nous proposons une classification par pays⁶. Une première division sépare simplement les pays à organisations centralisées de ceux à organisations décentralisées. La plupart des pays ont une structure centralisée avec un seul ministère supportant une grande part des responsabilités; quelques autorités sont déconcentrées au niveau local, mais opèrent en général, sous le contrôle du ministre. A ce groupe appartiennent: Chypre, France, Irlande, Italie et Luxembourg. Des pays comme l'Autriche, la Belgique et l'Allemagne ont, au contraire une organisation fédérale; dans ce cas, un ministère central n'existe souvent pas (l'Allemagne, par exemple, est un cas de décentralisation complète) et les niveaux locaux du gouvernement (Länder, cantons, municipalités) sont responsables de la plupart des questions culturelles. Si nous imaginons une ligne joignant les deux extrêmes, l'Irlande sera à un bout, comme le système le plus centralisé (côte à côte avec la plupart des pays de l'Est et du centre de l'Europe); l'Allemagne, le Danemark et la Pologne – comme les plus décentralisés – vont occuper la position à l'autre extrême.

Les pays de l'Europe de l'Est peuvent être mis dans un groupe. Ce sont des exemples intéressants de tentatives d'introduire de nouveaux systèmes en étudiant les meilleures pratiques en Europe. Comme on le verra plus tard, ils ont suivi quelques modèles et en ont introduits certains dans leurs pays.

Le troisième groupe comprend les pays Nordiques. Différentes études (Conseil des Arts de Finlande 2002, Heikkinen 2003, 2004) montrent la présence d'un "modèle nordique" de politique culturelle. La ressemblance des politiques dans ces pays provient des attributs communs suivants: (1) le lien avec le système de protection sociale, (2) l'accent mis sur la coopération, (3) l'importance de l'égalité, (4) le soutien généreux aux artistes individuels, et (5) l'importance de la qualité artistique comme critère décisif pour accorder un soutien (Wiesand 2004). Cette approche, cependant, n'est pas sans critiques et a été définie comme "une question de perspective" (Wiesand *ibid.*: 1). En fait, s'il y a quelques idées communes à la base des politiques spécifiques et de leurs outils, des différences mettent en question l'attention accordée aux similitudes.

En général le processus de décentralisation et désétatisation s'est développé - et continue de se développer, en accord avec ce qu'on pourrait voir comme les idéaux de la société développée en Europe ces dix dernières années. "L'idée est que l'état doit transmettre beaucoup de ses responsabilités au deuxième et troisième secteur, (c'est-à-dire au marché et à la société civile), spécialement dans le champ de la culture" (Inkei 2001: 5). En fait, une autre particularité commune à la plupart des pays, c'est l'augmentation des opportunités pour les individus, compagnies et organisations à but non lucratif de prendre une part active à la politique culturelle, ne soutenant pas seulement ce secteur, mais opérant en son sein. C'est le cas de l'Italie qui, cassant la longue tradition de domination publique du secteur culturel, a promulgué depuis dix ans des lois visant à intégrer directement le secteur privé dans les activités connectées à la

⁵ Conseil de l'Europe/ERICarts 2006, rapports nationaux des institutions responsables de la culture au niveau central (ministères, départements, etc.), Commission européenne 2006, Culturelink, Mignosa 2005.

⁶ Cette classification est proposée pour la clarté, mais ce n'est pas la seule classification possible. Elle est utilisée dans le but de clarifier l'image de la manière dont les organisations qui décident des politiques culturelles sont organisées.

préservation du patrimoine et même le management de sites culturels. Cette tendance, semblable dans d'autres pays, correspond à la conscience plus forte du besoin de nouvelles sources de soutien à l'art et à la culture.

Tableau 2. Organisation administrative responsable du secteur public culturel

Pays	Système Centralisé/ Décentralisé	Ministère central avec des compétences culturelles	Niveau local du gouvernement	Autres ministères	Organismes publics non gouvernementaux/Fonds nationaux culturels et Fondations	Représentants de différents niveaux du gouvernement
Allemagne	Système fédéral Complète décentralisation	Aucun ministère	Länder	Ministère Fédéral Allemand des Affaires étrangères	• Fondation du Patrimoine Culturel Prussien	Conférence Permanent des Ministres de l'Éducation et des Affaires Culturelles des Länder de la République Fédérale d'Allemagne
Autriche	Système fédéral (structure décentralisée)	Secrétaire d'État pour les Arts et les Médias.	Bundesländer	• Affaires étrangères; • Affaires Économiques et Travail; • Intérieur	Corps consultatifs responsables de la redistribution des fonds	<i>Landeskultur- referentenkonferenz:</i> réunion de représentants des <i>Bundesländer</i> et du gouvernement fédéral
Belgique	Système fédéral (principe de subsidiarité)	Aucun ministère central	• Flamand; • Français; • Allemand	• Affaires étrangères; • Éducation; • Emploi; • Environnement; • Médias; • Mobilité; • Tourisme	• Fonds pour la Littérature; • Fonds Audiovisuel Flamand	Niveau fédéral
Bulgarie	Structure centralisée évoluant vers la décentralisation	Ministère de la Culture	Conseils de la culture (niveau municipal)	• Finance	• Fonds de Culture National (2000)	Commissions entre départements
Chypre	Centralisé	Ministère de l'Éducation et de la Culture	Municipalités (festivals, bibliothèques)	• Communication et Travail Public; • Affaires étrangères		Union de Municipalités de Chypre
Danemark	Très décentralisé	Ministère de la Culture (fonction d'encadrement)	Conseils municipaux	• Environnement; • Education	• Fondation d'Etat pour l'Art; • Autorité de Subvention de Films; • Conseil d'Arts Danois	

Pays	Système Centralisé/ Décentralisé	Ministère central avec des compétences culturelles	Niveau local du gouvernement	Autres ministères	Organismes publics non gouvernementaux/Fonds nationaux culturels et Fondations	Représentants de différents niveaux du gouvernement
Espagne	Décentralisé	Ministère de la Culture et de l'Éducation	<ul style="list-style-type: none"> Comunidades Autónomas (CCAA); Municipalités 	<ul style="list-style-type: none"> Affaires Étrangères; Environnement 	<ul style="list-style-type: none"> Instituto Nacional de las Artes Escénicas y de la Música; Instituto de la Cinematografía y de las Artes Audiovisuales 	<i>Comisión Delegada del Gobierno para Asuntos Culturales</i>
Estonie	Structure d'état centralisée, politiques municipales indépendantes	Ministère de la Culture	Municipalités	<ul style="list-style-type: none"> Éducation; Intérieur; Économie; Finances 	<ul style="list-style-type: none"> Fondation Culturelle Estonienne (FCE) Fondation Estonienne du Film 	Coopération entre différents ministères
Finlande	Système centralisé bipolaire: état et municipalités. Décentralisation verticale	Ministère de l'Éducation et de la Culture	Municipalités	<ul style="list-style-type: none"> Finance; Intérieur; Transport et Communications; Commerce et Industrie 	<ul style="list-style-type: none"> Conseil des Arts de la Finlande (Conseil d'Art Central et Conseils d'État d'Artform) Conseils d'Art Régionaux 	Conseil d'État
France	Structure centralisée avec tendances à la régionalisation et développement du rôle des collectivités locales	Ministère de la Culture et de la Communication	<ul style="list-style-type: none"> Départements; Municipalités; Régions 	<ul style="list-style-type: none"> Jeunesse, Éducation et Recherche; Affaires étrangères 	<ul style="list-style-type: none"> Fond régional d'acquisition pour les musées (FRAM); Fond régional d'acquisition pour les bibliothèques (FRAB); Fonds régional d'art contemporain (FRAC) 	Coopération inter-municipale
Grèce	Système centralisé	Ministère de la Culture	Gouvernement local	<ul style="list-style-type: none"> Presse et Mass-médias; Environnement; Planification et Travaux Publics; Affaires étrangères; Éducation et Affaires Religieuses; Développement 	<ul style="list-style-type: none"> Centre national du Livre; Centre Grec du Cinéma; Fonds d'Administration des Crédits pour le Travail Archéologique; Union des Sites Archéologiques d'Athènes; Organisation Hellénique de la Culture 	Comités interministériels

Pays	Système Centralisé/ Décentralisé	Ministère central avec des compétences culturelles	Niveau local du gouvernement	Autres ministères	Organismes publics non gouvernementaux/Fonds nationaux culturels et Fondations	Représentants de différents niveaux du gouvernement
Hongrie	Décentralisé avec tendances à la recentralisation	Ministère du Patrimoine Culturel National	Autorités locales	<ul style="list-style-type: none"> Intérieur; Transport et Télécommunications 	<ul style="list-style-type: none"> Fonds Culturel National; Fondation Publique Hongroise pour les Films 	Bureau de Développement national
Irlande	Système très centralisé	<ul style="list-style-type: none"> Département de l'Art, du Sport et du Tourisme; Département de l'Environnement, du Patrimoine et des Gouvernements locaux 	Gouvernements locaux (mais moins que dans d'autres pays de l'UE)	<ul style="list-style-type: none"> Communications; Marine et Ressources Naturelles; Finance; Éducation et Science; Affaires étrangères; Entreprise, Commerce et Emploi 	<ul style="list-style-type: none"> Conseil des Arts; Galerie Nationale; Musée National; Etc. 	Arts et Culture: Projet pour l'augmentation du soutien à la culture (ACCESS)
Italie	Développement d'une approche fédérale	Ministère du Patrimoine et des Activités Culturelles	<ul style="list-style-type: none"> Régions Provinces Municipalités 	<ul style="list-style-type: none"> Affaires étrangères; Affaires Intérieures 	<ul style="list-style-type: none"> Biennale de Venise; Fondo Unico per lo Spettacolo 	<ul style="list-style-type: none"> Comité Inter-ministériel pour la Planification Économique; Conférence des Régions
Lettonie	Structure centralisée, tendance à la décentralisation	Ministère de la Culture	<ul style="list-style-type: none"> Municipalités; Comtés; Villes 	<ul style="list-style-type: none"> Défense; Environnement; Affaires étrangères 	<ul style="list-style-type: none"> Fondation d'Etat pour le Patrimoine 	
Lituanie	Structure centralisée évoluant vers la décentralisation	Ministère de la Culture	<ul style="list-style-type: none"> Municipalités; Comtés 		<ul style="list-style-type: none"> Fondation pour le Soutien aux Médias; Fonds pour le Soutien de la Culture et du Sport; Culture lituanienne et Conseil d'Arts 	

Pays	Système Centralisé/ Décentralisé	Ministère central avec des compétences culturelles	Niveau local du gouvernement	Autres ministères	Organismes publics non gouvernementaux/Fonds nationaux culturels et Fondations	Représentants de différents niveaux du gouvernement
Luxembourg	Centralisé	Ministère de la Culture, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche		<ul style="list-style-type: none"> • Affaires étrangères; • Éducation; • Jeunesse 	<ul style="list-style-type: none"> • Fonds Culturel National 	
Malte	Décentralisation de la culture devenue prioritaire	Ministère du Tourisme, de la Culture, de la Jeunesse et des Arts	Législation pour les autorités locales	Affaires Intérieures	<ul style="list-style-type: none"> • Conseil Maltais pour la Culture et les Arts; • Patrimoine Maltais; • Fondazzjoni Patrimonju Malti; • Orchestre National; • etc. 	
Pays-Bas	Structure centralisée avec forte tendance vers la décentralisation	Ministère de l'Éducation, de la Culture et de la Science	Gouvernements provinciaux et municipaux	<ul style="list-style-type: none"> • Habitation, Planification de l'Espace et Environnement; • Agriculture, Nature et Qualité des Aliments 	<ul style="list-style-type: none"> • Fonds National; • Fondation Mondriaan; • Fonds Néerlandais pour l'Architecture; • Fondation des Pays-Bas pour les Arts Visuelles, le Design et l'Architecture; • Fondation Néerlandaise pour la Littérature; • Fonds Néerlandais du Film 	Comités pour la coopération inter départementale
Pologne	Décentralisation de l'administration et du financement de la culture en cours; forte accentuation sur les autorités locales	Ministère de la Culture	<ul style="list-style-type: none"> • Régional (voivode); • Provincial (powiat); • Municipal (gmina) 	Affaires étrangères	Fonds de Promotion de la Créativité	Coopération interministérielle dans le domaine de la culture

Pays	Système Centralisé/ Décentralisé	Ministère central avec des compétences culturelles	Niveau local du gouvernement	Autres ministères	Organismes publics non gouvernementaux/Fonds nationaux culturels et Fondations	Représentants de différents niveaux du gouvernement
Portugal	Peu de dévolution mais presque pas de décentralisations	Ministère de la Culture	Indépendance des municipalités	<ul style="list-style-type: none"> • Education; • Travail et Solidarité; • Environnement, Planification et Développement Régional; • Affaires étrangères 		Protocoles avec différents ministères
République Tchèque	Centralisé	Ministère de la Culture	Municipalités	Affaires étrangères		
Roumanie	Système centralisé	Ministère de la Culture et des Affaires Religieuses	Quelques pouvoirs pour les municipalités	<ul style="list-style-type: none"> • Affaires étrangères; • Recherche et Éducation 	Fonds national	Coopération interministérielle et intergouvernementale
Royaume- Uni	Centralisé, mais avec tendances de décentralisation régionales et rôle important des collectivités locales	<ul style="list-style-type: none"> • Département de la Culture, des Medias et du Sport (Angleterre); • Ministre écossais de la Culture, du Tourisme et du Sport; • Département exécutif écossais pour l'Éducation • Assemblée Nationale pour le Pays de Galles, • DCAL –Irlande du Nord 	Autorités locales (rôle très fort)	Affaires étrangères	<ul style="list-style-type: none"> • Arts Councils; • English Heritage; • Historic Scotland; • Non Governmental Public Bodies 	

Pays	Système Centralisé/ Décentralisé	Ministère central avec des compétences culturelles	Niveau local du gouvernement	Autres ministères	Organismes publics non gouvernementaux/Fonds nationaux culturels et Fondations	Représentants de différents niveaux du gouvernement
Slovaquie	Système centralisé	Ministère de la Culture	Essai de décentralisation	Affaires étrangères	• Fonds d'Etat Culturel Pro Slovaquia	
Slovénie	Système centralisé; les municipalités ont joué un grand rôle	Ministère de la Culture	Municipalités	• Enseignement supérieur, Science et Technologie; • Économie; • Environnement, la Planification de l'Espace et Énergie; • Agriculture; • Affaires étrangères	• Fonds pour le Film; • Fonds pour les Activités Culturelles	
Suède	Système centralisé; dialogue au niveau central avec les niveaux autonomes, régionaux et locaux	Ministère de l'Education, de la Recherche et de la Culture	• Municipalités; • Comtés	• Environnement et Industrie; • Emploi et Communications; • Finances; • Affaires Sociales; • Affaires Juridiques	Conseil national pour les Affaires Culturelles	

Sources : Conseil de l'Europe/ ERICarts 2006, rapports nationaux des institutions responsables de la culture au niveau central (ministères, départements, etc.), Commission européenne 2006a, Culturelink.

1.2.1. 'Arm's length bodies'⁷

La recherche sur les organisations administratives culturelles des 27 pays montre la présence ou l'absence d'une caractéristique spécifique, connue sous le nom "d'arm's length body" (littéralement: organisme à la longueur du bras). Il est possible de discerner environ trois systèmes distincts (Ploeg 2005). Le premier concerne les pays comme l'Italie et la France où, dans un système vertical et dirigé par l'état, les bureaucrates et politiciens décident de la distribution des fonds publics. Ce système a des inconvénients: il n'est pas transparent, laisse de la place au lobbysme; les projets prestigieux ont plus de chances et les arts peuvent être influencés par l'État.

Le deuxième, c'est le système anglais. Le Secrétaire d'État alloue les fonds aux corps publics non gouvernementaux (il existe 60 CPND en Angleterre), qui à leur tour les distribuent aux différents projets et candidats. Même s'ils sont financés par l'état, les CPND ne font pas partie de l'appareil étatique, mais sont des organismes autonomes avec un certain degré d'indépendance du contrôle politique. Bien qu'ils aient la liberté de décider de l'emploi des ressources, ils demeurent redevables auprès du Secrétaire. Le principe "arm's length" est très anglais (Hillman Chartrand 1989), il régule la façon dont ces organismes opèrent, leur organisation et leur interaction avec le gouvernement. L'idée derrière ce principe, c'est d'empêcher l'interférence de la politique dans la prise des décisions. Le principe introduit l'indépendance de financement visant à prévenir une dépendance directe envers les pouvoirs publics et leur influence sur les choix. Le gouvernement finance la culture et le patrimoine, mais "à longueur de bras", c'est-à-dire au travers des interventions de différentes institutions et organismes qui agissent pour filtrer l'influence du gouvernement. Un tel système a des avantages : moins de place pour le lobbysme, pas de danger d'influence de l'état dans le secteur culturel. L'inconvénient est que même si c'est le Secrétaire d'Etat qui définit les objectifs stratégiques des politiques culturelles, l'Etat n'a pas d'influence sur la direction de la politique culturelle. Des organismes "arm's length" sont responsables de la distribution des ressources dans les différents secteurs des arts dans les pays Nordiques. D'après Heikkinen (2005), on peut considérer ce modèle comme "une version sociale du principe anglais "de l'arm's length". La raison cachée derrière cette définition se trouve dans le rôle majeur donné aux organisations artistiques dans les organismes "arm's length".

Dans le troisième système, un conseil indépendant des arts donne des avis d'experts sur la qualité artistique et la façon dont les fonds doivent être distribués. Il n'a qu'un rôle de conseil et le gouvernement, c'est-à-dire le ministre de la culture prend la décision finale et alloue effectivement les ressources publiques. L'avantage c'est que le gouvernement peut définir la politique culturelle sans juger la qualité artistique. De nouveau, cependant, il y a de la place pour le lobbysme, avec le risque que les fonds aillent toujours aux mêmes institutions culturelles, ne laissant que peu de chances pour les nouveaux arrivants. "(Dans) tout système, il est important de garder le secteur culturel très focalisé en garantissant un champ compétitif à libre entrée" (Ploeg 2005: 31). En outre, comme nous prévient van der Ploeg : "On ne doit pas oublier que des subventions allouées par des comités d'experts pourraient mener à une culture élitaire pour un petit groupe" (Ploeg 2002: 349); les experts qui jugent les œuvres d'art font souvent partie eux-mêmes du monde des arts et leur survie est liée à celle de ce secteur. Dans les deux derniers systèmes, il est crucial pour le gouvernement de poser des stratégies claires dans les politiques culturelles et des règles claires pour la distribution des fonds, afin d'éviter le risque du lobbysme. Il doit impérativement aussi introduire des encouragements appropriés à siéger dans

⁷ Il s'agit d'un principe typiquement anglo-saxon et c'est pourquoi nous préférons maintenir ce terme dans sa langue originelle.

les comités et conseils des arts – les gardant plutôt petits pour éviter les conflits qui pourraient bloquer la venue d'un accord – et définir clairement les fonctions et priorités.

1.3. Dépenses publiques pour la culture

1.3.1. Dépenses totales du gouvernement pour la culture⁸

L'analyse des dépenses publiques (c'est-à-dire au niveau central ou local du gouvernement) pour la culture est basée sur les données disponibles. Si ce n'est pas signalé autrement, le rapport se réfère aux descriptions des pays incluses dans Conseil de l'Europe/ERICarts 2006. Les descriptions des pays ont été élaborées par des experts locaux et les données se réfèrent aux sources officielles. Il faut noter que lorsqu'on nous nous sommes référées aux rapports nationaux, nous ne savions pas si l'index général des prix, l'inflation, avaient été pris en considération.⁹ Des informations additionnelles sur les sommes totales des dépenses pour la culture sont présentées dans l'Annexe 1, tableau 5.

*Allemagne*¹⁰: D'après la recherche faite par Michael Söndermann (Annuaire de la politique culturelle 2000, 2002/2003 dans Conseil de l'Europe/ERICarts, 2006), "les dépenses publiques culturelles ont augmenté de 3,8% entre 1995 et 2002. Lorsque on considère l'augmentation de l'index général des prix, qui est de 6,9%, le pourcentage des dépenses publiques culturelles a diminué dans l'ensemble de 1,32% à 1,30%". Un rapport publié dans "Kulturfinanzbericht 2003" (Bureau Fédéral des Statistiques, 2003 dans Conseil de l'Europe/ERICarts, 2006) a établi que les dépenses publiques culturelles ont augmenté de 10% en moyenne, jusqu'en 2002 et légèrement diminué en 2003. La part des dépenses publiques culturelles du PNB a diminué légèrement de 0,43% à 0,39%.

*Autriche*¹¹: En 2001, environ 1,27% de toutes les dépenses publiques a été octroyé à la culture et aux arts par les gouvernements fédéraux, provinciaux et locaux; en 2002, cette somme est passée à 1,29% des dépenses publiques, 0,88% du PNB. Au niveau provincial, les subventions pour l'éducation de l'art représentent environ – dans la plupart des cas – 50% du budget culturel total.

*Belgique*¹²: Les activités culturelles sont soutenues par le gouvernement fédéral, les trois communautés, les trois régions, les Provinces, la Commission de la communauté française et celle de la communauté flamande de la région de Bruxelles et les municipalités. Pour la période 1999-2002, les dépenses publiques totales pour la culture en Belgique ont augmenté de 25%, les dépenses culturelles du gouvernement fédéral ont augmenté de 29%.

⁸ Les dépenses publiques pour la culture comprennent, à la fois, les dépenses du niveau central et du niveau local des gouvernements. Les dépenses de l'état et les dépenses du gouvernement central sont utilisées comme synonymes dans ce texte. Les données pour la Roumanie ne sont pas disponibles.

⁹ Par exemple, en Allemagne, les données de deux rapports différents montrent des sommes différentes de subventions gouvernementales parce qu'un seul d'entre eux prend en considération le taux d'inflation.

¹⁰ Selon les auteurs des rapports, les Länder et le Gouvernement Fédéral opèrent sur la base de définitions différentes du terme "culture". Ce qui a pour résultat que les statistiques des dépenses publiques pour la culture varient souvent considérablement, allant jusqu'aux billions d'euros. Il faut noter que cette distribution, qui est prise dans Conseil de l'Europe/ERICarts 2006, ne correspond pas à la redistribution indiquée dans *Federal Statistic Office Germany (2006)*.

¹¹ Conseil de l'Europe/ERICarts 2006; Statistiques de l'Autriche, 2006.

¹² Conseil de l'Europe/ERICarts 2006; Statistiques culturelles des Flandres, 2006. Les données des dépenses totales en Belgique ne sont pas regroupées par secteur. Elles sont mêlées aux dépenses pour les médias et le sport. Des données incomplètes aux différents niveaux de l'état rendent la quantification difficile.

Bulgarie: Pendant la période 2000-2004, les dépenses publiques culturelles ont augmenté de 25%, à cause de l'augmentation des dépenses culturelles du gouvernement central (56%). Le pourcentage du PNB en dépenses culturelles s'est stabilisé à 0,65%. Les dépenses de l'état pour la culture, en part du budget total de l'état se sont stabilisées à 1,6% pour la période 2000-2003 et ont augmenté de 1,3% en 2004. Une croissance relative du soutien aux projets culturels est à noter.

*Chypre*¹³: La culture est largement financée par l'état (gouvernement central) qui donne 1,6-1,7% de son budget chaque année à ce secteur. Le changement majeur dans le soutien étatique est survenu en 1999-2002, lorsque le pourcentage des investissements dans le développement de la culture a triplé. Partout les dépenses étatiques pour la culture ont au moins doublé.

*Danemark*¹⁴: Les dépenses publiques pour la culture prennent un pourcentage d'environ 2,5% de toutes les dépenses publiques. Le budget de l'état pour la culture représente presque 0,5% du budget total. Le pourcentage des dépenses culturelles par rapport au PNB était d'environ 0,94% en 2002.

*Espagne*¹⁵: Le soutien public direct à la culture a augmenté. Le budget que le Ministère de la Culture a attribué à la culture représentait 0,09% du PNB en 2000 et a augmenté jusqu'à 0,11% en 2003. En 2000, il correspondait à 0,35% des dépenses publiques totales; en 2003, il est monté à 0,51%. L'organisation administrative de l'Espagne fait que le soutien de l'administration centrale (le Ministère de la Culture) représente un petit pourcentage, en moyenne 17% des dépenses du gouvernement.

*Estonie*¹⁶: En 2003, les dépenses publiques totales pour la culture étaient de 1,9% du PNB. Les dépenses de l'état pour la culture ont augmenté de plus de 60% pour la période 2000-2005. Cependant, il y a eu des baisses par rapport au-budget total de l'état (de 3,6% en 2000 à 3,2% en 2004) et au PNB (de 1,2% en 2000 à 1,03% en 2005). En 2005, 39,6% du budget culturel de l'état était alloué aux institutions culturelles. Dans ce budget sont incluses les dépenses pour les sports (dont il est impossible d'extraire le pourcentage), la Fondation Culturelle Estonienne (11%, en moyenne) et les investissements culturels (11%).

*Finlande*¹⁷: Pendant la période 2000-2005, le budget du gouvernement central pour la culture a augmenté de plus de 17%, comblant les presque 16% de diminution des fonds de la loterie (cette dernière représentait 70% du budget de l'état pour la culture en 2001 et 54% en 2005). Si l'on exclut l'éducation artistique, les archives, les bibliothèques scientifiques et les médias, la partie du budget étatique total pour la culture est passée de 0,85% en 2002 à 0,91% en 2005. En 2001, les dépenses publiques pour la culture (à l'exception des médias et de l'éducation), en pourcentage du PNB étaient de 0,71%. Les fonds de l'état sont alloués aux subventions publiques et aux allocations (52% en 2002), qui avaient diminué de 6% en 2005. Les institutions culturelles ont reçu une moyenne de 34% du budget de l'état annuellement.

¹³ Conseil de l'Europe 2004.

¹⁴ Ministère de la Culture danois 2002.

¹⁵ Ministère espagnol de la Culture 2004; Conseil de l'Europe/ERICarts 2006.

¹⁶ Conseil de l'Europe/ERICarts 2006; Ministère de la Culture estonien 2004a, 2004b.

¹⁷ Conseil de l'Europe/ERICarts 2006; Statistiques Finlande 2006.

*France*¹⁸: À l'exception de l'année 2003, les ressources du Ministère de la culture et de la communication ont légèrement augmenté (dans une moyenne de 0,04%). En 2003, les fonds ont été distribués comme suit: interventions (34,6%), dépenses personnelles (26,6%), subventions aux institutions publiques (25,9%), subventions aux investissements (10,6%) et investissements de l'état (2,2%).

Grèce: Bien que le budget du Ministère de la Culture ne soit que de 0,35%¹⁹ du budget total de l'état, des fonds substantiels y sont ajoutés par la loterie nationale (€85 millions en 2001), ainsi que des fonds structurels provenant de l'UE (€120 millions en 2001). Les fonds de l'état alloués au ministère de la Culture représentent 0,32% du PNB.

*Hongrie*²⁰: Le soutien de l'état à la culture a augmenté de 23% environ pour la période 2000-2005; cependant, en pourcentages du PNB et du budget total du gouvernement, cela représente des diminutions respectives de 0,55% à 0,50% et 1,88% à 1,53%. Un rapport sur les dépenses du gouvernement central pour la culture souligne l'importance de mesurer le soutien venant d'autres ministères (comme celui de l'Intérieur, des Transports et de la Télécommunication), ainsi que les dépenses du Ministère du Patrimoine Culturel National pour des affaires non culturelles comme les activités religieuses. Le budget de ce ministère finance le Fond national culturel (6,3% en 2000, 8-9% en 2005) et d'autres organismes "arm's length"; des compagnies publiques, comme le Théâtre de Budapest et le Cinéma National (6,2%) et soutient la construction du Palais des Arts (11,8%). Cela exclut le soutien aux médias publics.

*Irlande*²¹: Les dépenses publiques pour la culture en Irlande viennent de différents départements: jusqu'à 2000/2001, du Département de l'Environnement et des Autorités Locales et du Département des Arts, du Patrimoine Culturel, du Gaeltacht et des Iles; et depuis 2002, du Département de l'Environnement, du Patrimoine et du Gouvernement Local et du Département des Arts, du Sport et du Tourisme. Les sommes allouées aux arts et à la culture ont augmenté pendant cette période. Elles correspondent à 0,45% des dépenses publiques et à 1,6% du PNB. Il faut noter que ces sommes comprennent aussi les dépenses pour le sport (qui absorbe 30% de ces ressources), ainsi que pour les films et la radiodiffusion.

Italie: Les données sur les dépenses publiques pour l'Italie ne sont pas collectées régulièrement. D'après la dernière recherche (Bodo & Spada, 2005), les dépenses publiques ont augmenté au cours des années 90. C'est assez surprenant, si l'on voit les lourdes contraintes sur les budgets publics qui caractérisaient cette période. Un tel résultat était surtout dû à une tendance particulièrement dynamique des politiques culturelles. En 2000, les dépenses culturelles représentaient 1,3% des dépenses publiques totales et 0,57% du PNB.

*Lettonie*²²: Le pourcentage des dépenses culturelles publiques atteignait en 2004 0,87 % du PNB. Pour la période 2000-2005, le soutien du gouvernement central pour la culture a augmenté d'un facteur de 1,1. En pourcentage du PNB, les dépenses publiques pour la culture ont

¹⁸ Ministère français de la Culture et de la Communication 2003-2005; Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie 2004.

¹⁹ Cela n'inclut pas les dépenses pour les culturelles transmises par le budget du Ministère de l'Education et des Affaires Religieuses, les niveaux locaux du gouvernement, la radio et la télévision publiques et d'autres agences n'étant pas sous l'autorité du Ministère de la Culture.

²⁰ Budapest Observatory 2002.

²¹ Département Irlandais de l'Environnement et des Autorités Locales 2000, 2001; Département des Arts, du Patrimoine Culturel, du Gaeltacht et des Iles 2000,2001; Département de l'Environnement du Patrimoine et du Gouvernement Local, 2002, 2003, 2004; et Département des Arts, du Sport et du Tourisme, 2002, 2004.

²² Conseil de l'Europe/ERICarts 2006; Starkeviciute 2002.

augmenté pour la même période de 0,37% à 0,56%. En pourcentage du budget total du gouvernement central, le soutien à la culture a atteint des niveaux moyens de 2,31% en 2000 et de 2,99% en 2003. Après 2003 ce chiffre a commencé à diminuer pour finir à 2,16% en 2005.

Lituanie: Pendant la période 2000-2003, les dépenses gouvernementales et locales en totaux ont eu une croissance moyenne de 60%, reflétées dans une part plus large du PNB (de 0,60% en 2000 à 0,70% en 2003). Le budget du Ministère de la Culture représentait entre 1,7 et 2,0% (2002-2003) du budget total du gouvernement. Les fonds étaient distribués en priorité aux institutions nationales culturelles (48,5%). Le Ministère de la culture ne finance aucune forme d'éducation artistique.

*Luxembourg*²³: Durant la période 2000-2004, le budget du Ministère de la Culture; de l'Éducation Supérieure et de la Recherche a augmenté de 34%. Dans la même période les dépenses pour la culture ont correspondu à 1,7% du budget public total. La plus grande partie du budget du ministère va aux institutions culturelles nationales (par exemple, *Musée National d'Histoire et d'Art, Service des Sites et des Monuments Nationaux*).

*Malte*²⁴: Les dépenses de l'état pour la culture (incluant les contributions du Ministère de l'Education et le Ministère du Tourisme et de la Culture) ont évolué entre 0,38% (2000) et 0,71% (2005) du PNB, ou 0,70% et 1,80% du budget national total pour les mêmes années; c'est-à-dire que les dépenses de l'état ont augmenté suffisamment (environ 2,5 fois, avec 14% pour le tourisme) à cause de grands investissements dans le développement culturel.

*Pays-Bas*²⁵: Pour la période 1999-2002, la croissance moyenne des dépenses publiques culturelles était de 32%. Cette augmentation est due partiellement à l'abolition de la redevance TV en 2000 (les dépenses pour les médias représentent presque la moitié des dépenses culturelles de l'état) et pour une autre part aux augmentations dans les autres secteurs culturels. En PNB, cette part a diminué de 0,60% en 2001 et de 0,5% en 2003 (à l'exception des dépenses pour la radio et télédiffusion, l'éducation artistique, les relations culturelles avec l'étranger et d'autres questions interdisciplinaires). En 2004, l'état a annoncé une diminution dans le soutien direct à la culture, essentiellement dans le champ de la radio et télédiffusion et le soutien aux institutions. Le gouvernement alloue environ 5% de son budget culturel annuel aux Fonds Culturels Nationaux.

Pologne: Les dépenses publiques totales pour la culture ont augmenté de 0,38 à 0,41% (2000-2004) du PNB et le financement culturel de l'état a augmenté de 0,44 à 0,54% (2002-2004) du budget total. Au début de 2002, les montants ont augmenté, à cause de l'introduction du soutien de la loterie nationale.

*Portugal*²⁶: Les dépenses totales pour la culture ont augmenté de 0,34 à 0,45% du PNB entre 2000 et 2004 et le financement culturel de l'état a diminué de 0,57 à 0,35%, entre 2002 et 2004 en budget total.

²³ Ministère de la Culture, de l'Éducation Supérieure et de la Recherche du Luxembourg 2003-2004.

²⁴ Ministère des Finances de Malte 2000-2005.

²⁵ Ministère néerlandais de l'Éducation, de la Culture et de la Science (OCW) 2005; Statistiques des Pays-Bas 2003, 2004.

²⁶ Ministère portugais de la Culture 2000-2004; Statistiques nationales 2005, 2006. Le budget ne comprend pas le soutien d'autres ministères et fonds.

*République tchèque*²⁷: En 2005 le Ministère de la culture avait 0,5% du budget de l'état à sa disposition.

Roumanie: Les données sont indisponibles.

Royaume-Uni: Le soutien public direct à la culture au Royaume-Uni se compose de la somme des dépenses publiques du Département pour la Culture, les Médias et le Sport (DCMS) en Angleterre; du pouvoir exécutif Ecossais, de l'Assemblée Galloise et du Département de la Culture, des Arts et Loisirs (DCAL) en Irlande du Nord. Un des obstacles pour une vision unifiée du financement de la culture dans le Royaume-Uni, c'est que les données sont collectées de manière souvent différente, ce qui rend difficile d'avoir une vue d'ensemble cohérente.

*Slovaquie*²⁸: Les dépenses publiques totales pour la culture représentent 0,90% du PNB (incluant les fonds pour les églises et les communautés religieuses).

*Slovénie*²⁹: Le budget du Ministère de la Culture a augmenté de 21% pendant la période 2000-2005, à cause de l'augmentation des investissements pour l'infrastructure culturelle qui entre 2001 et 2003, représentaient une moyenne de 7%. La part du Ministère de la Culture par rapport aux dépenses gouvernementales totales a diminué de 2,14% en 2000 à 1,92% en 2005. Les dépenses totales culturelles (locales et centrales) en pourcentages du PNB ont diminué: de 0,85% en 2000 à 0,82% en 2005. En 2003, presque deux tiers du budget ont été distribués aux institutions publiques, 4,8% aux ONG, 1,7% aux organisations commerciales et 12,8% aux investissements et transferts.

*Suède*³⁰: Le soutien public à la culture représente presque 0,83% du PNB. L'état dépense une moyenne de 1% de son budget total pour la culture (médias et éducation populaire compris) par an. De cette somme il alloue en moyenne 16% au Conseil National Suédois pour les Affaires Culturelles.

1.3.2. Dépenses culturelles par niveaux de gouvernement³¹

Il existe différents niveaux dans les gouvernements des pays analysés: Länder (Autriche, Allemagne), Communautés (Belgique), Vojvodine (Pologne), Régions, Provinces, Départements, Municipalités. Dans ce rapport, les dépenses étatiques pour la culture se réfèrent aux dépenses du gouvernement central. Une information plus complète sur les dépenses culturelles par niveau de gouvernement (sommes totales et tendances comprises) est présentée dans l'Annexe 1, tableau 5.

Allemagne: Comme le montre l'analyse du "Jahrbuch für Kulturpolitik 2000 und 2002/03" (Conseil de l'Europe/ERICarts 2006) la contribution du gouvernement fédéral à la culture était de 8,7% en 2000 et 10,04% en 2002 par rapport aux dépenses publiques totales. Les dépenses des Länder pour la culture formaient 47% des dépenses publiques totales. Les municipalités contribuaient à 44%. Comme le montre le "Kulturfinanzbericht 2000" (cité plus haut), la part du gouvernement fédéral était de 6,3% en 2000. La part des niveaux locaux était de 94,5%.

²⁷ Conseil Tchèque des Communautés Artistiques 2005.

²⁸ Conseil de l'Europe 2003; Ministère de la Culture de Slovaquie 2004.

²⁹ Ministère de la Culture de la République de Slovénie 2005.

³⁰ Ministère Suédois de l'Education, de la Recherche et de la Culture, 2002, 2006a, 2006b.

³¹ Sauf si signalées autrement, les références sont les mêmes que dans la section 1.3.1. Les données pour la Grèce et la République Tchèque ne sont pas disponibles.

Autriche: En 2001, une moyenne de 38% du budget culturel public a été dépensée par le gouvernement fédéral, tandis que le reste a été divisé parmi les gouvernements de Länder, y compris Vienne (38%) et les municipalités (23%). Les fractions ont légèrement fluctué en 2002. Pour la période 2000-2003, les dépenses publiques pour les arts et la culture ont diminué au niveau fédéral de 1,7%, mais augmenté au niveau provincial de 21,3%.

Belgique: Le gouvernement fédéral n'assure que 3,2% des dépenses publiques pour la culture. En 2002, les Communautés Flamande et Française ont assuré respectivement 28,1% et 17,7% du soutien public aux arts et à la culture. Les régions de Flandres et Wallonie ont fourni le financement le plus important, suivies par les municipalités. Dans la Communauté flamande, la part des dépenses du gouvernement est de 47,7% du total; les provinces contribuent à 10,8% et les municipalités à 41,5%.

Bulgarie: Les dépenses majeures pour la culture sont réalisées au niveau de l'état, représentant 75-80% des dépenses publiques totales. Les dépenses au niveau local se situent entre 20 et 25%. Un changement positif est la participation des municipalités (Sumen et Sofia) qui soutiennent des projets locaux remarquables.

*Chypre*³²: Le financement de la culture est très centralisé. Les données sont indisponibles.

Danemark: Les dépenses régionales et locales pour la culture (61% en 2002) sont plus fortes que les dépenses du gouvernement central (39% en 2002).

Espagne: Le financement de la culture est hautement décentralisé. En effet, le gouvernement central couvre seulement un petit pourcentage des dépenses publiques totales (17%). Les niveaux plus bas sont les plus actifs. En particulier, l'Administration Autonome (Administración Autonómica), composée de 17 Comunidades Autonomas (Communautés Autonomes) et deux villes autonomes, assurent en moyenne 27,5% du soutien public à la culture. L'administration locale (Administración Local), composée de 8108 municipalités, provinces et autres autorités locales, contribue pour 54% des dépenses publiques totales pour la culture.

Estonie: À l'échelon local, le gouvernement contribue presque à 37-38% à toutes les dépenses publiques culturelles; le maximum a été atteint en 2002 avec 38,7%, la tendance est depuis à la diminution.

Finlande: La part du soutien du gouvernement central (qui exclut éducation artistique, archives et bibliothèques scientifiques) est de 58,3% des dépenses publiques totales. Les gouvernements centraux et locaux soutiennent également la culture, incluant les catégories mentionnées plus haut.

France: La collecte des données des dépenses culturelles aux niveaux locaux de gouvernement a été difficile. Le ministère de l'Économie indique que les dépenses sont divisées parmi les municipalités (de plus de 10 000 habitants), les départements et régions, mais les références datent de 1996.

Hongrie: Les gouvernements locaux assurent presque 55% du soutien public total, l'état fournit 45%.

³² Les rapports disponibles ne fournissent pas de données locales sur les arts et la culture.

Irlande: Les niveaux les plus bas de gouvernement jouent un rôle mineur dans le financement des arts et de la culture. Entre 2000 et 2004, les dépenses des autorités locales correspondaient à 9,3% des dépenses gouvernementales totales. Entre 1996 et 2004, les dépenses du gouvernement local ont augmenté de 400% (Indecon 2005). Cependant, il est impossible de réunir les sommes totales que les autorités locales ont dépensées dans le secteur culturel, car ces données sont parcellaires et englobent de vastes secteurs, comme les galeries d'art, les musées et les loisirs.

Italie: Les dépenses publiques culturelles en Italie sont encore très centralisées; l'état assure 50% ou plus des dépenses publiques totales. Cependant, depuis 1990, les dépenses locales ont augmenté de manière significative, comptant maintenant pour plus du tiers du total. Les municipalités payent la part du lion, dans le camp des autorités locales. Les dépenses régionales n'ont pas augmenté et demeurent à 17% du total en 2000.

Lettonie: En 2004, 60% du soutien financier à la culture est venu du gouvernement central et 40% du gouvernement régional. Aujourd'hui, quelques municipalités subventionnent directement les théâtres professionnels, par des contrats bi- ou trilatéraux, pour couvrir les dépenses du management et de l'administration.

Lituanie: Le gouvernement central est responsable pour plus de deux tiers des dépenses publiques totales. Le soutien à la culture a augmenté de 53% en 2000 à 56,7% en 2003.

Luxembourg: Les niveaux locaux du gouvernement perçoivent des ressources financières pour préserver le patrimoine et réaliser leurs projets culturels. Pendant la décentralisation culturelle, le Ministère a créé trois centres de culture régionale dans différentes communautés locales (en 1992 Nord et Sud, Est en 1998). Leur tâche essentielle est de développer et d'appliquer la politique culturelle régionale, en coopération avec les communautés locales.

Malte: La contribution du gouvernement central est de plus de 85%, mais sa distribution est fortement décentralisée par l'engagement des organismes "arm's length". Les contributions du gouvernement local ont augmenté de 40%; celles de l'état ont été multipliées par 2,5.

Pays-Bas: Les dépenses culturelles locales dominant à 62% du soutien total, si l'on ne compte pas les dépenses de la radio et télédiffusion. L'augmentation des dépenses culturelles de l'état (diffusion mise à part) était de 13% entre 2001 et 2005. Le soutien des municipalités aux arts a augmenté de 10% entre 2001 et 2003. Dans la même période, le soutien des régions a augmenté de 27%.

Pologne: La part des dépenses culturelles locales (voïvodie, province et municipalité) par rapport au total des dépenses est restée la même, 80%, entre 2000 et 2004; l'augmentation des dépenses du gouvernement central a été de 22%. Pour la période 2000-2004, les dépenses culturelles publiques totales ont augmenté de 24%.

Portugal: Pour la période 2000-2004, la part des dépenses culturelles locales a augmenté en moyenne de 35% et a correspondu à près de 60% des dépenses publiques totales pour la culture; la part des dépenses du gouvernement central a augmenté de 10%.

*Roumanie*³³: En 2005, la contribution du gouvernement central aux arts et à la culture constitue 44% du soutien public total; les gouvernements locaux assurent la part restante à 56%.

³³ Ministère roumain de la Culture et des Affaires religieuses, *Centre d'Études et de Recherche Culturelles (publié prochainement)*.

Royaume-Uni: La distribution des ressources en 2003 dans les quatre états nationaux du Royaume-Uni est caractérisée par une dominance du financement du gouvernement local en Angleterre (65 % des dépenses publiques totales) et en Ecosse (63%); dans le pays des Galles, le gouvernement central fournit 78% du financement public à la culture. Les données sont indisponibles pour l'Irlande du Nord.

Slovaquie: Le soutien du gouvernement central à la culture reste très haut (environ 70%). Le soutien alloué par l'état aux ONG et aux organismes privés atteint 32.85 % des dépenses du Ministère de la Culture, celui-ci distribuant environ 65% des fonds aux églises et communautés religieuses.

Slovénie: La Slovénie reste très centralisée, les dépenses centrales couvrent en moyenne 61-65% des dépenses publiques totales, ces dernières années. Le budget de l'état pour la culture a augmenté de 34% pendant la période 2000-2005 et le budget local de 12%.

Suède: Les gouvernements centraux et locaux dépensent à peu près à parts égales pour la culture; en moyenne la part du gouvernement central est de 46-47%. Pour la période 2000-2005, la part des dépenses de l'état a augmenté en moyenne de 10%, correspondant à 1,1% des dépenses totales.

1.3.3. Dépenses culturelles par secteur³⁴

*Allemagne*³⁵: L'état a donné la priorité à au spectacle vivant (44,4% en 2000), aux musées (16,2%) et au patrimoine (22 %).

Autriche. Approximativement, 50% des dépenses fédérales pour la culture sont employées pour la maintenance de projets à grande échelle et des institutions comme les théâtres fédéraux et les musées, ainsi que le spectacle vivant. La part des dépenses pour l'éducation artistique, dans les dépenses publiques totales pour la culture représente plus de 21;4% (2001) et 22;17% (2002). La majorité des ressources locales est dépensée en éducation, suivie du spectacle vivant. Les fonds pour l'éducation artistique dans la plupart des provinces représentent une énorme part des dépenses culturelles totales, autour de 50% dans la majorité des cas.

Belgique: Dans la Communauté française les dépenses de l'état vont plutôt vers la radio et la TV/autres médias (35%), l'éducation artistique (22%) et le spectacle vivant (12%). Les dépenses du budget de l'état incluent le sport dans la Communauté flamande (plus de 12%) et la radio et télédiffusion dans la Communauté allemande (plus de 37%).

Bulgarie: Les parts les plus importantes vont à la Radio/Télévision Nationale Bulgare (44,2%) et au spectacle vivant (15-16%); la part allant aux musées et aux archives (3,8-4,5%) est moindre. Le cinéma et la littérature n'ont pas de structures de subventions; ils reçoivent des allocations pour des projets individuels sur la base d'une offre compétitive.

Chypre: L'état dépense en moyenne 3,8% pour la littérature et 17-18% pour le spectacle vivant (incluant les festivals).

Danemark: De bonnes parts des dépenses publiques totales vont aux sports (26%) et bibliothèques (24%), suivis par le spectacle vivant (13%), les musées et archives (9%), et

³⁴ Les références sont les mêmes que dans la section 1.3.1. Les données pour la République tchèque, la Roumanie et la Slovaquie ne sont pas disponibles.

³⁵ Conseil de l'Europe/ERICarts 2006; ZfKf 2003.

l'éducation artistique (6%). La radio et télédiffusion est financée par la redevance et n'est pas incluse dans le calcul des dépenses publiques. Les plus grandes parts du budget de l'état vont aux théâtres (13%), à l'éducation artistique (16%), aux musées et archives (16%), aux bibliothèques (13%) et aux sports (13%). L'état alloue 6.5% de son budget aux arts créatifs, ce pourcentage comprenant le soutien aux artistes individuels. Quand on regarde le budget public total pour la culture, les figures montrent que l'état assure 100% des dépenses pour l'éducation, suivies par le film (97%), les théâtres (70%), les musées (60%), les bibliothèques (21%) et les sports (20%). Les municipalités dépensent une bonne part de leur budget annuel pour les bibliothèques municipales (33%) et les sports (36%). En outre, elles allouent 6% de leur budget à la musique, ce qui équivaut à 56% du budget public total pour la musique. Les comtés financent le spectacle vivant (52%) et les musées (26%).

Espagne: Le gouvernement central se concentre principalement sur les biens et les services (c'est-à-dire le patrimoine, les musées, les bibliothèques, les archives) qui en 2003, ont attiré 59,4% du budget culturel total de l'administration centrale. La même année, 15,6% du budget du gouvernement central pour la culture est allé aux arts visuels et au spectacle vivant, 14,3% à des champs généraux variés (promotion et diffusion de la culture, coopération culturelle et services généraux); 10,7% ont été dévolus aux bibliothèques et travaux audiovisuels³⁶. La distribution des ressources des administrations autonomes a montré quelques différences: les biens et les services culturels ont obtenu le plus fort pourcentage (40,1%), suivis par les champs généraux (32,2%), les arts visuels et le spectacle vivant (21,5%), les livres et l'audiovisuel (seulement 4,9%). La distribution parmi les différents secteurs culturels a complètement changé du côté des administrations locales, qui se concentrent plutôt sur la promotion de la culture (91,2%), donnant seulement 8,8% de leurs fonds au patrimoine.

Estonie: Pour la période 2000-2004, les dépenses de l'état ont été allouées principalement au spectacle vivant, avec une augmentation de 22% à 26%, ainsi qu'à la radio et la TV, avec une augmentation de 18% à 20%. Les dépenses pour les musées et les archives ont augmenté de 8% en 2000 à 9,4% en 2004. Le soutien aux bibliothèques et à la littérature a diminué de 14% (2000) à 8,6% (2004). L'état dépense en plus environ 0,34% pour des allocations et des prix.

Finlande: Les dépenses publiques pour la culture sont fortement dirigées vers les bibliothèques et la littérature (37,5% et 30,5% en 2000 et 2001), suivies par le spectacle vivant (18,8% en 2000 et 30% en 2001), les musées et les archives (11,8% et 16,9%). Le secteur des industries culturelles est très peu soutenu, à l'exception de la production de films nationaux, qui a bénéficié de 5,5% des dépenses gouvernementales en 2001. La radio et télédiffusion est financée par la redevance et n'est pas comptabilisée dans les calculs des dépenses publiques.

France: Pour la période 2001-2003, les données du Ministère de la Culture montrent que les dépenses publiques centrales pour la culture sont allées au spectacle vivant (25% du total), au patrimoine (14%), aux musées (10%), aux bibliothèques (10%) et aux arts visuels (7%).

Grèce: Le budget allant aux musées et aux monuments représente une moyenne de 65% des dépenses culturelles de l'état. Celui-ci favorise le spectacle vivant (18%), avec quelques allocations pour la littérature (2%) et les arts visuels (1,7%).

Hongrie: Les dépenses publiques culturelles vont aux musées et archives (27%), au spectacle vivant (24%), aux bibliothèques (17%) et à la musique (7%). Quand on regarde les dépenses publiques totales pour la culture, l'état assure la part la plus importante pour les musées et

³⁶ N.B. Cette distribution qui vient du rapport annuel du Ministère de la Culture ne correspond pas à la redistribution indiquée dans Conseil de l'Europe/ERICarts 2006.

archives (56% de leurs budgets totaux), la musique (96% du budget du secteur). En ce qui concerne la distribution par secteur des autres budgets culturels, les autorités locales fournissent 85% de leur propre budget au spectacle vivant, 54% aux bibliothèques et 77% aux activités socioculturelles. En 2004, l'entrée aux expositions permanentes des 24 musées nationaux est devenue gratuite; avec pour résultat que la part du budget gouvernemental destinée aux musées a augmenté. La période 2000-2004 a montré une augmentation appréciable du soutien à la protection des monuments et à la production de films (augmentation multipliée par 5), mais on a constaté une diminution en 2005 de plus de 30%.

Irlande: Si l'on regarde la distribution des ressources dans les départements responsables des questions culturelles, les arts et la culture attirent, en moyenne 15% du budget total du Département des Arts, Sports et Tourisme. Ce même département alloue 30% de son budget au sport et le même pourcentage au tourisme. Le Département de l'Environnement, du Patrimoine et du Gouvernement local détourne une partie minuscule de son budget pour le patrimoine.

Italie: La distribution des ressources publiques parmi les différents secteurs culturels est alignée sur les priorités caractérisant la politique culturelle italienne en général. Les dépenses pour le patrimoine sont encore dominantes (41% en 2000). La patrie du "bel canto" ne contribue que pour 13% au spectacle vivant, 14% aux livres et à la presse, 19% aux médias, 5,6% à l'audiovisuel, 14% aux relations avec l'étranger, à l'administration et aux institutions culturelles et seulement 0,1% aux arts visuels et à l'architecture. Des réformes récentes dans l'organisation du ministère, avec la création d'un Directeurat pour les Arts Modernes montrent un changement, mais les données sont encore indisponibles.

Lettonie: En 2003, le gouvernement central et local a financé en priorité le spectacle vivant (18,6%), suivis par la Radio et TV (14%), les musées et archives (13%) et les bibliothèques (12%). Il n'a que peu apporté de soutien à l'industrie du film (3,3%) et aux arts visuels (1,6%).

Lituanie: Les fonds de l'état ont été distribués principalement aux bibliothèques (23-27% en 2000-2003) et aux musées (4.8-12% entre 2000-2003). Le spectacle vivant (17% environ), les films (1,1%) et les arts visuels (0,3% environ) ont été peu soutenus. On retrouve le même genre de distribution dans les gouvernements locaux.

Luxembourg: La plus grande part du budget du Ministère de la Culture va aux Institutions Culturelles Nationales (environ 12%). L'objectif central du ministère en ce moment est le projet *Luxembourg et Grande Région capitale culturelle de l'Europe 2007*. Les autres secteurs qui reçoivent des fonds sont liés à la radiodiffusion de programmes socioculturels et à la vitalité culturelle en général. Il est important de noter que 28% du budget du Ministère de la Culture sont dévolus à la recherche et à l'innovation et 21% à l'Université de Luxembourg.

Malte: Le patrimoine (et par conséquence, les investissements financiers à Malte) constitue le secteur principal de l'activité culturelle, suivi par le spectacle vivant, les bibliothèques et la littérature. Leurs parts ont fluctué considérablement pendant la période 2000-2005.

Pays-Bas: Les dépenses publiques culturelles pour la période 2000-2004 ont été allouées principalement au spectacle vivant (36-37%) et à la radio et télédiffusion (29%), suivis par les musées et archives (20-21%) et les bibliothèques (14%). Quand on ne considère que le budget de l'état, ce dernier soutient la radio et télédiffusion (58-51%), les musées (11,3-9%), le spectacle vivant (environ 10-11%), les arts visuels, l'architecture et le design (3-4%), les bibliothèques (2,9-2,3%). Les gouvernements locaux financent en priorité les bibliothèques et le spectacle vivant. Le plan budgétaire de l'état pour 2008 prévoit une augmentation des fonds

pour le patrimoine culturel et l'éducation artistique. En 2004, l'état avait annoncé une diminution du soutien direct à la culture, plus précisément dans le champ de la radio et télédiffusion et du soutien des institutions.

Pologne: Les fonds de l'état pour la culture sont surtout alloués aux musées et au patrimoine (environ 20-25% pour la période 2002-2004), suivis par le théâtre (15-16%). Les dépenses du gouvernement local favorisent le développement des centres culturels locaux (environ 27%) et les bibliothèques (24-27%). Le soutien direct aux artistes individuels est très limité.

Portugal: Les gouvernements locaux soutiennent en priorité les musées (18-20%), les bibliothèques et la littérature (14-17%), ainsi que le spectacle vivant (11%). Depuis 2002, les dépenses pour la littérature et les bibliothèques ont augmenté en moyenne de 3%, à cause des priorités de la politique pour le développement de la littérature nationale. Le soutien au spectacle vivant reste stable.

Royaume-Uni: L'Angleterre semble avoir une distribution homogène de ressources parmi les différents secteurs culturels. En Ecosse, la somme la plus importante des ressources publiques est destinée à l'Ecosse Historique et au Conseil des arts écossais. Dans le pays des Galles, les Musées Nationaux et les galeries obtiennent la plupart des ressources publiques avec le Fonds Culturel. La distribution des fonds dans le Nord de l'Irlande favorise les bibliothèques.

Slovénie: Les dépenses du gouvernement favorisent le spectacle vivant (33%), les musées et les archives (18%).

Suède: Le gouvernement central consacre plus de 31% de son budget culturel à l'éducation artistique. Il favorise aussi le spectacle vivant (19%) et les musées et archives (18%). Les autorités locales, à leur tour, financent essentiellement les bibliothèques publiques (40%), différentes activités culturelles (30%), l'éducation artistique (9%) et l'éducation populaire (8%). On prévoit que le soutien aux musées va augmenter avec l'entrée gratuite en 2005. Le gouvernement tend à dépenser plus pour la musique et les événements liés aux arts visuels, ainsi que pour les tournées de théâtres, danse et groupes de musique.

1.3.4. Les organismes "arm's length" et autres organismes de financement³⁷

Bulgarie: Le Fonds National Culturel est très fortement subventionné (plus de 85% de son budget) par des impôts distincts qui représentaient en 2004 plus de 0,2% du budget de l'état pour la culture (€200,000). Pendant la période 2001-2003, le Fonds a vu son budget doubler, puis diminuer de 30% en 2004, essentiellement à cause des difficultés dans la collecte des impôts.

*Danemark*³⁸: La Fondation Danoise distribue des allocations atteignant 1.8% du budget de l'état pour la culture. Les plus grandes parts vont aux artistes (30%), aux arts visuels (24%), à l'art environnemental public (13%), à la littérature (13%), aux arts manuels et au design (14,1%). Le Conseil des Arts Danois distribue en moyenne 8% du budget de l'état pour la culture, montrant ses préférences à la musique et au spectacle vivant.

³⁷ S'il n'est pas fait mention d'autres sources, les références sont les mêmes que dans la section 1.3.1. Les données pour l'Autriche, la Belgique, Chypre, la République tchèque, la Pologne, le Portugal, la Roumanie et l'Espagne sont indisponibles.

³⁸ Adams et al. 2004; Fondation des Arts Danois 2006a, 2006b; et Conseil des Arts Danois 2006.

Estonie: Le soutien à l'activité créatrice (projets et allocations individuelles) a surtout été canalisé par la Fondation Culturelle Estonienne (FCE) et le Conseil pour les jeux et les taxes. En 2005, le FCE a reçu 13,8% de toutes les dépenses gouvernementales pour la culture (y compris les taxes sur les jeux, l'alcool et le tabac) pour soutenir divers projets culturels et sportifs. La part du FCE en dépenses gouvernementales a légèrement augmenté (2000: 10,7%, 2001: 7,3%, 2003: 11,4%, 2005: 13,8%). Sa croissance récente est due à l'augmentation des taxes sur les paris et le changement de fonctions de la FCE. Depuis 2002, la FCE a financé aussi les activités régulières des institutions culturelles. Un autre organisme arm's length, le Conseil pour les Taxes sur les paris, alloue de l'argent à des objectifs sociaux et culturels. Depuis 2002, le Conseil a réduit son soutien aux projets et aux artistes individuels, pour financer la construction du nouveau Musée des Arts. Le budget de la Fondation Estonienne du Film, en 2004 a été de 2% du budget total du ministère culturel.

*Finlande*³⁹: Le soutien du Conseil des Arts de Finlande pour les activités artistiques a augmenté de 23,5% entre 2000 et 2005, une moyenne annuelle de 5%.⁴⁰ Le soutien annuel du Conseil est d'environ 5,5% du budget de l'état pour la culture. De plus, la redistribution des Conseils Régionaux des Arts a été d'environ €4 millions en 2005, ce qui correspond à 8% d'augmentation depuis 2004. La plus grande part du soutien est allouée aux arts visuels (27%), à la musique (16%) et au théâtre (13%). Les allocations annuelles (à l'exception des dépenses opératives couvertes par le gouvernement central) du budget de l'état aux Conseils des Arts (centraux et régionaux) représentent environ 5% du budget total du gouvernement pour la culture et les arts (Fischer et al. 2004). Le Conseil des Arts de Finlande (comprenant le Conseil Central des Arts et les Conseils Gouvernementaux à la forme des arts) assure essentiellement des allocations pour des individus et des projets. En 2003, la partie des subventions pour les artistes était de 43%; d'autres parts étaient destinées aux expositions publiques des œuvres des artistes (20,4%), au soutien pour les voyages, les programmes "artiste résident" (6,2%), les nouveaux produits (11,5%), pour le théâtre et les orchestres (6,4%), et pour l'art amateur (4,6%). Si l'on considère les différentes formes d'art, le soutien est distribué surtout à la littérature (27%), aux arts plastiques (environ 20%), à la musique (14%), à l'artisanat et au design (environ 5%), et à l'architecture (2%). Pendant la période 2000-2004, l'augmentation moyenne annuelle du soutien a été haute pour le théâtre (11%), suivi par la danse (12%) et le cinéma (7%).

France: Le ministère de la Culture et de la Communication et les Régions soutiennent deux fonds: *les Fonds régionaux d'acquisition des musées* (FRAM) et *les Fonds régionaux d'acquisition des bibliothèques* (FRAB). Ces fonds ont été créés pour l'acquisition de travaux artistiques et l'élargissement des collections des musées et des bibliothèques, sous le contrôle des autorités locales et régionales. En outre, *les Fonds régionaux d'art contemporain* (FRAC) ont été créés pour mettre sur pied des collections d'art contemporain dans chaque région et d'élever la conscience et la sensibilité à l'art contemporain.

Hongrie: Le budget⁴¹ du Fonds National Culturel a augmenté en moyenne de 35%, de 2000 à 2005, représentant 8-9% du budget du Ministère de la Culture. Il a distribué des allocations aux projets de film (8%), théâtre (6,5%), musique (8%), arts (13,6%), bibliothèques (7,8%) et

³⁹ Karhunen 2005a, 2005b. Le Conseil des Arts de Finlande 2000-2005.

⁴⁰ Les données statistiques comprennent le soutien alloué par le Conseil des Arts de Finlande et ses sous-comités, conseils nationaux basés sur les arts, les organismes de prêts publics et les réunions pour les prix publics. Le soutien ne prend pas en compte les budgets des conseils des arts régionaux.

⁴¹ Fond Culturel National Hongrois 2000-2005.

musées (6,3%). La Fondation Publique Hongroise du Film a reçu 4% du budget en 2005, une diminution de 20% par rapport à l'année précédente.

Italie: Le *Fondo Unico per lo Spettacolo* (FUS ou bien *Fonds Unique pour le Spectacle Vivant*) a été créé en 1985 (loi no. 163) avec le but de réorganiser le soutien public au secteur du spectacle vivant et de lui donner une organisation unifiée. Les fonds assignés par le ministère ont été redistribués aux théâtres, opéras, cinémas, musique, danse et cirques. Les quotas de distribution ont suivi la loi qui a créé le Fonds, mais ont été révisés plusieurs fois. La distribution montre un déséquilibre entre le Nord (plus de 50% des ressources) et le Sud (22%). L'introduction de ce fonds a été bien accueillie, car on l'a vu comme un instrument pour augmenter la transparence dans la distribution des ressources du ministère. Cependant, ce modèle n'a pas été adopté dans d'autres secteurs culturels.

Lettonie: Le soutien de la Fondation d'Etat du Capital Culturel (FECC) représente presque 13% du budget du Ministère de la Culture. Jusqu'en 2003, elle était financée par les taxes prélevées sur l'alcool, le tabac et les fonds de paris de la loterie; depuis 2004, elle est financée directement par le Ministère de la culture. Ses priorités sont de soutenir les projets de travaux créatifs, la préservation du patrimoine culturel et de fournir des allocations pour voyages et formation permanente. Ces dernières années, la FECC a créé un programme ciblé en direction des industries culturelles, dont le budget en 2005 était de 5,3% de son budget annuel.

Lituanie: Le Fonds de la Culture et du Sport soutient la participation internationale des artistes locaux, les projets en littérature et les projets de jeunes artistes. La Fondation de Soutien aux Médias, entre autres, alloue des fonds aux projets liés à l'Internet⁴².

Luxembourg: Un Fonds culturel national a été créé en 1982 et chargé de la tâche de recevoir, administrer et utiliser les allocations et donations en faveur des institutions bénéficiaires, publiques et privées. En 2004 les dépenses du fonds se montaient à plus de €1,3 million et ses revenus étaient égaux à €1,19 million. Ce qui est intéressant, c'est que 37% de ses ressources venaient du mécénat. Quant à la distribution de ces ressources en 2004, le fonds s'est concentré sur le théâtre, le folklore, l'animation (36,93%), la musique (30,78%), la littérature (17,63%), les arts plastiques et le patrimoine (13,10%).

Malte: Le budget de l'état est redistribué par les organismes arm's length comme le Patrimoine Maltais, le Conseil de Malte pour la Culture et les Arts, *Fondazzjoni Patrimonju Malti*, le Comité Manoel pour le Management du Théâtre, l'Orchestre National, le Centre des Chevaliers de Saint Jacques pour la Créativité, et la Superintendance du Patrimoine Culturel. Le Conseil de Malte pour la Culture et les Arts (CMCA, créé en 2002) est le principal organisme arm's length, qui a distribué des allocations aux artistes et aux projets. Ses fonds redistribués représentent environ 11%-14% du budget culturel de l'état.

Pays-Bas: Le gouvernement alloue en moyenne 5,2% de son budget annuel aux nombreux Fonds; la plus grande part (plus de 68,4% en 2004) va aux arts, suivis par la littérature et les bibliothèques (plus de 8,3% en 2004), ainsi que le patrimoine (plus de 0,4% en 2004). Chaque fonds alloue de l'argent aux institutions culturelles ou aux artistes individuels, selon leurs objectifs respectifs. On trouve notamment, le Fonds de la Presse, la Fondation Néerlandaise pour la Littérature, le Fonds des compositeurs de musique, la Fondation des Pays-Bas pour les Arts plastiques, le Design et l'Architecture, le Fonds Néerlandais pour la Diffusion et la

⁴² Les informations sur le budget annuel pour la culture ne sont pas disponibles.

Promotion Culturelle, le Fonds pour les Projets Journalistiques Spéciaux, Le Fonds des Pays-Bas pour la Production Littéraire et la Traduction, le Fonds Néerlandais pour les Arts Amateurs et Arts scéniques, le Fonds National pour la Programmation et le Marketing des Arts scéniques, le Fonds Néerlandais pour l'Architecture, le Fonds de Restauration Nationale, le Fonds du Film Néerlandais, la Fondation Mondriaan et le Fonds National.

Royaume-Uni: La distribution des ressources dans le Royaume-Uni se déroule essentiellement à travers les organismes *arm's length*. Pour éviter l'interférence gouvernementale dans le financement de la culture, les ressources sont distribuées par des agences et des organismes publics non départementaux. Le Conseil des Arts d'Angleterre montre que les données se référant à la période 2000- 2003, enregistrent une augmentation annuelle de 15%. Dans la même période, les ressources du Conseil des Arts Ecossais augmentent de 10%. Les données du Conseil des Arts du Pays de Galles se réfèrent seulement à 2000 et 2001, 2004 et 2005; elles montrent cependant une augmentation, particulièrement dans les dernières années (88%, €21 millions). Le Conseil des Arts de l'Irlande du Nord montre une tendance différente, les fonds ayant diminué de 2000 à 2004 et augmenté seulement en 2005.

Slovaquie: La part du Fonds Etatique Culturel *Pro Slovakia* des dépenses totales de l'état à la culture a diminué de 80% de 2000 à 2003. En 2001, ses priorités étaient dirigées vers la culture locale et régionale (30,6%), la protection des monuments historiques (29,67%), le cinéma et la vidéo (15,39%).

*Slovenie*⁴³: Le Fonds des Activités Culturelles (FAC) avait en 2002 un budget annuel de €4,6 millions, dont la part de l'état était de €3,5 millions (76% du budget total du FAC). €0,4 million (8,6%) ont été destinés aux projets culturels.

Suède: Le soutien aux artistes individuels est très étendu en Suède, environ 16% du budget total de l'état pour la culture. L'état alloue 20% de ce budget (en moyenne) au Conseil National Suédois pour les Affaires Culturelles. Plus de la moitié sont reçus par les écrivains et les artistes plasticiens. Une grande part est donnée à titre de compensation aux bibliothèques, à cause du droit au prêt public (environ 45%); d'autres parts vont aux droits d'exposition (20%) et allocations données comme garanties de revenus (7%).⁴⁴ En outre, l'état achète et expose les arts plastiques pour €37 millions par an.

1.3.5. Conclusions

La collecte de données des dépenses publiques pour la culture, venant de sources secondaires, représente des limitations considérables. Le manque de définitions cohérentes de la culture au niveau national et local et les différences dans les méthodologies de recherche mènent souvent à des rapports contradictoires; il y a fréquemment des lacunes dans l'information et elles sont parfois considérables, spécialement aux niveaux inférieurs du gouvernement. Les changements administratifs dans certains pays ont eu un grand impact sur la manière dont l'information est collectée. Dans la plupart des cas, "les dépenses d'état pour la culture" ne se réfèrent qu'aux schémas des Ministères de la Culture et ignorent les données des autres ministères. En outre, l'information est présentée le plus souvent hors contexte, omettant les éléments qui permettraient de comprendre vraiment comment sont financés la culture et les arts. Néanmoins, des développements positifs dans ce secteur, comme les descriptions des États publiées par le

⁴³ Budapest Observatory 2003.

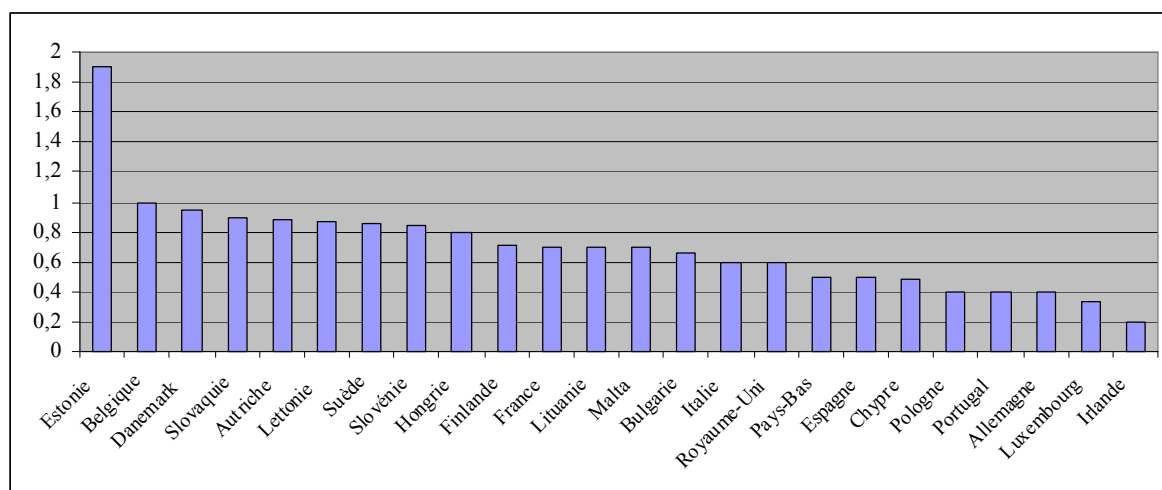
⁴⁴ ERICarts 2002.

Conseil de l'Europe/ERICarts (2006), aident beaucoup dans la synchronisation et la mise à disposition des données nationales.

Tendances dans les dépenses gouvernementales pour la culture

Les études précédentes montrent que les gouvernements ont tendance à dépenser plus pour la culture quand le revenu national augmente (Ploeg 2005). Cependant, tirer de fortes conclusions sur des données récentes est assez hasardeux. D'après les figures basées sur la définition d'Eurostat de la culture⁴⁵, la moyenne des dépenses nationales pour la culture dans les 27 pays de l'UE, comme pourcentage du PNB pour la période 2000 à 2005, varie de 0,3% à 1,2% (figure 1). Mais l'image peut changer. L'Organisation pour la Coopération et le Développement économique (OCDE, 2006) a une idée plus large des termes culture et loisirs⁴⁶, et suggère que la variation se situe entre 0,4 % et 2,0% ou plus, avec le Luxembourg et le Danemark au sommet et la Grèce à la base. Le rapport conclut que les dépenses publiques pour la culture et les loisirs ont augmenté en Grèce, Belgique, Luxembourg et Portugal et ont diminué en Allemagne et en Suède.

Graphique 1. Moyenne du financement public annuel de la culture en pourcentages du PNB (2000-2005)*



Source: Rapports nationaux des ministères et d'autres autorités et Conseil de l'Europe/ERICarts 2006.

* Le financement public se réfère aux niveaux centraux et inférieurs des gouvernements, pour la dernière année disponible, pendant la période 2000-2005.

Soutien public pour la culture aux différents niveaux gouvernementaux

De nouveau, il faut insister ici sur le fait que les données au niveau central se basent en premier lieu sur les rapports et les budgets du ministère de la Culture. Si le soutien d'autres ministères était inclus, les parts des niveaux de gouvernement central et local pourraient changer.

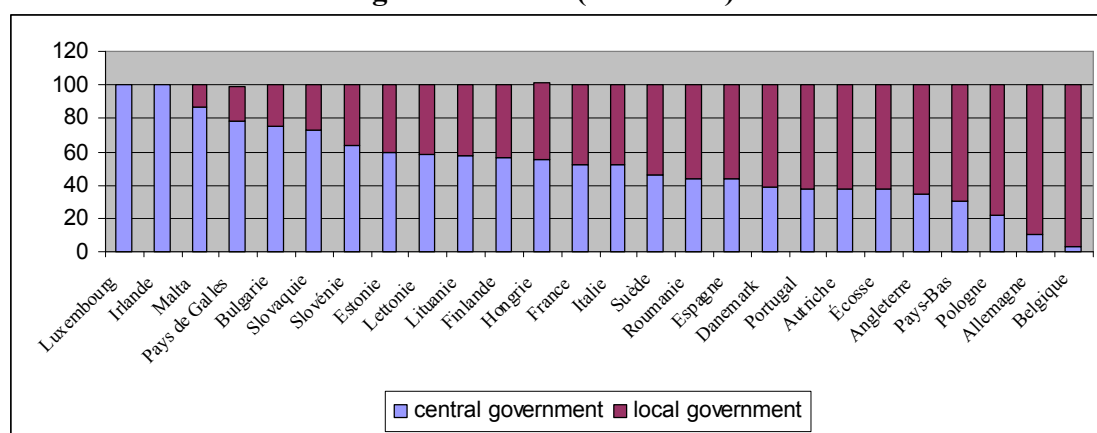
En considérant les différents niveaux de gouvernement, on peut noter que l'atteinte d'une grande autonomie des régions et des municipalités en Allemagne (90%), Espagne (80%) et Pologne

⁴⁵ Le terme Culture, employé par Eurostat (2001), inclut les arts créatifs, les musées et archives, les arts scéniques, les bibliothèques, ainsi que le film et la vidéo, en excluant la radio et télédiffusion et l'éducation artistique.

⁴⁶ La dépense du Gouvernement inclut le sports, les loisirs et les affaires culturelles, ainsi que la maintenance des zoos, des jardins botaniques, des plages publiques et des parcs; le soutien aux services de diffusion et, dans certains pays, le soutien aux services religieux. Sont aussi incluses les allocations aux artistes, exécutants, orchestres et compagnies d'opéra.

(78%) leur permet de contribuer directement à la culture locale. Dans des pays comme l'Autriche, la Belgique, le Danemark, les Pays-Bas⁴⁷, la Suède, le Portugal, l'Italie et le Royaume-Uni (Angleterre et Écosse), les dépenses locales gouvernementales sont plus importantes que celles du niveau central (figure 2). Ce n'est pas le cas de l'Europe de l'Est et centrale, où le gouvernement central a un budget qui est la plus grande source de financement de la culture; sa part varie entre 65-70%. On peut voir ces conclusions sur le graphique 2.

Graphique 2. Pourcentages des dépenses publiques pour la culture par niveau de gouvernement (2000-2005)*



Source: Rapports nationaux des ministères et d'autres autorités et Conseil de l'Europe/ERICarts 2006.

*Les estimations concernent tous les niveaux inférieurs de gouvernements : Länder (Autriche, Allemagne), Communautés (Belgique), Voïvode (Pologne), Régions, Provinces, Comtés, Municipalités pour la dernière année disponible pendant la période 2000- 2005.

Les pays à la plus grande dépendance financière au soutien public sont Malte (à hauteur de 90%) et Chypre. Une augmentation considérable des dépenses d'état pour la culture est à noter à Malte (doublée) et à Chypre (jusqu'à 2,3 fois), où le niveau d'investissement pour le développement de la culture a été fort ces dernières années. La croissance des dépenses gouvernementales centrales pour la culture se situe entre 20-70% dans la plupart des pays de l'Europe de l'Est; en Lettonie, elle est montée à 1,1 fois. Parmi les plus vieux Etats membres de l'UE, l'augmentation des dépenses des gouvernements centraux, pour la même période varie entre 8-18%. La Finlande a le taux le plus haut (17.7%), suivie par les Pays-Bas (13%) et la Suède (10%). Parmi les pays avec des schémas de soutien moins centralisés ou décentralisés, comme l'Autriche, la Belgique, l'Allemagne, les Pays-Bas, le Portugal, l'Espagne et le Royaume-Uni, la plus grande augmentation des dépenses se fait au niveau régional ou local. Apparemment, l'augmentation régulière dans les dépenses publiques pour la culture a commencé depuis le milieu des années 1990. L'augmentation observée de 32% (1999-2002) aux Pays-Bas est partiellement due au changement du schéma financier du service de la radio et télédiffusion en 2000 (abolition de la redevance et soutien direct du budget ministériel). Cependant, parmi ces pays, le financement public à la culture a continué à augmenter légèrement entre 2000 et 2004.

Dans les états plus centralisés, le niveau de dépense du gouvernement central pour la culture, en tant que part du budget public total reste élevé. C'est le cas pour la plupart des nouveaux membres de l'UE et des pays adhérents (sauf la Pologne). Ce ratio est au-dessus de 1% en Bulgarie, Chypre, Hongrie, Lituanie et Malte; environ 2% en Slovaquie, Lituanie et Lettonie et environ 3% en Estonie.

⁴⁷ Les données pour la Hollande ne prennent pas en compte la radio et la télédiffusion qui sont financées en priorité par le gouvernement.

Soutien public alloué aux différents secteurs culturels

Les allocations de dépenses publiques pour la culture montrent plusieurs différences parmi les pays. Les dépenses pour le patrimoine culturel et les musées ont une haute priorité en Grèce, Italie, Malte, Chypre, Allemagne, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Pologne, Pays-Bas, Portugal, Espagne, Suède et Royaume-Uni. Le spectacle vivant (incluant la musique, le théâtre et la danse) sont essentiellement subventionnés en Autriche (avec l'accent sur la musique), l'Allemagne (la musique et les orchestres), la Bulgarie (le théâtre), l'Estonie, la Finlande, le Danemark, la Hongrie, la Malte, les Pays-Bas, la Pologne et la Suède. Les bibliothèques sont énormément subventionnées par le gouvernement en Finlande, au Danemark (surtout au niveau local) et en Lituanie. L'importance de la littérature, surtout le développement des bibliothèques se traduit en un grand soutien financier en Estonie, Portugal et Allemagne. Les gouvernements locaux favorisent les sports en Belgique (jusqu'à 12% dans la Communauté flamande), au Danemark (jusqu'à 36%) et au Portugal (jusqu'à 48%). Les services nationaux de la radio et télédiffusion sont hautement financés par les budgets culturels publics dans les communautés française et allemande en Belgique (jusqu'à 35%), en Bulgarie (jusqu'à 44%), en Estonie (jusqu'à 20%) et aux Pays-Bas (jusqu'à 29%). En Hongrie, Slovaquie et Roumanie, les Ministères de la Culture consacrent une bonne part de leurs budgets aux affaires religieuses, ce qui provoque souvent des difficultés pour estimer la valeur réelle destinée à la culture et aux arts. Le budget culturel public inclut les dépenses pour l'éducation artistique en Autriche (jusqu'à 22% de la dépense totale pour la culture), dans la communauté française en Belgique (jusqu'à 22% de la dépense totale pour la culture), au Danemark (au niveau de l'état, jusqu'à 13%, de la dépense publique totale pour la culture qui se monte à 6%), en Suède (dépense totale pour la culture jusqu'à 17%) et en Estonie.

Soutien public pour la culture alloué aux conseils des arts et aux fonds culturels nationaux

Souvent l'état finance les artistes et les institutions culturelles par le biais des Conseils d'Arts et des Fonds Culturels nationaux ou des Fondations. Ceux-ci, à leur tour, distribuent l'argent sur une base compétitive et selon des objectifs spécifiques. La manière dont les allocations sont attribuées, diffère selon les organismes.

Il faut noter que les dépenses d'état en subventions et allocations aux artistes représentent 0.5-17% par an des Fonds nationaux et des Conseils. La plus grande part moyenne du budget public a été distribuée aux Conseils des Arts du Royaume-Uni et de l'Irlande. Le Conseil national Suédois pour les Affaires Culturelles a reçu 17% du budget public; le Conseil pour la Culture et les Arts à Malte a reçu 14%, la Donation Culturelle Estonienne 138%, la Fondation Lettonne du Capital Culturel, 13%. La Fondation Danoise des Arts et le Conseil d'Arts Danois distribuent une moyenne d'environ 8% du budget public. En Finlande et aux Pays-Bas, l'allocation gouvernementale et les subventions aux artistes représentent une moyenne annuelle de 5% de leur budget. Le soutien aux artistes individuels est très large en Suède, au Danemark et en Finlande. Les plus grandes parts des budgets des Conseils dans ces pays sont distribuées comme subventions aux écrivains et aux artistes visuels. Les Fonds Culturels Nationaux sont généreusement subventionnés par les gouvernements dans les pays de l'Est et du Centre de l'Europe. Par exemple, en Bulgarie jusqu'à 85% du budget du Fonds Culturel Bulgare est soutenu par des taxes spécifiques qui, en 2004 ont gagné environ 0.2% du budget public pour la culture (€200.000). Le Fonds Slovène pour les Activités Culturelles (FAC) possédait en 2002 un budget de €4,6 millions; la part de l'état y était de €3,5 millions (76% du budget total du FAC).

1.4. Financement de la culture par les fonds de loterie

Les fonds de loterie sont des sources supplémentaires de soutien financier à la culture (voir Annexe 1, Table 7). Ils sont assez nouveaux, mais se sont développés rapidement et gagnent de l'importance à cause de la recherche de subventions supplémentaires. Le manque d'impact ou d'études d'évaluation sur les fonds de loterie pour la culture ne nous permet pas de tirer des conclusions pertinentes, seulement des observations assez générales⁴⁸. Parmi les pays analysés, les fonds de loterie sont distribués pour le soutien à la culture en Belgique, Bulgarie, Danemark, Estonie, Finlande, Allemagne, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Pays-Bas, Pologne, Slovaquie, Suède et Royaume-Uni.

1.4.1. Structure institutionnelle et mécanisme de distribution

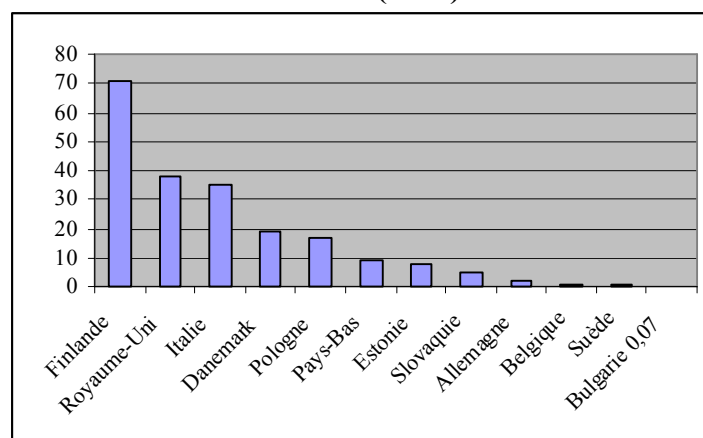
La plupart des fonds de jeux alloués à la culture proviennent de loteries appartenant à l'état. Les loteries privées existent aussi dans certains pays (par exemple, les Pays-Bas) et leur contribution à la culture peut excéder celle des loteries nationales. L'Allemagne a loteries privées et publiques. La distribution de sommes d'argent des loteries pour de 'bonnes causes' comme la santé, les activités sociales et la culture est définie la plupart du temps comme pourcentage de revenus totaux de loterie. En général, la stabilité des fonds de loterie pour la culture n'est garantie par aucune mesure; les exceptions sont les Pays-Bas, la Suède et la Slovaquie. Des solutions possibles à cette situation sont suggérées par le modèle finlandais, où le gouvernement compense les insuffisances de la loterie. Il n'y a que l'Italie qui distribue une somme fixe annuelle au patrimoine.

La prise de décision de la distribution de fonds de loterie à la culture est sous la responsabilité des agences gouvernementales existantes, des agences publiques nouvellement établies (Estonie, Suède et Royaume-Uni), des organisations à but non lucratif (Allemagne et Pays-Bas), directement du gouvernement lui-même (Bulgarie, Italie) et (directement) de compagnie de loterie (même).

1.4.2. Tendances dans la distribution des fonds de loterie

En analysant les ressources allouées par les loteries, il est évident qu'elles jouent un rôle plus actif dans le soutien de la culture dans certains pays que dans d'autres (graphique 3).

⁴⁸ L'information provient principalement de Ilczuk 2004.

Graphique 3. Financement de la loterie en pourcentage de dépenses publiques pour la culture (2000)

Sources: Ilczuk 2004. Les données sur la Pologne viennent du Conseil de l'Europe/ERICarts 2006.

La dépense d'État pour la culture est abondamment soutenue par les fonds des loteries (d'état) en Finlande (de 71,4% en 2000 à 54% en 2005), en Italie (35%) et au Royaume-Uni (38%). Le financement des loteries pour la culture représente 17,7% des dépenses gouvernementales centrales en Pologne; au Danemark, il a augmenté de 16,8% en 2000 à 18,6% en 2002; aux Pays-Bas, il était de 9,4% en 2001, ce qui correspondait à 1% de la dépense générale pour la culture (Smithuijsen 2005). Dans d'autres pays, les fonds de loterie pour la culture ont moins de signification en tant que part des dépenses publiques pour la culture: en Slovaquie (4,7%) et en Estonie (6,9%), par exemple. Les contributions de loterie ne sont pas encore importantes dans le financement de la culture en Hongrie, en Suède (0,04%) et en Bulgarie (0,07-0,09% en 2000-2001).

1.4.3. Décompte par type de dépense et de secteur

Conformément aux priorités de décision de l'agent de distribution, les fonds de la loterie peuvent être groupés en fonds de projet, fonds d'investissement de capitaux et coûts opérationnels (tableau 3)⁴⁹.

Tableau 3. Pourcentages de fonds de loterie pour la culture selon les types de financement (2000)

	Financement basé sur un projet	Coûts actuels Opérationnels	Investissements de capitaux pour des projets
Estonie	80	0	20
Finlande	0	80	0
Italie	0	0	100
Slovaquie	0	50	50
Royaume-Uni	16	0	84

Source: Ilczuk 2004.

Par exemple au Royaume-Uni, 33,4% des revenus totaux de loterie sont consacrés aux arts et au patrimoine, ce dernier s'élevant à 16,7% du total de €483,6 et de €506,1 millions (2004-2005).

⁴⁹ Les fonds basés sur des projets sont le plus souvent à court terme et concernent des projets de soutiens, c'est-à-dire des financements de productions artistiques. Les coûts opérationnels sont destinés à des objectifs administratifs: salaires, loyers, coûts de voyages, coûts de documentation etc. Les fonds pour des projets à capitaux, le plus souvent à long terme, sont destinés aux dépenses d'investissement et de reconstruction pour la culture: nouveaux immeubles pour les institutions culturelles, rénovations, équipement technique, acquisition de nouvelles collections, etc.

Ils sont distribués par les conseils d'arts régionaux, le Conseil du Film Britannique, le Fonds de Loterie du Patrimoine et la Commission du Millénium⁵⁰. En Estonie, les revenus de loterie nationale destinés à la culture sont distribués par la Donation Culturelle Estonienne et le Conseil Fiscal des Jeux et soutiennent essentiellement des projets culturels. En Pologne (2004), l'argent de la loterie a été distribué aux entreprises culturelles (46%) et aux investissements culturels (19%)⁵¹. Aux Pays-Bas, les loteries privées⁵² soutiennent la culture généralement en allouant leurs revenus aux fondations (par ex.: la Fondation Culturelle Européenne, le Fonds Culturel du Prince Bernhard, la Fondation DOEN, la Fondation Europe de l'Est) qui les utilisent ou redistribuent à des projets culturels. Cette contribution est canalisée principalement vers le patrimoine culturel et les projets multiculturels. En Belgique (seulement dans la communauté flamande) les fonds de loterie pour les arts et la culture soutiennent principalement le spectacle vivant (72%), suivis par le travail social culturel (12,5%) et les musées (9%). Le soutien de la loterie en faveur des investissements de capitaux pour les musées et le patrimoine domine en Italie (72%) et dans le Royaume-Uni (53%). Les priorités allemandes (au niveau régional) vont aux arts visuels (50,6%) et à la musique (22%). En Slovaquie le financement de loterie est partagé entre le spectacle vivant (32%), les musées (24%), les activités interdisciplinaires (15%) et les bibliothèques (10%). En Suède, les fonds de loterie sont dirigés vers les projets interdisciplinaires.

⁵⁰ Royaume-Uni, Loterie nationale 2005.

⁵¹ Conseil de l'Europe/ERICarts 2006.

⁵² Exemples: la Loterie de la Banque Postale, le Bingo, la Loterie du code postal (ZIP-code) et la Fondation "Sporttoto" de Pronostics sportifs.

2. INTERVENTION PUBLIQUE INDIRECTE PAR LES INCITATIONS FISCALES

Cette partie de la recherche se concentre sur la création d'un environnement fiscal favorable à l'intérieur du système législatif de chaque pays, afin de doper les financements culturels. Cette forme de soutien indirect s'appuie sur le revenu auquel les gouvernements locaux et nationaux renoncent à cause de réductions fiscales et d'exemptions accordées aux institutions culturelles. Inkei (2001) le définit comme "le soutien fiscal des gouvernements au soutien privé à la culture". Les dépenses indirectes sont, en fait, des subventions. Elles peuvent ne pas avoir l'air de coûts, mais elles le sont et de plus, elles entraînent une intervention privée (par des individus, des entreprises commerciales et des organisations à but non lucratif). Il y a un mouvement vers les subventions privées (comme le sponsoring) et l'un des objectifs de cette recherche est d'analyser leur importance – actuelle ou potentielle – pour la culture. Les incitations fiscales se réfèrent aux mesures spécifiques disponibles pour des catégories limitées d'individus et elles ont pour objectif de modifier le comportement au travers de mécanismes fiscaux. Le secours fiscal peut être attribué à toutes les formes de soutien privé à la culture (donations en liquidités, sponsoring en nature, services ou équipement). Au sein des différents dispositifs de politique fiscale, il y a ceux qui encouragent l'augmentation de la consommation de produits culturels et de services - par exemple, l'application d'une taxe sur la valeur ajoutée préférentielle (TVA). Les lois fiscales peuvent encourager ou décourager les donations, doper les legs de valeur, encourager la création de fondations, etc. En particulier, les incitations fiscales prennent la forme de:

- Exemptions fiscales, déductions fiscales et taux (inférieurs) spéciaux pour les institutions artistiques et culturelles, par exemple, pour les impôts sur les dons et les droits de succession, ou les sociétés;
- Déductions fiscales et crédits d'impôt pour les entreprises et les individus faisant des donations ou investissant dans les arts;
- Différents taux de TVA sur les produits culturels.

En Annexe 2, tableau 7, on trouve un résumé des différentes formes d'assistance fiscale.

2.1. Analyse de l'intervention publique indirecte par les incitations fiscales

La plupart des pays analysés accordent un traitement fiscal spécial aux institutions culturelles, aux individus ou entreprises qui font des donations en faveur des institutions culturelles ou à leurs sponsors. Cependant, il y a beaucoup de différences quant aux taux et aux limites des déductions fiscales ou des crédits d'impôt, aux cas qui peuvent bénéficier d'un secours, aux procédures et aux formalités qui doivent être accomplies. De même, il existe des différences dans les taux de TVA appliqués à des biens culturels identiques. Par exemple, en Autriche, le taux de TVA pour les CD est de 20%; en Espagne, il est de 16%. Les fondations, dans la plupart des pays, sont exemptées de droits de succession et de la taxe sur les dons, mais en Autriche, Belgique, Luxembourg et Pays-Bas, elles ont seulement droit à un taux réduit de l'impôt sur les dons et les successions.

Une question souvent discutée est celle d'une définition fiscale du sponsoring et de la donation. La différence est importante pour l'applicabilité de n'importe quel secours fiscal. Dans certains pays, en fait, identifier un acte comme du sponsoring peut rejeter l'application de toute forme de secours fiscal, même si la compagnie peut déduire la somme d'argent donnée à une institution culturelle. Quelquefois, les critères pour distinguer les deux et décider de l'applicabilité d'un

secours fiscal, sont associés au bénéfice qu'une compagnie peut obtenir et à l'existence d'une forme de *quid pro quo*, mais la solution d'un tel dilemme n'est pas simple et prête à la controverse.

Les différences entre les pays concernent aussi les caractéristiques des pratiques fiscales des institutions culturelles. Quelques pays exigent une situation juridique spécifique pour profiter d'une forme d'avantage fiscal. En outre, il y a des différences dans le type et la somme de l'avantage fiscal direct permis aux institutions culturelles et dans le secours indirect permis aux individus ou aux entreprises qui les soutiennent. Par exemple, en Finlande, Lituanie et Suède, les entreprises qui supportent les institutions culturelles bénéficient d'incitations fiscales, mais il n'y a aucune déduction fiscale pour les individus qui font des donations aux fondations.

Un autre schéma fiscal qui peut profiter au secteur culturel est "la législation en pourcentage", où les contribuables peuvent allouer un pourcentage de leur impôt sur le revenu à certaines organisations. Ce système est déjà en place dans certains pays européens pour financer l'église. Maintenant, le pourcentage re-dispatché de l'impôt payé sur le revenu est utilisé pour soutenir des organisations de sociétés civiles qui, évidemment, sont fréquentes dans le secteur culturel. Ce système existe, par exemple, en Hongrie (1%), Slovaquie (1%), Lituanie (2%), Pologne (1%)⁵³ et a récemment été introduit en Italie (5%). Pourtant, il y a des doutes sur l'incitation réelle qui motive les individus à soutenir ces projets (Commission européenne 2005). En fait, l'effet peut être préjudiciable. Les contribuables qui allouent un pourcentage de leurs impôts aux institutions culturelles pourraient avoir le sentiment qu'ils ont satisfait à un devoir civique, même si ces impôts leur auraient été, de toute façon, prélevés.

2.2. Mesures du soutien indirect par les incitations fiscales

Le problème principal de ce type d'analyse concerne le fait de compter pour le soutien indirect gouvernemental à la culture qui provient des mesures fiscales (FICAAC 2004). Par exemple, une enquête internationale effectuée par le Conseil Irlandais des Arts (2000) a seulement pu évaluer la somme de soutien indirect pour l'Irlande et donc, elle a dû omettre de l'enquête entière, les chiffres rattachés à cet instrument politique. Ainsi, les comparaisons de dépenses gouvernementales pour la culture, sont rarement capables de représenter ces formes indirectes de soutien culturel, les données étant indisponibles (Feist et al. 1998). Cependant, ne pas prendre en considération les dépenses indirectes, conduit à une sérieuse sous-estimation de l'intervention de certains pays. Les comparaisons du soutien gouvernemental perdent leur fiabilité, parce que les dépenses indirectes, dans certains pays, sont au moins aussi importantes – et dans beaucoup de cas considérablement plus importantes – que les dépenses directes. Le Conseil Irlandais des Arts (2000: 10) estime que l'inclusion de revenus fiscaux auxquels le gouvernement renonce, augmenterait de 50% la mesure de la dépense culturelle par tête du gouvernement irlandais (de 12.36 à 19.22 Livres irlandaises)⁵⁴. Hemels (2006) suggère que le soutien indirect aux Pays-Bas est égal au soutien direct, bien qu'il ne soit pas compté. Dans l'analyse du soutien indirect à la culture, les Etats-Unis fournissent des exemples intéressants et des leçons, à cause du développement plus long et plus étendu de ce type de soutien. Par exemple, Schuster (2004) suggère que les estimations des Etats-Unis indiquent que la dépense gouvernementale directe sur les arts est "écrasée" par la dépense gouvernementale indirecte. L'inclusion ou l'exclusion de la dépense indirecte changerait complètement "le classement" international du soutien public

⁵³ Pourcentage de projet philanthropique.

⁵⁴ Les valeurs n'ont pas été converties en euro parce que les modifications dans les taux de change causeraient une tendance différente.

à la culture d'un pays. En considérant seulement la dépense directe, les Etats-Unis montrent un bas niveau de soutien public; l'inclusion de dépenses indirectes dérivant des mesures fiscales, augmente le rôle du pays en tant que "grand argentier de la culture" (Heilbrun et Gray, 2001). Porter et Kramer (2002) suggèrent qu'aux États-Unis – à cause d'un code fiscal généreux qui a permis aux compagnies de déduire une grande part de leurs frais de publicité –\$589 millions environ ont été dépensés en sponsoring pour les arts en 2001. Comparez cela au très petit budget de la prestigieuse Fondation Nationale pour les Arts (National Endowment for the Arts - NEA), qui était seulement de \$104.8 millions en 2001 et de \$115 millions en 2002 (NEA 2003).

Les dépenses indirectes soulèvent d'autres questions, si l'on considère le taux réduit de TVA appliqué sur les produits culturels. O'Hagan (2003: 455) soutient que la concession de TVA pour les arts en Europe n'est pas seulement la majeure concession fiscale, mais elle est considérable "...en termes absolus et en relation au financement direct des institutions [artistiques]".

Mesurer le soutien indirect dérivant des incitations fiscales nécessite, avant tout, que le gouvernement introduise des règles qui fixent les différentes formes d'avantages fiscaux en faveur de la culture. Hillman Chartrand et McCaughey (1989) parlent de l'état comme d'un *facilitateur* quand il introduit des règles claires qui favorisent l'intervention indirecte. Alors l'état a un rôle majeur dans la détermination des sommes d'avantages fiscaux permises; il a un impact sur la réalisation de la politique culturelle et sur la participation d'autres secteurs dans le financement des arts. Cependant, les incitations fiscales ne sont pas gratuites. Dans une donation, par exemple, le donateur ne paye qu'une partie et le gouvernement – c'est-à-dire les contribuables – paye le reste. En fait, quand le propriétaire d'un bâtiment ancien reçoit des avantages fiscaux pour sa réhabilitation, il s'agit d'un transfert d'argent public à un individu (Benhamou, 1996: 61). C'est la même chose pour les donations. Montias (1995) a montré que "les contribuables américains contribuent en moyenne pour \$600 à \$700 pour chaque \$1,000 de legs. Une donation en capital est une contribution commune d'un propriétaire privé et du public ...". Néanmoins, les incitations fiscales peuvent être attrayantes pour les ministères de la culture et de l'art, parce qu'elles n'affectent pas le budget national pour la culture. Les incitations fiscales "semblent être une solution facile pour développer le budget pour le financement des arts" (Hemels, 2006); ainsi, le secteur culturel ne sera jamais en faveur de leur abolition. Les incitations fiscales dans le secteur culturel pourraient être plus en vogue dans les pays ayant des limites strictes de budget pour les subventions directes (par ex., les Pays-Bas, depuis 1994). Quand il y a ce type de restriction budgétaire, les ministères de la culture peuvent introduire une nouvelle subvention seulement en coupant une autre, mais cette restriction ne s'applique pas aux incitations fiscales.

2.3. Conclusions

Les incitations fiscales pour la culture supposent un changement: l'accent passe de l'offre à la demande; plus de responsabilité est donnée au public. Elles peuvent devenir un instrument en faveur "de la démocratisation" de la culture. Pour cela, cependant, les gouvernements doivent concevoir des incitations fiscales stratégiquement et avec l'aide d'experts. Ces derniers devraient identifier les institutions ou les biens qui peuvent être considérés comme culturels; définir les secteurs est en fait un problème. Par exemple, aux Pays-Bas (comme dans beaucoup d'autres pays européens), l'art vidéo n'est pas considéré comme un art pour une concession de TVA, mais les copies exactes de peintures faites en Chine le sont (Hemels 2006). Il est difficile aussi de définir le type d'organisation pour les quelles les exemptions fiscales sont appliquées. Quelques pays, comme la France, fournissent des définitions strictes et une illustration claire des

prescriptions nécessaires pour appliquer les réductions fiscales; dans d'autres pays, la situation est moins claire et des conflits peuvent survenir (Association Suédoise pour les Affaires et les Arts 2000). Une fois que les règles et les critères relatifs aux réductions fiscales sont clairement définis, les gens, mieux informés, peuvent choisir l'institution à privilégier. Des règles claires et simples, ainsi que des taux plus favorables de réductions ou d'exemptions fiscales, sont fondamentales pour la stimulation du soutien individuel et d'entreprises. Les changements récents dans la législation française quant au mécénat et aux fondations culturelles semblent suivre ce raisonnement. Une nouvelle loi en Italie prouve aussi l'importance des incitations fiscales pour lever des fonds supplémentaires (voir le cadre 2.1.).

Cadre 2.1. Incitations fiscales pour le soutien des entreprises: Italie

Le soutien du monde des affaires à la culture en Italie a évidemment été relancé par une nouvelle loi (No. 342/2000) qui a introduit une totale déduction des donations en liquide aux institutions publiques et privées, opérant activement dans les secteurs culturels. Il y a des limites au type d'institutions qui peuvent en bénéficier et les procédures ne sont pas simples. Néanmoins, la somme d'aide financière tirée de cette loi a augmenté de 70% en 2004-2005 (de €18,85 à €32,28 millions). Ces donations n'ont pas été distribuées également parmi les régions (Lombardie, Veneto et Lazio ont eut les plus hauts pourcentages), ainsi que les secteurs culturels. En fait, 70% de ces fonds sont allés au spectacle vivant. Quant aux individus, la loi (Décret du Président de la République No.917/1986) permet seulement une déduction de 19% des impôts sur le revenu dans l'aide financière donnée aux institutions privées et publiques actives dans le secteur culturel. En 2005, pour la première fois depuis l'introduction de la loi, le Ministère du Patrimoine et des Activités Culturelles a enregistré des donations de €2,38 millions.

Source: Ministère du Patrimoine et des Activités Culturelles 2006.

Ces changements sont fondamentaux pour garantir le succès d'un instrument, stimulant l'intervention privée en dépassant les limites dérivant du fait que le soutien privé est très connecté à la tradition de contribution au secteur culturel, une tradition qui caractérise une société spécifique. Par exemple, le succès de ce type de soutien dans le Royaume-Uni, les Pays-Bas et les Etats-Unis, correspond simplement à la tradition d'intervention privée en faveur des arts qui a historiquement caractérisé ces pays (Cummings & Katz 1987).

3. INTERVENTION PRIVÉE

La collecte de fonds est devenue une partie intégrale des institutions culturelles et les gouvernements apprennent comment l'encourager davantage. Dans les deux dernières décades, le soutien du secteur privé a augmenté dans les pays européens. Le musée Guggenheim est auto financé à hauteur de 72%, dont 30% proviennent du soutien privé d'entreprise. Le musée reçoit des donations privées de ses 40 chefs d'entreprise aussi bien que des campagnes de donation rattachées à des événements spécifiques.

L'intervention privée dans les arts et la culture attire une attention majeure avec le processus de décentralisation. Le besoin de revenus supplémentaires et la tendance à l'autonomie dans le processus de prise de décision, force à chercher impérativement du soutien au-delà de celui du gouvernement. L'intervention privée peut prendre plusieurs formes: donations, patronage, mécénat, travail volontaire, sponsoring etc. Ces concepts peuvent différer selon les pays, les lois les régulant ne fournissant pas souvent de distinctions claires (Hemels 2006) et les traditions dans l'offre privée pouvant être spécifiques au pays. Donc, bien qu'il soit difficile de distinguer tous les types d'intervention privée dans le secteur culturel, il n'en est pas moins important de le faire, parce-que identifier l'intervention privée comme une donation, un sponsoring ou mécénat, fait une différence sur le plan de profiter des avantages fiscaux (ou non). Le cadre 3.1. propose un glossaire de définitions, bien qu'en réalité les différences soient souvent confuses.

Cadre 3.1. Définitions du sponsoring, patronage, philanthropie, mécénat

Dans le *sponsoring commercial*, l'objectif de la compagnie est de tirer un avantage direct en termes d'amélioration des ventes ou de l'image (Grunstein dans Colbert et d'autres 2003: 2). Le sponsoring se réfère à un soutien avec quelque chose en retour, le sponsor recevant quelque chose, soit directement, soit indirectement (Association Suédoise pour les Affaires et les Arts 2001). Dans beaucoup de pays de l'Europe de l'Est, le sponsoring est assimilé à de la *générosité*. C'est tout à fait différent de la notion prévalant dans le reste de l'Europe, où le sponsoring est une *transaction commerciale*, liée aux objectifs des entreprises (Inkei 2001). La *philanthropie (donation)* est un soutien sans contrepartie. Dans certains milieux (particulièrement au Royaume-Uni), la sous catégorie de *patronage* fournit un soutien avec quelque contrepartie. Dans beaucoup de cas le patronage est semblable à la philanthropie ou au mécénat (Inkei 2001). *Patronage* est "une assistance financière, matérielle ou morale fournie par une organisation ou un individu pour un travail, principalement dans le champ culturel, social ou scientifique. Cette assistance fournie n'a pas d'avantage direct pour les activités de celui qui patronne, mais ajoute à sa réputation et son honneur au travers d'une certaine notoriété."(Serraf dans le Parlement Européen 2003:4)

Pour les objectifs de ce rapport et pour éviter des malentendus, nous nous référons généralement au soutien par des organismes à but non lucratif et au soutien d'affaires comme "soutien privé", en faisant la référence explicite à chaque source si nécessaire.

3.1. Le soutien à la culture et aux arts par des organismes à but non lucratif

Les organisations à but non lucratif sont souvent vues comme des organismes du tiers secteur dont les objectifs sont de soutenir des activités civiques. Dans la recherche de nouvelles sources de fonds, il est nécessaire de reconnaître le potentiel du tiers secteur dans le financement de la culture. Le tiers secteur soutient très activement le secteur culturel, bien que son rôle ne soit pas toujours évident. Cependant, les organismes du tiers secteur peuvent, avec succès, équilibrer les objectifs du marché et du gouvernement. Ils font participer effectivement des réseaux de donateurs au secteur, augmentant les évaluations sociales au-delà des transactions du marché et du gouvernement.

Dues aux langues et législations différentes, il existe toutes sortes d'organisations à but non lucratif dans les pays de l'Union: les trusts, les associations privées (clubs, sociétés d'amis, etc.) et les fondations (cadre 3.2.). Par exemple, à cause d'une législation différente, la définition d'une fondation aux Etats-Unis et au Royaume-Uni "renvoie aux traditions de *common law* avec une accentuation sur le fidéicommiss" et en Allemagne "sur les traditions de code civil ... avec une distinction importante entre les personnalités légales basées soit sur une adhésion, soit sur un avantage en le capital" (Commission européenne 2005). Une fondation correspond plus ou moins au *trust* britannique, *stichting* néerlandais, *saatio* finlandais, *Stiftung* allemand, *fondazione* italien, *fundacion* espagnol et *stiftelse* suédois (European Foundation Centre - EFC -2005a).

Cadre 3.2. Concepts de fondations, trusts, associations

Ilczuk (2001) suggère que "[d]ans les pays avec un système législatif continental, les associations et fondations sont les formes législatives les plus populaires parmi les organisations à but non lucratif". Les *associations* sont des organisations volontaires, autonomes, à but non lucratif avec des membres permanents. Dans les associations culturelles, les buts primordiaux sont de pourvoir aux besoins intellectuels et artistiques et de développer les conditions optimales à leur réalisation. Selon leurs activités, nous pouvons distinguer, par exemple, les sociétés des amis des arts, les associations créatives, les groupements d'artistes/exécutants et les associations de promotion culturelles. Les *fondations* sont des organisations dont les objectifs sont d'exécuter des finalités d'utilité publique, comme le soutien à la création artistique, la promotion de la culture ou l'aide aux artistes. Les buts des fondations sont déterminés par le conseil d'administration de la fondation et sont "prévus dans l'acte de fondation" (ibid.: 6). Le *European Foundation Centre* (EFC) définit une *fondation* (ou un *trust*) comme "un organisme indépendant, constitué séparément, à but non lucratif avec son propre bureau de gouvernance et avec ses propres sources de revenu, qu'elles proviennent ou non d'une dotation" (EFC 2005a).

En raison du manque de données sur l'impact d'autres formes d'associations à but non lucratif sur la culture, cette étude se concentre surtout sur l'activité des fondations (ou trusts dans le Royaume-Uni), conformément aux définitions mentionnées plus haut.

3.1.1. Types de fondations

Selon les différentes législations nationales, la manière dont les fondations opèrent et dont elles fournissent et reçoivent le soutien, varie selon les pays. Elles peuvent opérer comme des organismes donnant ou recevant des subventions, gouvernées par leurs propres conseils. L'EFC classe les fondations comme indépendantes, d'entreprise, soutenues par le gouvernement, ou par la communauté (Annexe 3, table 8.). Dans un paragraphe sur les tendances récentes (EFC 2005a):

Les fondations indépendantes sont le type le plus commun, se situant à plus de 50% en Suède, plus de 90% en Allemagne, Italie et Royaume-Uni. Les fondations soutenues par le gouvernement sont présentes dans la plupart des pays, se situant à moins de 4% en Italie et Allemagne, 6% en France à 16-19% en Suède et Belgique. Les fondations d'entreprise forment la troisième importante catégorie, tandis qu'on peut identifier plus de 140 fondations de communautés dans l'UE en 2003.

Les fondations de communautés et les fondations indépendantes prédominent et montrent une augmentation régulière partout en Europe (EFC 2005a). Leurs activités dans le secteur culturel et leur rôle de mise en valeur des arts créatifs ont augmenté. Elles sont définies par l'EFC comme "des fondations européennes, trusts et œuvres de charité distribuant des subventions ou

opérationnelles, ayant leurs propres fonds ou des revenus réguliers et leur propre conseil d'administration avec un administrateur ou un directeur". Le manque d'études approfondies sur leur impact ne nous permet pas de tirer de plus fortes conclusions sur leur rôle dans les arts. Quelques tendances sont suggérées, cependant, par une enquête non représentative sur les fondations indépendantes distribuant des subventions⁵⁵. Les résultats indiquent que (1) le soutien de fondations indépendantes est constitué principalement de subventions individuelles, subventions de projet, donations, dons en nature et aides en liquide; (2) le soutien est alloué à des secteurs spécifiques de l'art, privilégiant les médias indépendants dans l'Europe de l'Est; (3) elles ne donnent pas de priorité au soutien de l'infrastructure culturelle et aux activités des réseaux culturels; et (4) elles soutiennent plus les projets nationaux (60%) que les projets internationaux (40%).

Les fondations d'entreprise sont créées par des compagnies et dépendent, la plupart du temps, du soutien de leurs fondateurs. Même si elles sont établies comme des entités du tiers secteur, la manière dont elles fonctionnent n'est pas toujours claire. Fonctionnent-elles selon les principes de l'entreprise plutôt que selon ceux de la société civile? Les exemples européens montrent de larges dissemblances. Dans certains cas, les fondations d'entreprise ont tendance à soutenir de grands événements de circonstances, dont la compagnie ou le fondateur peut tirer profit comme de n'importe quel autre instrument de marketing (associé au sponsoring). Dans d'autres cas, des partenariats à long terme sont établis sur une base plus éthique.

Les fondations soutenues par le gouvernement reçoivent d'habitude des fonds par des subventions publiques et les redistribuent selon les directives publiques, mais ce n'est pas toujours le cas. Ces dernières années de décentralisation et de privatisation dans le secteur culturel européen, beaucoup d'institutions culturelles nationales ont changé leur statut juridique en se privatisant. D'un côté, cela leur permet de profiter du cadre législatif général (c'est-à-dire les incitations fiscales); de l'autre, ils sont toujours considérablement subventionnés par le gouvernement (impôts, sur les jeux), quoique sur une base compétitive. Par exemple, l'état ne garantit plus de subventions fixes, mais donne plutôt des allocations basées sur les propositions de projet des institutions. Une structure similaire d'organisation est appliquée aux fondations de communautés; la plus grande part de leurs revenus provient des autorités gouvernementales locales, responsables de la culture. Les fondations culturelles soutenues par le gouvernement peuvent combiner le financement public (direct et indirect) mélangé avec le financement privé, mais elles sont toujours fortement soutenues par le gouvernement – dans beaucoup de cas pour plus de 80%. Pour ces raisons et conformément à notre méthodologie, leur rôle est en discussion dans la sphère du soutien public direct.

3.1.2. Tendances récentes dans le soutien des fondations à l'art et à la culture⁵⁶

En Belgique, Allemagne, Pays-Bas, Portugal, Italie et Espagne, la priorité des soutiens des fondations privées va vers les arts et la culture (Annexe 3, tableau 9). Au Royaume-Uni, le tiers secteur est représenté par les *trusts*, en 2002, 9% de leurs budgets ont été destinés aux subventions destinées aux arts et à la culture. Une étude (Arts & Business 2005b) suggère que

⁵⁵ L'enquête a été réalisée par ERICarts (2002) et présentée dans *Creative Europe*. Sur sa méthodologie: "l'enquête a pris pour base certains des membres du Centre de Fondation Européen dont on peut voir les profils dans l'annuaire EFC, 'le Financement Indépendant 2000'. L'attention s'est concentrée sur l'Europe, incluant des membres de fondations de 29 pays différents. De ceux qui sont nommés dans l'annuaire, 72% ont leurs intérêts principaux dans le large champ de l'éducation, 59% dans les arts et la culture, 29% dans l'environnement et 43% dans les domaines concernant l'enfance et la jeunesse".

⁵⁶ Cette partie se concentre sur le soutien culturel des fondations d'entreprise et indépendantes. L'information a été obtenue des rapports nationaux de l'EFC, ERICarts 2002 et Conseil de l'Europe/ERICarts 2006.

le soutien des trusts et fondations aux arts au *Royaume-Uni* n'a aucune tendance stable. Entre 2001 et 2004, les financements ont augmenté en moyenne de 30% et diminué ensuite d'environ 15% en 2004-2005. La plus grande part (jusqu'à 78%) va aux organisations artistiques de Londres. En *Belgique*, le soutien des fondations a atteint en 2000, €15-16 millions, représentant 13% du budget total des fondations privées. Les activités culturelles sont largement soutenues par les fondations privées en *Allemagne*, surtout celles opérant aux niveaux locaux. Le soutien à l'art et à la culture représente une moyenne de 11% des dépenses totales des fondations. Les activités culturelles au *Portugal* sont traditionnellement soutenues par les fondations privées; elles donnent environ 30% de leurs budgets aux arts et à la culture. Une des plus grandes fondations privées est le Calouste Gulbenkian Foundation; jusqu'à 45% de son budget est dépensé pour la culture. En 2000, ses contributions ont représenté environ 40% des dépenses nationales totales pour la culture. Parmi d'autres donateurs privés, on trouve la Fondation de l'Orient, la Fondation Serralves et le Culturgest. Aux *Pays-Bas*, où il y a une longue tradition de donations aux arts et à la culture, le soutien des associations privées et des fondations se monte à 2% des dépenses culturelles totales (Smithuijsen 2005). Les fonds de loteries privées distribués aux fondations privées ont augmenté. Parmi les plus grandes fondations qui soutiennent les arts aux Pays-Bas, il y a la Fondation Culturelle du Prince Bernhard et l'Association Rembrandt. En *France*, 4% des dépenses totales des fondations sont passées aux arts et la culture. En *Autriche*, 1679 organismes privés soutiennent l'art et la culture (Simsa et autres 2003), principalement orientés vers les médias audiovisuels, les théâtres et les musées. En *Finlande*, les fondations privées contribuent à la culture et aux arts avec €16-17 millions estimés en 2002; la Fondation Culturelle Finnoise (privée) en fournit presque la moitié (€8 millions).

Dans les pays méditerranéens, le soutien des fondations bancaires joue traditionnellement un rôle significatif. En *Italie* (2001), la part subventions par des fondations d'origine bancaire, allant aux arts et à la culture a représenté 40% de leur soutien total. Les dépenses pour la culture par toutes les fondations à but non lucratif (réalisation de subventions) équivalent à 26,5% de leur total (EFC 2005a). En *Espagne*, les contributions majeures viennent des fondations comme la Caja Madrid, Juan March et la Caixa; en 2005, leur contribution aux arts et à la culture s'élève à €104 millions. À *Chypre*, la Fondation Culturelle de la Banque de Chypre, le Centre Culturel du Groupe Laiki et le Département Culturel de la Banque Hellénique sont les plus grands soutiens des institutions et projets culturels. Quelques-unes des plus grandes compagnies de *Malte* font des donations par l'intermédiaire de fondations privées reconnues; les dépenses sont surtout dirigées vers le patrimoine culturel⁵⁷. Quelques-unes de ces fondations soutiennent aussi les productions artistiques et initient des événements culturels⁵⁸. D'autres combinent les fonds publics et privés pour encourager la participation des jeunes à la vie culturelle Maltaise en organisant des événements de premier plan⁵⁹. En *Grèce*, expositions du type de *Glory of Byzantium*, présentée au *Metropolitan Museum of Arts* sont considérablement soutenues par des fondations à but non lucratif comme l'*Alexandros A. Onassis Foundation*. L'établissement de la *Concert Hall* à Athènes est le résultat des efforts combinés de l'état et de la *Society of the Friends of Music*, une association d'influents *aficionados* de musique classique.

⁵⁷ La Fondation Vodaphone de Malte (2004) a fait une donation de €35.000 pour une période de 3 ans à la Fondazzjoni Patrimonju Malti (une fondation pour le patrimoine culturel, née en 1992) pour la restauration et la restructuration du patrimoine. La banque de Valletta (2004) a versé €442.600 pour le projet du Temple BOV Tarxien, lié au patrimoine maltais; les €955 000 nécessaires pour compléter la conservation du projet viendront des Fonds Structuraux de l'UE.

⁵⁸ La Fondation du Centre St James pour la créativité (2004) encourage différentes formes d'arts et activités communes dans son centre de Valletta.

⁵⁹ Par exemple, Fondazzjoni Patrimonju Malti (2005).

Parmi les pays de l'Est de l'Europe, dans les années 1990, il y a eu une tendance à l'établissement de nouvelles fondations culturelles. Cependant, ce développement positif s'est accompagné de réserves et d'activités négatives. Une des questions critiques à propos de l'essor de cet établissement de fondations en Europe de l'Est et centrale – spécialement au début des années 1990 – était de savoir si elles servaient les intérêts publics ou étaient utilisées principalement pour cacher des intérêts privés. Comme le signale Ilczuk (2001), des cas de “pratiques corrompues” ont pu être observés à l'intérieur des activités des fondations (Pologne, Hongrie, Bulgarie), ce qui a engendré une attitude générale négative à l'égard du tiers secteur et de ses pratiques. Dans les années ultérieures, le tiers secteur a été obligé de rétablir son image dans ces pays; cette tâche a été menée à bien par la coopération des efforts du gouvernement et du tiers secteur.

Le soutien des organisations non gouvernementales à la culture dans les pays de l'Europe Centrale et de l'Est dérive de sources gouvernementales aussi bien qu'extra gouvernementales ou du soutien des partenaires (surtout internationaux). L'étendue de leurs activités varie selon les divers aspects du développement de la culture nationale. On peut distinguer quelques tendances générales: (1) le soutien en faveur des jeunes talentueux, (2) le soutien en faveur de nouvelles formes d'art et des médias, (3) la logistique et la formation, (4) les allocations pour les études et les voyages et (5) le soutien en faveur des projets internationaux coopératifs.

Les plus grandes ONG qui soutiennent la culture dans les pays de l'Europe de l'Est et centrale ont été financées par la Fondation de la Société Ouverte (existant depuis le début des années 1990 à 2003) et par différents programmes de l'UE. La Fondation de la Société Ouverte, par le biais de son Centre Soros pour les Arts, a développé des programmes spécialisés dans les arts visuels, le théâtre, la musique, la littérature et le patrimoine culturel, ainsi que des réseaux d'artistes (par exemple la Fondation Soros Lettone 2006). La contribution des Fondations de Société Ouvertes partout en Europe de l'Est et Centrale a varié entre €4.3 millions en 2000 à moins de €0.96 millions en 2003⁶⁰.

Le Forum du “Donateur bulgare”, établi en *Bulgarie* en 2003, est une ONG qui a réuni € 150 000 en faveur des projets culturels en 2004. Les donateurs ont inclus le Programme Culturel Suisse Pro Helvetia, la Fondation Culturelle Européenne, les compagnies d'affaires (la Banque ING, la Banque Postale) et les réseaux des associations de bienfaisance liées aux entreprises (le Rotary Club). La majorité de ces subventions a été dirigée vers l'art moderne, suivi par l'étude et la préservation du patrimoine culturel et historique. En *Estonie*, les activités des ONG se concentrent sur les festivals, la danse contemporaine et les petites compagnies de théâtre. En *Hongrie*, 19% (€4,5 millions) des donations totales en 2003, produites selon la loi des 1% (voir chapitre 2) est distribué aux organisations culturelles. Le rôle du tiers secteur est traditionnellement très puissant en *Slovaquie*. Il a un engagement très fort avec les autorités gouvernementales. En 2001, environ 600 ONG opéraient dans le champ culturel. Le soutien des ONG en *Slovénie* est orienté vers les productions culturelles et l'art amateur, avec très peu de fonds venant du gouvernement. Par exemple en 2002, le financement de la municipalité de Liubjana aux initiatives indépendantes des ONG et aux artistes individuels, était d'environ 12% de sa dépense culturelle totale. Le soutien au niveau central est aussi bas, avec environ 5% du budget public donné au spectacle vivant, à la musique et aux arts visuels.

⁶⁰ Open Society Institute 2004.

3.2. Soutien des entreprises à la culture⁶¹

On peut noter un changement vers une attitude positive concernant le soutien privé des entreprises. D'une part, les compagnies soutiennent financièrement la culture et l'art en tant que part de leur stratégie commerciale (elles reçoivent des avantages économiques); d'autre part, leur soutien est de bienfaisance (avantage moral). Le soutien privé des entreprises est distribué de diverses façons: en nature, en espèces, en récompense et prix.

Quelques estimations (basées sur les sources nationales) montrent que le soutien privé des entreprises a tendance à augmenter depuis le début de 2000, avec le développement économique général dans l'UE. Au *Royaume-Uni*⁶² le soutien des entreprises a augmenté de 6,14% entre 2003 et 2005, atteignant €168 millions. Et, bien que le soutien des entreprises ait augmenté de 4,3% entre 2000 et 2005, il a chuté de 20% par rapport à 1999 (€212 millions). En 2004-05, il a représenté 26,4% du soutien public total à la culture (€632,94 millions), une augmentation de 3% par rapport à l'année précédente. Le sponsoring en espèces a été préféré, avec 71,2% du soutien (64% l'année précédente), suivi par le sponsoring en nature (18,1%), l'adhésion de l'entreprise (16,4%), les donations d'entreprise (11,1%), les récompenses et prix (2,4%). Le plus grand destinataire du soutien des entreprises est le patrimoine culturel, suivi par les arts visuels, les galeries et les musées. On constate une augmentation dans le secteur de l'artisanat et les services d'art. Aux *Pays-Bas*, le sponsoring pour l'art va jusqu'à €50 millions du soutien financier total au secteur culturel. Le soutien des entreprises en *Allemagne*⁶³ est surtout alloué au niveau local à de petites institutions culturelles, mais récemment la tendance est au soutien de grandes organisations culturelles nationales. Le soutien privé total à la culture atteint les €500 millions. Le soutien total des entreprises aux arts en *Italie*⁶⁴ a augmenté de €32 millions en 2002 à €35 millions en 2003. Le volume estimé de soutien d'entreprises en *Autriche*⁶⁵ varie entre €37 et 43 millions. En 2001, 45% de ce volume a été distribué sous forme de sponsoring pour les arts, en particulier les arts dramatiques, suivis par les beaux-arts et la musique classique. Bien que la majeure partie soit en espèces, il y a aussi des donations en nature ou en savoir-faire. En *Grèce*, le soutien d'entreprise est fourni pour la création de nouvelles institutions culturelles et pour l'organisation d'événements culturels importants⁶⁶. Le soutien des banques à la culture à *Chypre*⁶⁷ joue un rôle significatif. Elles ont créé leurs propres fondations – la Fondation Culturelle de la Banque de Chypre, le Centre Culturel du Groupe Laiki, le Département Culturel de la Banque Hellénique – avec lesquelles elles financent des institutions culturelles et le développement de projets culturels. Au *Danemark*⁶⁸, les donations privées ou le sponsoring pour consolider les institutions culturelles ont augmenté de plus de 10% par an, de 1998 à 2002. Les compagnies privées investissent dans la construction d'institutions culturelles (dont certaines en partenariat, ou stimulées par les Fonds Structurels de l'UE). En *Finlande*, les investissements de capitaux et le soutien direct aux productions artistiques absorbent le volume de l'intervention privée. Les contributions viennent d'entreprises comme les banques et les compagnies

⁶¹ Sauf si d'autres sources sont indiquées, le rapport se réfère aux données du Conseil de l'Europe/ERICarts 2006.

⁶² Arts & Business 2005a, 2005b. Les chiffres incluent les dons individuels et les investissements des entreprises, trusts et fondations.

⁶³ Wagner & Wiesand (2004), cité dans le Conseil de l'Europe/ERICarts 2006.

⁶⁴ Premio Impresa e Cultura 2004.

⁶⁵ Institute Initiativen Wirtschaft für Kunst (Comité autrichien d'affaires pour les Arts) 2006.

⁶⁶ Les exemples d'institutions créées avec le patronage privé sont: le Musée *Goulandris d'Histoire naturelle*, le Musée *d'Art Cycladic*, les *Archives Littéraires et Historiques Grèques*, la *Fondation DESTÉ pour l'Art Contemporain*, le Musée *Goulandris d'Art Moderne* et la *Fondation du Monde Hellénique*.

⁶⁷ Conseil de l'Europe 2004.

⁶⁸ Ministère Danois de la Culture 2003.

d'assurance, ainsi que des fondations privées. En *Irlande*⁶⁹, le sponsoring d'entreprise en 1999 s'est élevé à €13,7 millions. Le secteur des services et autres catégories (23%), avec les banques, les entreprises du bâtiment et les compagnies alimentaires forment le groupe le plus grand des sponsors des organismes artistiques. Des fonds ont été distribués aux festivals (15%), aux arts plastiques et galeries (15%), centres et communautés artistiques (12%), théâtre et patrimoine (8%), musique classique (8%). Les sociétés montrent peu d'intérêt pour le sponsoring culturel à *Malte*. Quelques grandes compagnies font des donations, par le biais des fondations privées en place, qui se concentrent surtout sur le patrimoine culturel. Les entreprises industrielles et de service sont les principaux sponsors au *Portugal*. En *Suède*, le sponsoring reste très modeste, comparé à la dépense publique pour la culture.

Dans la plupart des pays de l'Europe de l'Est et centrale, même avec l'augmentation du soutien d'entreprise à l'art et à la culture, cette part est très petite, comparée à la dépense culturelle publique. Les entreprises *bulgares* soutiennent essentiellement la musique (formes populaires), la littérature, le théâtre et les festivals. En *Pologne*, la majeure partie du soutien d'entreprise est allouée au théâtre et aux galeries (en moyenne, 28-29%), suivie par le sponsoring des musées et orchestres (15-18%). Le sponsoring privé en *Slovénie* est justifié par quelques exemples de promotion culturelle, principalement par les festivals.⁷⁰

Quelles sont les motivations des entreprises pour soutenir financièrement la culture? Quelques enquêtes⁷¹ nationales suggèrent qu'elles sont principalement motivées par la responsabilité sociale combinée avec des objectifs de marketing. En deuxième place, c'est dans l'intérêt de l'entreprise d'améliorer son image et motiver son personnel en soutenant l'art et la culture. Enfin, recherche (Inkei 2001) sur les incitations fiscales suggère que ces dernières ne sont pas les motivations à la base du soutien des entreprises à la culture.

Dans les pays où les entreprises soutiennent traditionnellement la culture (Allemagne, Royaume-Uni), la tendance est d'établir un partenariat à long terme avec les acteurs culturels et les associations, et de soutenir fortement les activités dans les régions. A l'opposé, dans les pays de l'Europe de l'Est et centrale, où le sponsoring est un concept assez nouveau, le soutien à la culture se déroule sur une base ad hoc.

Un autre argument important en faveur de l'essor des interactions des entreprises avec le champ culturel est l'attention gouvernementale qu'elles engrangent. Certains gouvernements (locaux et centraux) ont établi des programmes pour promouvoir le partenariat entre la culture et l'entreprise. Au Royaume-Uni, par exemple, le gouvernement a établi un Projet de Stimulation du Sponsoring d'Entreprise. Pour stimuler l'engagement de l'entreprise dans le financement culturel, le Ministère Polonais de la Culture a établi un "Prix du Mécène de la Culture". En Italie (*Impresa e Cultura*) et en Autriche, les prix privés sont maintenant protégés par l'état. En Lettonie et Bulgarie, les partenariats publics privés ont été encouragés par les activités du nouveau Conseil Ministériel du Mécénat. Le ministère néerlandais accepte des codes de mécénat culturel, ce qui vise à protéger le contenu artistique de l'événement ou de l'institution sponsorisé. La France a un projet gouvernemental en route pour attirer le sponsoring privé.

⁶⁹ Business & Arts 2000.

⁷⁰ Le Festival de Brežice a tiré 58% de son chiffre d'affaires grâce au sponsoring en 2001, le centre culturel régional Narodni dom Maribor a tiré 25% de son chiffre d'affaires grâce au sponsoring. Le Festival traditionnel d'été Lent attire le plus grand nombre de sponsors.

⁷¹ Le Centre Soros pour les Arts 2001, l'Association de Recherche à but non lucratif en Hongrie (Kuti 2003), l'Institut Suisse pour la Recherche sur l'art et Roland Berger Strategy Consultants 2004, Lidström 2003.

3.3. Coopération privée publique pour la culture: meilleures pratiques dans l'UE

Le défi est maintenant de générer un soutien étendu en faveur de tous les arts, sous forme de donations et de sponsoring, sans diminuer le soutien public. Le public doit reconnaître la valeur des arts et qu'il y a des raisons de les soutenir et de verser des contributions – tout comme le fait pour soutenir les organisations sociales et religieuses. Les gouvernements peuvent jouer un rôle actif en stimulant un plus grand engagement, soit par des moyens législatifs et fiscaux (impôts), soit en introduisant des programmes de promotion du partenariat public privé (cadre 3.3.).

Cadre 3.3. Coopération entre les investisseurs privés et les gouvernements

La Hongrie et l'Allemagne ont la règle du 1%. Introduite par la législation municipale, elle crée l'obligation pour les entreprises en bâtiment d'épargner 1% du budget de chaque projet de construction municipal pour des éléments artistiques dans ou sur le bâtiment. En Allemagne, les ressources levées selon la règle du 1% sont allouées au Fonds "Arts et Domaine Public".

Le gouvernement hongrois a lancé un "Fonds de Prêt", qui offre des taux d'intérêt bas. Le programme est dirigé conjointement et basé sur un partenariat entre le Ministère du Patrimoine Culturel national (qui verse 50% du capital) et une banque privée choisie aux enchères.

Source: Tomova 2004.

À côté des réductions fiscales, une initiative intéressante visant à stimuler l'intervention en faveur des arts, tout en offrant la liberté de choisir l'organisation artistique à soutenir a été lancée en Italie et quelques pays de l'Est de l'Europe (cadre 3.4.).

Cadre 3.4. Schémas fiscaux stimulant le soutien financier individuel aux arts

En Italie, un programme a récemment été introduit, dans lequel les gens sont libres de choisir une institution spécifique (organisation artistique, organisation sociale, université, etc.) auquel ils peuvent destiner 5% de la somme des impôts qu'ils doivent payer. Des initiatives similaires ont été autorisées dans certains pays du Centre et de l'Est de l'Europe (Hongrie, Pologne, Slovaquie, Roumanie et Lituanie), où les projets permettent 1 ou 2% d'impôts à payer d'être détournés vers les organisations à but non lucratif, opérant dans des champs variés, incluant les arts et la culture.

Aux Pays-Bas, le gouvernement stimule l'acquisition individuelle d'œuvres d'art en concevant des projets financiers ad hoc qui autorisent des taux d'intérêt réduits sur l'acquisition. Le cas néerlandais montre l'importance de taux d'intérêt réduits sur les prêts pour l'acquisition d'œuvres d'art. Certaines personnes peuvent alors acheter des œuvres qui, sinon, seraient inabordables.

Le succès de n'importe quelle initiative pour stimuler l'intervention privée, à la fin, est très connecté à la conscience qu'ont les gens des avantages sociaux des contributions aux arts. Certains gouvernements encouragent les initiatives du tiers secteur, en reconnaissant leurs réalisations et en offrant un partenariat égal dans leur soutien (cadres 3.5. et 3.6.).

Cadre 3.5. Le cas des moulins à vent Néerlandais

L'introduction de moteurs à vapeur a rendu les moulins à vent inutiles aux Pays-Bas. Ils étaient perçus comme une nuisance, occupant des espaces qui pouvaient être exploités pour l'agriculture. Les gens ont commencé à les démolir. À un moment donné, cependant, un groupe de personnes a commencé une campagne pour arrêter la démolition, revendiquant que les moulins à vent font partie du paysage néerlandais et de l'histoire (Stokhuyzen 1962). À cette fin, ces gens ont formé un Stichting (fondation) qui a acheté les moulins à vent des propriétaires. Le tiers secteur est intervenu pour prévenir la destruction d'une part importante du patrimoine néerlandais. De façon intéressante, l'initiative de cette fondation a stimulé l'intervention du gouvernement néerlandais, qui a estimé la valeur des moulins à vent et s'est directement impliqué dans leur préservation, assumant le rôle de la fondation qui les avait sauvés en premier lieu. La reconnaissance de l'importance de moulins à vent est allée plus loin. En 1997, l'UNESCO a mis les moulins à vent de Kinderdijk-Elshout sur la Liste du Patrimoine Mondial, considérant "la contribution faite par les gens des Pays-Bas à la technologie du traitement de l'eau" (UNESCO 1997).

Cadre 3.6. Le cas du musée Guggenheim à Bilbao

Le musée Guggenheim à Bilbao est le projet culturel majeur du Pays Basque (Espagne), basée sur un copartenariat entre les Institutions Basques (publiques et privées) et la Fondation Guggenheim. Le grand succès financier et culturel du projet est dû aux facteurs suivants :

- Orientation au visiteur
- Mission d'éducation
- Programme contesté
- Création de différents espaces
- Qualités artistiques
- Partenariat entre public et privé

Le musée se finance lui-même à 72% et reçoit un soutien public de 38%. Les sources viennent d'abord des revenus (30%), du soutien privé (d'entreprise) (30%) et autres (12%). Le musée reçoit des donations privées des 40 membres de son entreprise, aussi bien que par des campagnes de donation rattachées aux événements spécifiques. Les sources publiques sont distribuées à égalité par les conseils provinciaux et régionaux. Le musée Guggenheim a permis une augmentation importante du développement économique de la ville. Depuis son ouverture en 1997, il a accédé à une réputation internationale. Le nombre de visiteurs est d'environ 1 million par an; dont 60% viennent de l'étranger.

Source: ENCATC 2006.

Ce qui est surtout important, c'est la création d'agences spécialisées et d'organisations qui encouragent l'engagement entre les entreprises et secteurs de l'art. Leur intervention en tant que facilitateurs et avocats d'un co-partenariat entre les entreprises et les artistes ou organisations artistiques peut créer une compréhension réciproque des valeurs de chacune des parties et développer la collecte de fonds auprès des entreprises pour les arts et la culture. Parmi d'autres, Arts & Business (Royaume-Uni) est une organisation nationale qui réunit entreprises et arts sur une plate-forme organisationnelle et individuelle (Cadre 3.7.).

Cadre 3.7. Le cas d'Art & Business

Arts & Business (A & B) est une organisation établie au Royaume-Uni qui permet aux entreprises de mieux réussir en s'engageant dans les arts, ce qui, en retour, augmente les ressources pour les arts. L'organisation est consacrée au plaidoyer et au lobby, au niveau national et international. Elle sème de l'information sur la valeur des partenariats entreprise- arts en dirigeant des recherches et par l'évaluation. Elle offre une gamme de services aux deux secteurs: (1) le Financement du gouvernement central aide à encourager des partenariats innovants et à long terme entre les entreprises et les arts, à travers le programme d'investissement, "les Nouveaux Partenaires"; (2) Avec le soutien des secteurs publics et privés, A&B dirige une série de programmes de développement hautement professionnels qui promeuvent l'échange et le développement de compétences entre les entreprises et les communautés d'arts; et (3) A & B offre conseil, formation, travail en réseaux et consultation dans une large gamme de questions, au travers de son programme d'appartenance

Source: Arts & Business 2005.

En utilisant une campagne de communication bien organisée, certaines personnes rejoignent les initiatives de soutiens nationaux, internationaux et privés des arts et de la culture dans la promotion de nouvelles sources ou d'une législation pour la collecte de fonds. Elles ont un impact positif sur la perception des gens et stimulent ainsi l'engagement à soutenir les arts (Cadres 3.8. et 3.9.).

Cadre 3.8. Un prix pour promouvoir le partenariat entre la culture et l'entreprise: l'Italie

En dehors du stimulus provoqué par les avantages fiscaux, le soutien d'entreprise à la culture en Italie montre un changement d'attitude. Les compagnies s'intéressent de plus en plus au secteur culturel. Elles considèrent "le fait d'investir dans la culture comme une ressource stratégique utile pour développer l'entreprise en connexion avec l'environnement" (Impresa e Cultura 2006). Une référence de cette nouvelle tendance vient du succès grandissant du prix, "Impresa e Cultura". Le prix, créé en 1997 par une entreprise de communication (Bondardo Comunicazione), est maintenant soutenu par la Présidence du Conseil de Ministres, le Ministère des Affaires étrangères, le Ministère des Infrastructures et du Transport et le Ministère du Patrimoine et des Activités Culturelles, et est sponsorisé par plusieurs autorités locales, banques, maisons d'édition et entreprises. Il représente une sorte de certificat de contrôle de qualité pour ces compagnies qui ne sponsorisent pas la culture de temps à autre, mais considèrent cet investissement comme faisant partie de leur stratégie.

Cadre 3.9. Le festival de droits de propriété industrielle et intellectuelle (Rousse, Bulgarie)

Le festival a fait partie d'une campagne annuelle pour la promotion des droits d'auteur et a été introduit par le Ministère Bulgare de la Culture en 2006, avec le soutien de la Commission européenne. Le festival s'est tenu à Rousse, une ville près de la frontière roumaine et a engagé les homologues roumains des autorités de la douane de Giurgiu et du Ministère Roumain de la Culture et des Affaires Religieuses. Ce festival a proposé une série de séminaires sur des thèmes comme les industries créatrices, les droits d'auteur, la propriété industrielle, les sociétés de management collectif, l'anti-piratage et le contrôle des frontières. La Commission européenne a été un catalyseur pendant l'événement en fournissant la participation d'un certain nombre d'experts des Directorats du Marketing et de la Concurrence. L'Organisation de Propriété intellectuelle Mondiale (WIPO) a aussi pris une part active dans les événements en fournissant son expertise dans les séminaires.

Source: Politiques pour la Culture E-bulletin 2006.

Il est évident que l'intervention privée pour l'art et la culture est un phénomène bien développé, qui prend sa place de manières variées selon les pays européens. Elle montre que le secteur du marché et le tiers secteur peuvent (et le font) jouer un rôle important dans la culture, mais plus dans certains pays que dans d'autres. Il est aussi évident que l'intervention ne peut se faire que dans la connexion avec les activités du gouvernement qui peut encourager ou décourager le rôle de ces secteurs.

4. COOPÉRATION CULTURELLE INTERNATIONALE EN EUROPE

En considérant tous les différents flux de soutiens à la coopération culturelle internationale, le rapport préparé par le Forum Européen aux Arts et au Patrimoine (FEAP) et Interarts (2003) suggère que :

La coopération culturelle en Europe est composée de nos jours d'un flux étendu et multilatéral de projets et d'initiatives, lancées et appliquées par les artistes individuels, les organisations à but non lucratif, les musées locaux, les théâtres et compagnies, les compagnies de management des arts, les autorités locales et régionales, tout comme par les gouvernements nationaux et ces organisations dépendantes de leurs structures. Les projets impliquant exclusivement des gouvernements nationaux sont de moins en moins la norme.

4.1. Coopération culturelle intergouvernementale⁷²

Au niveau public, le soutien en faveur de la coopération culturelle internationale est généralement du ressort des Ministères des Affaires étrangères et des autorités publiques (ministères, départements, etc.) responsables des affaires culturelles. Au Danemark (SICR) et aux Pays-Bas (SICA), ces autorités créent des institutions nationales pour soutenir la coopération culturelle internationale. Dans d'autres pays, des centres culturels d'information coordonnent, organisent, encouragent et soutiennent la coopération culturelle internationale. Des pays comme le Royaume-Uni, la Suède, l'Allemagne, l'Autriche, la Hongrie, l'Espagne et la France, étendent leur présence par des instituts culturels à l'étranger pour populariser leur culture nationale et encourager la coopération culturelle avec les autres. Quelques exemples : les British Councils, Alliances Française, le Goethe Institut, l'Institut Cervantès (Espagne) et le Centre Culturel Hongrois.

Les priorités de la coopération internationale diffèrent largement selon les gouvernements. L'éducation est prioritaire en Finlande, Allemagne, Royaume-Uni et Estonie; les arts et le patrimoine à Malte, Grèce, Italie, Irlande et Espagne; l'industrie culturelle au Danemark, Autriche, Finlande, Suède, France et Royaume-Uni; la musique en France, Royaume-Uni, Pays-Bas et Italie; les arts traditionnels en Estonie, Bulgarie et Hongrie. Plus spécifiquement, les fonds alloués par les gouvernements pour la coopération culturelle internationale sont essentiellement distribués à la littérature, le spectacle vivant et les films en France; au Danemark aux films; en Finlande à la musique, la danse et le design; au Royaume-Uni, Autriche, Pays-Bas, aux nouveaux médias, aux arts et aux formes de musique populaire; et en Italie à l'opéra et au théâtre. Les habitudes géographiques de la coopération culturelle intergouvernementale montrent que la Grèce, le Portugal et l'Espagne sont plus engagés avec l'Allemagne, le Luxembourg ou la Belgique. Beaucoup de pays, comme l'Allemagne, la France, le Royaume-Uni, l'Espagne, le Portugal et l'Italie – les plus vieux Etats membres de l'UE – collaborent avec les pays extérieurs à l'Europe. D'autres, comme le Royaume-Uni, l'Autriche et la France coopèrent avec les pays des Balkans. Il existe une forte coopération entre les pays balkaniques et nordiques. Depuis le milieu des années 1990, une grande attention a été accordée aux échanges culturels avec les pays ex-communistes.

Les tendances générales en coopération culturelle intergouvernementale dessinées par le rapport de le FEAP et Interarts (2003) montrent que: (1) les stimulants politiques prédominent quand les gouvernements s'engagent dans la coopération culturelle internationale; (2) la coopération culturelle est réduite aux échanges culturels internationaux en cas d'accords bilatéraux; (3) les gouvernements relaient le soutien direct aux projets privés, quand ils sont proposés par les

⁷² L'information sur ce chapitre vient du Conseil de l'Europe/ERICarts 2006 et de FEAP et Interarts 2003.

artistes individuels et les réseaux culturels nationaux et internationaux; (4) les gouvernements soutiennent plutôt des formes traditionnelles de culture; (5) la coopération culturelle intergouvernementale sur base régionale est limitée (à l'exception du Conseil Nordique en coopération avec les Balkans); (6) il y a peu de coopération culturelle intergouvernementale entre les pays de l'Europe de l'Est et Centrale (à l'exception d'une forte coopération dans la région balkanique); (7) quelques accords bilatéraux sont stimulés par la possibilité d'accéder aux financements de l'UE.

4.2. Coopération européenne

L'importance de la coopération culturelle va au-delà des intérêts nationaux de chaque pays. Elle devient une priorité majeure pour les organisations comme l'UNESCO, l'UE et le Conseil de l'Europe. Avec le soutien de ces organisations ces dernières années, des initiatives privées et des réseaux ont été mis en place pour faire pression et promouvoir la coopération culturelle et la mobilité dans le monde entier. Cela facilite le travail d'ERICarts l'Institut pour la recherche comparative des politiques culturelles, et des réseaux transnationaux qui soutiennent les arts et la culture tels que Cercle, l'IETM (Informal European Theatre Meetings) le FEAP et les fondations internationales indépendantes comme la Fondation Européenne de la Culture (FEC) et le Centre Européen de Fondation (EFC).

Le financement de l'UE pour l'art et la culture provient des Fonds Structuraux, lorsqu'elles concernent le développement régional, local et urbain (dont une part est culturelle). L'UE fournit aussi des fonds transnationaux aux organisations comme Culture 2000, qui soutient des projets culturels trans-frontaliers; les Média Plus, qui vise à renforcer la compétitivité de l'industrie audiovisuelle européenne; Leonardo da Vinci II; Socrates; Jeunesse; et le Sixième Programme Cadre, qui stimule la coopération européenne dans le champ culturel.

Le programme spécialement consacré à la culture est Culture 2000, qui a remplacé cette année-là, Kaléidoscope. Il soutient des projets annuels et multi annuels, montant à €236 millions pour la période 2000-2006⁷³. Il fournit des opportunités à la coopération culturelle des organisations transfrontalières. Avec des évaluations positives, les critiques montrent ses limites: bureaucratie excessive, ignorance des plus petits projets, budget insuffisant. En outre, il a tendance à favoriser les projets de l'Europe de l'Ouest au détriment de l'Europe de l'Est.

Un rapport⁷⁴ sur Culture 2000 (Inkei 2005) suggère des habitudes dans la participation: les membres les plus anciens de l'UE sont les chefs ou les organisateurs du plus grand nombre total de projets. La France et l'Italie (avec respectivement 20 et 16.8%) ont le score le plus haut, suivies par l'Allemagne (9.3%), l'Espagne (7%), le Royaume-Uni (6.3%), la Belgique (5.7%) et l'Autriche (5.5%). Les Pays-Bas, la Grèce, la Suède, la Finlande, le Danemark font en moyenne 4.2%, la Pologne, le Portugal, la République tchèque, le Luxembourg, la Roumanie et l'Irlande font 2.1%. Suivant ce modèle, les nouveaux membres (Bulgarie, Slovaquie, Estonie, Slovénie, Lettonie et Lituanie) et les pays adhérents n'ont pratiquement pas le rôle de chefs de projet. Cependant, depuis le début de Culture 2000, l'engagement des pays de l'Europe de l'Est et centrale (surtout comme coorganisateur) a augmenté, et en moyenne, la moitié de tous les projets engagent les pays de l'Europe de l'Est. L'Italie, l'Allemagne, la France, l'Autriche et le Royaume-Uni collaborent le plus avec les pays de l'Europe de l'Est; le Portugal et l'Irlande le moins. La Hongrie et la Pologne sont le plus souvent sélectionnées, suivies par la Slovénie, la

⁷³ Commission européenne 2006b. Culture 2000 a contribué à hauteur de €167 millions pour la période 2000-2004.

⁷⁴ Le rapport analyse le projet financier de Culture 2000 pour la période 2000-2003.

Lettonie et la Slovaquie. L'Italie coopère surtout avec la République tchèque et la Slovénie, l'Allemagne avec la Hongrie et la Pologne et la France avec la Pologne et la Roumanie. Peu de coopération existe entre l'Europe de l'Est et Centrale. Les projets de coopération culturels avec la participation d'européens de l'Est et de l'Ouest se sont concentrés sur le spectacle vivant en 2000, le spectacle vivant et le patrimoine en 2001, les arts plastiques et le patrimoine en 2002 et le spectacle vivant en 2003.

5. ÉVOLUTION DU FINANCEMENT À LA CULTURE EN EUROPE DE L'EST ET CENTRALE

5.1. Politique Culturelle

Après les changements économiques, sociaux et politiques de 1989 en Europe de l'Est et Centrale, la transition a été marquée par des changements majeurs dans les modèles culturels existants. Le processus ultérieur a conduit à l'introduction d'une nouvelle législation dans le secteur culturel, la décentralisation de l'administration culturelle, la démocratisation de la production culturelle, la reconstruction de l'infrastructure culturelle (incluant la privatisation et un nouveau statut légal des institutions culturelles) et l'encouragement de modèles du marché pour le développement culturel. L'intensité de la période de transition ainsi que les différents fonds socio- culturels a entraîné une large variété d'objectifs de politique culturelle dans les différents pays. Néanmoins, quelques tendances communes peuvent être soulignées.

La vie sociale dans l'Europe de l'Est et centrale, après les changements, a eu tendance à être conduite par la "modernité par opposition à la préservation de traditions nationales" (Suteu 2005). Ces tendances se sont fortement réfléchies dans les objectifs de politique publique en général, dans les objectifs de politique culturelle en particulier. Sur la voie vers une nouvelle démocratie et en présence de nouveaux modèles du marché, ces pays ont fait face à des questions difficiles: Comment remodeler le système existant sans perdre les particularités nationales? Comment encourager la modernité dans des sociétés traditionnelles et conservatrices? Il a fallu du temps avant que les gouvernements nationaux puissent décider des meilleurs efforts vers une action réelle, plutôt que de rester dans les bonnes intentions.

5.1.1. Politique culturelle pendant la période de transition

Au début de la transition vers une économie de marché, on a accentué l'importance de la privatisation et de la démocratisation de l'infrastructure culturelle. Cependant, les intentions étaient plus vives que les actions. Pour une raison, la culture est devenue moins importante pour les gouvernements nationaux *vis-à-vis* d'autres priorités sociales et économiques. Pour une autre, au milieu des administrations d'institutions culturelles existantes, il y avait un manque de cadres professionnellement préparés à conduire et manager avec succès le processus de restructuration. Le processus de privatisation et de décentralisation est resté aussi assez chaotique et inefficace, en raison de fréquents changements gouvernementaux et par conséquent, du manque de continuité dans le cadre de la politique culturelle. Comme le conclut Suteu (2005): "la délégation de prise de décision au niveau régional ou la privatisation de lourdes infrastructures culturelles nécessitaient une législation et un management compétent, qui manquait complètement en 1991, 1993".

Le processus de stabilisation dans le secteur culturel a commencé plus tôt dans certains pays que d'autres, en parallèle avec le développement économique, social et politique. La stabilisation a permis aux gouvernements nationaux de réexaminer leur rôle dans le champ culturel et de prêter plus d'attention à la stimulation de la production culturelle, au lieu de faciliter seulement l'infrastructure culturelle existante. Les gouvernements sont devenus plus proactif vers l'harmonisation avec les principes de politique culturelle de l'UE et l'accès aux fonds structurels de l'UE. En conséquence, la plupart des états ont commencé à exécuter des changements administratifs et financiers dans le secteur culturel.

La législation sur la culture aux niveaux centraux et locaux a été introduite au milieu des années 1980 jusqu'à la fin des années 1990. À la recherche des sources alternatives de soutien, les gouvernements nationaux ont commencé à appliquer de différents moyens de financement. Le plus évident est le changement dans la structure administrative des institutions culturelles nationales. Les états ont commencé à déléguer la responsabilité de prise de décision et sur les fonds aux institutions culturelles opérant au niveau local et aux autorités locales. Dans la plupart des pays, le financement central à de tels secteurs culturels comme les théâtres et les musées a été remplacé par le cofinancement avec les municipalités. En plus, il y avait une tendance parmi les collectivités locales à établir des conseils culturels locaux et même dans certains des organismes de financement culturels financés par les budgets municipaux. Parmi les pays de l'Europe de l'Est et centrale, la Pologne a accompli le processus de régionalisation avec succès et plus tôt (dans le milieu des années 1990) en effet les autorités locales ont une considérable indépendance dans le développement de leurs structures administrative et financière. Les Pays baltes ont aussi montré une attitude positive et, par conséquent, des résultats positifs vers la décentralisation régionale.

Il y avait une tendance marquée d'adopter et appliquer le principe de la "longueur de bras" parmi les pays de l'Europe de l'Est et Centrale. Des centres culturels et une variété de fonds publics ont été établis, qui, pour la plupart, ont redistribué (sur une base compétitive) des subventions allouées du budget public pour la culture parmi des projets dans de différents secteurs culturels. De nouveau, l'implémentation du nouveau modèle administratif a été accomplie plus tôt dans quelques pays (la Hongrie, l'Estonie) et plus tard dans d'autres (la Lettonie, la Lituanie, la Roumanie, la Bulgarie). Parmi les autres organisations basées sur la "longueur de bras", il y a les fonds culturels nationaux: le Fonds Culturel national hongrois (fondé en 1993), la Donation Culturelle de l'Estonie (1994), le Fonds de Culture d'État pour la Slovaquie, la Fondation de Capitale de Culture lettonne (1998), le Fonds Lituanien de Soutien à la Culture et aux Sports (1998), le Fonds Culturel National Roumain (1998)⁷⁵ et le Fonds Culturel National Bulgare (2000). Les objectives de leurs activités diffère parmi les pays.

Pourtant, comparé à d'autres pays de l'UE, l'utilisation du principe de la "longueur de bras" parmi les pays de l'Europe de l'Est et Centrale est plutôt limitée. De plus, leur autonomie dans la prise de décision et l'allocation de fonds reste douteuse. Par exemple, le Fonds National de la Bulgarie a eu des difficultés à obtenir sa part revenu de taxes désignées (1% du prix de chaque bien culturel va au Fonds) à cause de problèmes dans la collection des taxes. En Hongrie et Lituanie, ces problèmes ont été mieux résolus avec la législation appropriée (Tomova 2004).

Malgré les exemples positifs de pratique législative, le processus de décentralisation a encore besoin de développement. Les limitations financières et managériales restent des barrières pour les nouvelles responsabilités des autorités locales, et en plus, entravent le développement et l'application de stratégies financières au niveau local. Selon certains experts, le "cas Slovène montre que, malgré une application réussie, de trop petites entités territoriales sont aujourd'hui incapables de soutenir leurs infrastructures culturelles et se voient obligées de chercher un compromis pour survivre" (Copic en Suteu 2005: 20). En Estonie, la lourde structure administrative entrave le fonctionnement du secteur.

⁷⁵ Radu 2001.

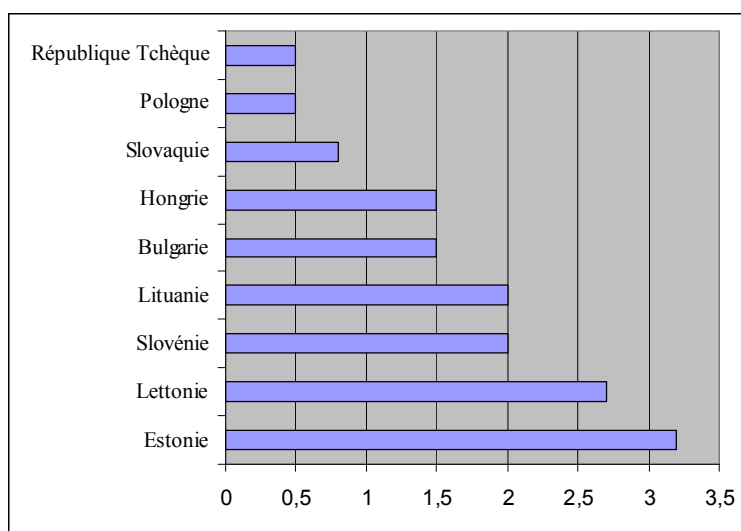
5.1.2. Priorités culturelles aujourd'hui

Dans la plupart des pays la protection du patrimoine culturel prédomine dans la plupart des pays, comme un objectif stratégique des politiques culturelles de la Roumanie, de la Bulgarie, de la Slovaquie et de la République Tchèque. Des pays comme l'Estonie, la Lituanie et la Lettonie se concentrent à remodeler et renforcer leur identité nationale (essentiellement conçue comme la préservation des traditions culturelles existantes), à la suite de leur passé communiste et de l'énorme influence russe. Le soutien aux nouvelles formes d'art et à l'industrie culturelle reste à la périphérie d'objectifs de la politique culturelle. La Hongrie et la Slovénie ont atteint un développement positif dans cette direction. Le trajet vers une plus large coopération européenne est aussi un objectif politique, mais, pour la plupart des pays, reste plus un objectif qu'un accomplissement. Les efforts varient : les pays de la région Balte (l'Estonie, la Lettonie et la Lituanie) et la Pologne sont plus proactifs dans l'établissement d'une coopération internationale avec leurs voisins de l'Ouest.

5.2. La dépense publique directe pour la culture⁷⁶

Les nombreux changements mis de côté, les états restent les plus grands souteneurs de la culture pour deux raisons: un marché de l'art non développé (assez petit et comprenant surtout l'industrie culturelle) et la diminution du pouvoir d'achat de la population. Mais comme Inkei (2003) le suggère, c'est aussi du au fait que “[Culture jouit d'un respect différent qu'à l'Ouest” et de plus, “[Culture a eu un rôle symbolique plus fort pour l'identité et la fierté nationale, ce qui contraint les pouvoirs politiques à la respecter. C'est pourquoi l'appui apporté à la culture est considéré comme une obligation nationale, plus qu'à l'Ouest”. Les taux de dépense publique comme pourcentage du budget public total varient énormément selon les pays (figure 4).

Graphique 4. Dépense du gouvernement central pour la culture en pourcentages du budget total, 2004-2005



Source: Rapports nationaux de ministères et autres autorités et e Conseil de l'Europe/ERICarts 2006.

Les dépenses d'État pour la culture en Bulgarie et Hongrie correspondent à des pourcentages semblables du budget total du gouvernement central (au-dessus de 1%) et les parts de la

⁷⁶ Sans autre indication, les références de la section 5 sont les mêmes que dans la section 1.3. et 1.4.

Lettonie, de la Lituanie, de la Slovénie, et de l'Estonie sont relativement hautes (autour ou au-dessus de 2%). En Pologne, le pourcentage de dépenses publiques pour la culture est plus bas (moins de 1%) parce que les collectivités locales soutiennent indépendamment la culture. Pour la période 2000-2005, les taux ont augmenté en Lettonie, Lituanie, Bulgarie, Hongrie et Pologne (pour cette dernière, à cause de l'introduction du soutien de la loterie nationale). Les taux se sont stabilisés en Estonie. De nombreux pays ne peuvent toujours pas atteindre le niveau de dépenses publiques pour la culture des années 1990. Les taux de dépenses en capital diffèrent beaucoup. Ils restent plus élevés en Hongrie (entre 39-30% du budget public pour la culture en 2000-2001) qu'en Bulgarie (de 11,4% en 2000 à 2,5% en 2003).

La période de transition politique a évidemment déstabilisé les dépenses pour la culture. En Bulgarie, la longue période de déclin des dépenses culturelles publiques s'est achevée en 1996-97, période où le niveau a été le plus bas depuis 1989 (où l'on a constaté aussi le PNB le plus bas). La dépense culturelle n'a pas, cependant, vraiment augmenté et est restée au-dessous du niveau de 1990, même en 2002. Comme pourcentage du budget du gouvernement central bulgare, elle a augmenté pour la première fois en 1998, où elle a presque récupéré le niveau de 1990, avec 1,84%, mais pour la période 2000-2004, elle a diminué jusqu'à 1,3%. Les dépenses culturelles comme pourcentage du PNB ont eu tendance à augmenter. Cette croissance était significative en 1996-1999: de 0,78% à environ 73%. La dépense culturelle comme pourcentage du PNB s'est stabilisée à 0,65% pour la période entre 2000 et 2004. En Estonie⁷⁷, pendant les années 1990, le budget du Ministère de Culture a commencé à augmenter en termes réels. La proportion de dépenses culturelles publique, comme part du budget public s'est stabilisée entre 1997-1999 (avec une valeur d'environ 5%) et a diminué progressivement par la suite (en 2003, une moyenne de 3,5%). La crise financière de la Hongrie a été courte, de 1994 à 1998, avec un rétablissement relativement rapide du financement de la culture (1990) de 30% à presque 50%. Pendant la décennie, le niveau de dépense d'investissement est resté le même. En Lettonie, 1993 est la première période relativement stable dans le financement culturel. Pour la période 1993-1997, la dépense publique a doublé. Les dépenses publiques pour la culture sont venues du budget public (57% en 1993 à 47% en 1997) et du budget municipal (37% en 1993 et 48% en 1997). Ce financement a été insuffisant pour couvrir les besoins du secteur culturel; le financement a été appliqué principalement pour maintenir l'infrastructure culturelle et couvrir les coûts opérationnels (Ministère Letton de la Culture 1998: 48). En Lituanie la proportion des dépenses du Ministère de la Culture, comme part du budget public a fait en moyenne entre 2,12% et 1,80% (1994-1995). La plus grande partie des dépenses culturelles est allée à la maintenance et aux activités des institutions culturelles. De 1993 à 1995, les dépenses publiques pour la culture étaient insuffisantes, en raison de l'augmentation rapide de l'inflation (Conseil de l'Europe 1997: 48). Entre 1996 et 1998, la Roumanie a connu une augmentation régulière du budget du Ministère de la Culture et des Affaires Religieuses. Cette situation, cependant, a été de courte durée: le budget est tombé de 632 milliards de Lei Roumains (\$63 millions) en 1998 à 526 milliards de Lei (\$35 millions) en 1999. La diminution actuelle du budget est tout à fait significative, avec une inflation galopante. La part du Ministère de la Culture dans le budget public général était de 0,73% en 1998 et de 0,58% en 1999. En Slovénie⁷⁸, la croissance de la dépense publique, en part du PNB, commencée en 1992 et terminée en 1997, quand un déclin régulier a débuté, passant de 0,57 % (1997) à 0,50 % (2005).

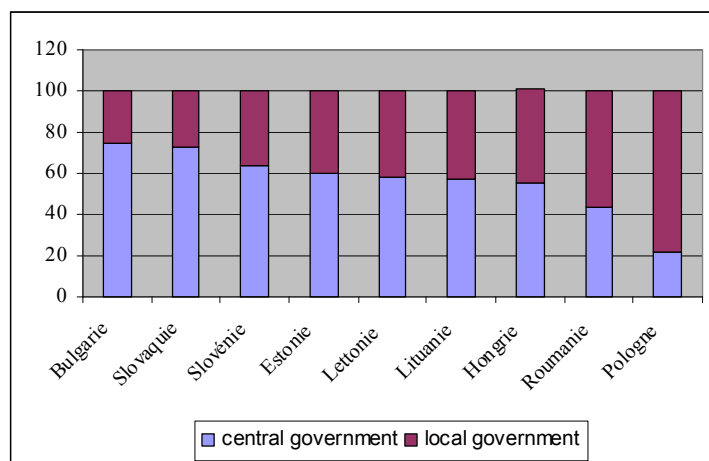
Les réalisations positives dans la décentralisation financière sont les plus évidentes en Pologne (figure 5), où le soutien des autorités locales et régionales a dépassé celui de l'État. Le processus en Pologne a débuté en 1996, lorsque le financement local représentait 52% des dépenses

⁷⁷ Conseil de l'Europe 2000.

⁷⁸ Conseil de l'Europe 1998.

publiques totales, à la suite d'une décentralisation plus poussée, pour atteindre 78% en 2004. Pour les autres pays, les parts de soutien public se situent en moyenne entre 55% et 75%. La dépense de l'État Bulgare pour la culture reste très élevée (au-dessus de 75%), en raison du très fort soutien aux services nationaux de la communication audiovisuelle.

Graphique 5. Pourcentages de dépenses publiques pour la culture en Europe de l'Est et centrale (2004-2005)*



Source : Rapports nationaux des ministères et d'autres autorités et Conseil de l'Europe/ERICarts 2006.

*Le gouvernement régional inclut tous les niveaux inférieurs: Voïvode (Pologne), Régions, Provinces, Comtés, Municipalités.

Les dépenses publiques sont surtout destinées aux besoins des institutions culturelles et des administrations culturelles, plutôt qu'aux soutiens des projets. Par exemple, le soutien aux institutions culturelles en Slovénie correspond à 65% du budget du ministère culturel. En Estonie, une moyenne de 40% va aux théâtres professionnels, aux musées, aux bibliothèques, aux écoles de sports et aux centres et organisations de concerts contrôlés par l'Etat. En Hongrie, les plus grandes parts du soutien gouvernemental central sont dirigées vers les musées et les archives (56%), la musique (96%). Les autorités locales fournissent 85% de la dépense publique totale pour le spectacle vivant, 54% du budget total pour les bibliothèques et 77% des activités socio- culturelles. En 2004, l'entrée aux expositions permanentes des 24 musées publics est devenue gratuite; par conséquent, la part de budget du gouvernement central allant aux musées a augmenté. En Bulgarie, la plus grande part de dépense publique pour la culture est dirigée vers la Radio et Télévision bulgare (44,2%); le spectacle vivant absorbe 15-16%; les musées et les archives, seulement 3,8-4,5%. Le cinéma et la littérature n'ont aucune structure subventionnée par l'État; ils reçoivent des subventions pour des projets individuels sur la base d'une offre compétitive. En Pologne, les fonds publics pour la culture sont surtout alloués aux musées et au patrimoine culturel (environ 20-25% pour la période 2002-2004), suivis par le théâtre (15-16%). Les collectivités locales préfèrent développer des centres culturels locaux (environ 27%) et bibliothèques (24-27%). Le soutien direct aux artistes individuels est tout à fait limité. En Lettonie le gouvernement a pour priorité le spectacle vivant, dont la part de financement public était 18.6% en 2004. En Lituanie, les fonds sont distribués essentiellement aux institutions culturelles nationales: bibliothèques (23-27% pour 2000-2003) et musées (13-14%). Moins de soutien est apporté au spectacle vivant (environ 17%) et aux arts visuels (environ 0,3%). Les proportions de distribution des collectivités locales sont pareilles. En Hongrie, Slovaquie et Roumanie, les ministères responsables de la culture ont aussi la responsabilité de financer les affaires religieuses. Une part significative du Ministère de la

Culture Slovaque va vers des contributions financières aux églises et aux communautés religieuses.

Les Fonds Culturels Nationaux de chaque pays sont lourdement subventionnés par les gouvernements, bien que les sommes varient. En *Bulgarie* jusqu'à 85% du budget du Fonds Culturel National est soutenu par les impôts de l'état, qui se sont élevés en 2004 jusqu'à 0.2% du budget public pour la culture (€200,000). Pour la période 2001-2003, le Fonds a doublé son budget, mais en 2004 il est diminué de 30%, en raison des difficultés de percevoir les impôts. En *Estonie*, la part du budget gouvernemental pour la culture destinée à la Fondation Estonienne Nationale a fluctué légèrement (2000: 10.7%, 2001: 7.3%, 2003: 11.4%, 2005: 13.8%); sa croissance récente est due à une augmentation des taxes sur les jeux. En soutenant des projets part de l'Estonien institutionnellement concentré typique la politique culturelle, il y a un désir politique clair que la Donation Culturelle Estonienne finance les activités régulières d'institutions culturelles. Le budget de 2004 de la Fondation du Film Estonien était de 2% du total du ministère. En *Hongrie*, le budget du Fonds Culturel national a augmenté en moyenne de 55% de 2000 à 2005, en représentant 8-10% du budget du Ministère de la Culture. Le Fonds a distribué ses plus grandes parts au film (8%), au théâtre (6.5%), à la musique (8%), aux arts (13.6%), aux bibliothèques (7.8%) et musées (6.3%)⁷⁹. En *Lettonie*, le soutien de la Fondation du Capital Culturel est environ 13% du budget du Ministère de la Culture. Entre 2000 et 2005, il a augmenté de 55%. La part du Fonds de Slovaquie *Pro Slovakia*, des dépenses d'état totales à la culture a beaucoup baissé dans la période 2000-2004. En 2001, ses objectifs de soutien se sont portés surtout vers la culture locale et régionale (30.6%), la protection de monuments historiques (29.67%) et le cinéma et vidéo (15.39%). Le Fonds pour les Activités Culturelles (JSKD) en *Slovénie* avait en 2002 un budget annuel de €4.6 millions, avec une part allouée par l'état de €3.5 millions (76% du budget de JSKD total).

Les revenus de loteries nationales ne sont pas très populaires comme ressources financières. En Estonie, leur contribution à toute la dépense publique sur la culture était de 6.9% (2000). En Slovaquie, elle était de 4.7%. En Hongrie et Bulgarie, les contributions de loterie n'ont jamais été significatives pour le financement culturel: 0.05% (2000) et 0.08% (2001).

5.3. Intervention publique indirecte par les incitations fiscales

L'intervention indirecte pour la culture a pris place dans les pays de l'Europe de l'Est et Centrale à travers les lois sur le sponsoring, les donations d'entreprise, les exemptions fiscales pour les donations individuelles, les exemptions de TVA pour les produits culturels et les lois sur l'établissement des fondations et les donations aux fondations.

Les réalisations suivantes caractérisent la législation concernant le soutien indirect à la culture:

- Législation fiscale concernant la donation et le sponsoring (Annexe 2, Tableau 7).
- Déductions de TVA sur quelques produits culturels (Annexe 2, Tableau 7).
- Possibilités pour les individus de donner un pourcentage de leur revenu; parmi les anciens pays socialistes, la Lituanie a été la première avec cette loi (1993) spécialisée, amendée et complétée en 2000, conformément à la Loi de Charité et d'Aide.
- Lois concernant les impôts existent en Bulgarie, Hongrie, Estonie et Lituanie: 1% du prix de chaque bien culturel et service est compté en revenu pour les Fonds Nationaux.
- Lois sur la création et le fonctionnement d'organismes sans but lucratif.

⁷⁹ Fonds National Culturel Hongrois 2000-2005.

- Loi du 1%, par laquelle une municipalité crée l'obligation parmi les entreprises en bâtiment de mettre de côté 1% du budget de chaque construction municipale pour des fins artistiques ou pour un projet artistique sur l'édifice même.
- Loi du 1%(2%) permet aux citoyens de donner 1% (2%) des impôts du pour l'année à une ONG. Cette loi est passée en Hongrie, Pologne, Slovaquie, Roumanie et Lituanie⁸⁰.

Pour ce qui concerne l'intervention publique indirecte pour la culture, la critique principale tourne autour de son processus d'application. Selon Suteu (2005: 22):

Ce qui généralement n'était pas compris, c'est que la législation n'est pas suffisante en soi et doit être accompagnée par d'autres mesures de réformes administratives, ainsi que par la compréhension du rôle et de la place du processus législatif parmi les niveaux culturels de la société civile.

5.4. Soutien financier par les entreprises⁸¹

Il est très difficile de tirer des conclusions générales, en raison du manque d'études complètes sur le soutien d'entreprise à la culture; nous avons pourtant, observé quelques tendances. Un changement vers une attitude positive en ce qui concerne le sponsoring est visible en Pologne et Bulgarie. La part importante de soutien de celui-ci est allouée au théâtre et aux galeries (en moyenne de 28-29%), suivie par les musées et les orchestres (15-18%). En Bulgarie⁸², les compagnies s'intéressent plus au sponsoring de la musique (une part considérable va aux formes populaires), de la littérature et du théâtre (partenariat avec de grandes et puissantes compagnies). Les festivals attirent une grande audience, ainsi que beaucoup de sponsors. Pour stimuler le rôle de l'entreprise dans le financement culturel en Pologne, le Ministère de la Culture a établi le "Prix du Patron de la Culture". L'Estonie, la Lituanie et la Slovaquie montrent peu d'activité dans le sponsoring d'entreprise. La coopération privée publique spécifique a émergé en Hongrie, où les développeurs de propriété coopèrent avec le gouvernement dans des investissements culturels à grande échelle; le Théâtre National, la région du Château de Buda et l'usine Granz. Un intérêt pour le sponsoring privé en Slovénie est visible au travers de quelques exemples positifs, surtout les festivals⁸³. En général, le sponsoring culturel représente une petite contribution. Inkei (2003) suggère que :

À cause du manque de données, on peut estimer que les sources privées ajoutent un autre 3-5% aux dépenses des gouvernements pour la culture. De nouveau, comme part de ce processus de consolidation, le sponsoring en nature (voyage gratuit ou préférentiel, logement, publicité etc.) est diminué, comparé à la contribution financière réelle.

En outre, le soutien privé s'est surtout étendu à de grands événements, qui entraînent des avantages de marketing pour le sponsor (généralement les grandes compagnies). Les études montrent que le sponsoring fait rarement partie de la stratégie commerciale de compagnies, et les corrélations entre la déduction fiscale et la quantité de soutien est assez faible⁸⁴. Le manque d'incitations fiscales pour les donateurs d'entreprise et le manque de traditions dans l'offre charitable sont les raisons qui justifient l'absence du soutien d'entreprise (Varbanova 2003).

⁸⁰ Project Pourcentage Philantropie.

⁸¹ Si ce n'est pas signalé autrement, les données se réfèrent aux descriptions des pays dans Conseil de l'Europe/ERICarts 2006.

⁸² Le Centre Soros pour les Arts 2001.

⁸³ Voir note n° 68.

⁸⁴ Voir note n° 69.

5.5. Soutien des organisations à but non lucratif

En général, les activités d'organisations à but non lucratif dans le secteur culturel ont augmenté dans les pays de l'Est et de l'Europe Centrale. Les organisations gouvernementales à but non lucratif (les organisations du tiers secteur) ont puissamment amélioré la diversité de la vie culturelle. Le soutien du tiers secteur à la culture vient surtout de sources extra gouvernementales ou de partenaires. Le plus grand soutien non gouvernemental à la culture a été fourni par la Fondation de la Société Ouverte et plusieurs programmes de l'UE.

Dans certains cas, les partenariats privé-publics entre les organisations du tiers secteur et les organisations gouvernementales sont encouragés par les activités de l'état. En Estonie, Hongrie et Slovaquie, les organisations à but non lucratif culturelles reçoivent un grand soutien de l'état (dans le cas de l'Estonie, un grand soutien vient aussi des collectivités locales). En Slovénie, les organisations à but non lucratif se concentrent sur le soutien de productions culturelles, avec très peu de fonds venant du gouvernement. Par exemple, en 2002, le financement de Ljubljana aux initiatives indépendantes, par des organisations à but non lucratif et des artistes individuels était d'environ 12% de sa dépense culturelle totale. Le soutien du niveau central est aussi bas, avec environ 5% du budget public canalisé vers le spectacle vivant, le musical et les arts visuels.

5.6. Donations individuelles

L'adoption des Lois de 1% et de 2%, qui permettent aux citoyens en Hongrie, Pologne, Slovaquie, Roumanie et Lituanie de donner 1% ou 2% des impôts dus à une ONG, a créé des conditions favorables pour les donations individuelles. Par exemple, en Hongrie en 2003, environ €24 746 millions ont été recueillis conformément à la Loi du 1%; environ 19% (€4 701 millions) de ces fonds ont été dirigés vers les organisations culturelles ou le patrimoine culturel. Dans la plupart des pays, pourtant, les contributions du tiers secteur restent petites. Et, comme Ilczuk (2002) l'assume si bien, ce n'est pas simplement une question de législation, mais plutôt un "détachement du passé, un changement de mentalité, l'adoption d'une attitude nouvelle et active et un départ des habitudes bureaucratiques."

PARTIE II. Conclusions et Propositions

1. CONCLUSIONS

1.1. Introduction

Cette étude a fourni une enquête des politiques culturelles et du financement des arts et de la culture dans tous les Etats membres de l'Union Européenne, ainsi que la Bulgarie et la Roumanie. Nous présentons ici les conclusions plus importantes.

1.2. La disponibilité de données sur le financement de l'art et de la culture

Une politique culturelle internationale cohérente exige des données appropriées, respectivement au niveau local, national et de l'UE. La disponibilité actuelle des données n'est pas assez bien fondée pour que l'UE puisse structurer une politique ciblée et efficace.

1. La collecte de données sur la dépense gouvernementale pour la culture se heurte à des restrictions considérables, à cause de définitions inconsistantes du terme culture à tous les niveaux: international, national et local. Les différences dans les méthodologies de recherche conduisent souvent à des divergences parmi et entre les rapports.
2. Les changements dans l'organisation administrative des différents pays peuvent avoir un impact important sur la façon dont les informations sont recueillies. La plupart du temps, les données sur les dépenses d'état à la culture se réfèrent seulement aux chiffres des institutions responsables de la culture au niveau central et ignorent les ministères et les institutions jouant un rôle substantiel dans le financement. Dans d'autres cas, les données se réfèrent à des institutions fournissant un grand nombre d'informations, en négligeant d'autres sources de soutien financier pour l'art et la culture.

1.3. Organisation administrative et priorités de la politique culturelle

L'analyse des organisations administratives responsables de la culture dans les 27 pays et de leurs priorités de politiques culturelles suggère quelques tendances générales.

3. L'organisation des administrations responsables de la culture et des arts varie considérablement parmi les Etats membres – d'hautelement centralisée à décentralisée. La plupart des pays ont une structure centralisée avec un ministère central supportant la plupart des responsabilités. Quelque autorité a été dévolue aux niveaux inférieurs du gouvernement, qui opèrent, en général, sous le contrôle du ministre. L'Irlande, Chypre, l'Italie, la France et le Luxembourg appartiennent à ce groupe. Les pays comme l'Autriche, la Belgique, l'Allemagne, la Pologne, le Portugal, l'Espagne et le Royaume-Uni, au contraire, ont une organisation décentralisée où les niveaux inférieurs de gouvernement (Länder, régions, comtés, provinces et municipalités) sont responsables des questions culturelles.
4. En général, un processus de décentralisation et de *désétatisation* s'est instauré (et continue), conformément à ce qui pourrait être vu comme les idéaux de société qui se sont développées en Europe ces dix dernières années. La plupart des pays ont entamé un

processus visant à la réorganisation de l'administration responsable des questions culturelles, tournant à un engagement plus actif des niveaux inférieurs de gouvernement.

5. Les pays de l'Est et de L'Europe Centrale sont un exemple intéressant d'essais d'introduction de nouveaux systèmes, sur les modèles des meilleures pratiques du reste de l'Europe. Par exemple, les pays Baltes (la Lettonie, la Lituanie et l'Estonie) ont embrassé l'approche nordique de gouvernance de la culture, utilisée principalement en Suède, Danemark et Finlande.
6. Les pays de l'Est et de L'Europe Centrale montrent une tendance vers la décentralisation. Cependant, les limitations financières et managériales restent des barrières qui empêchent les niveaux locaux de gouvernement d'être capables d'assumer de nouvelles responsabilités.
7. L'analyse des organisations administratives responsables de la culture dans les 27 pays révèle la forte présence d'un type spécifique d'institution connue sous le nom d' "à la longueur de bras ". L'utilisation de ce concept dans certains Etats membres de l'UE a eu un impact important sur le développement de la culture et des arts. Cependant, le rôle de ce type d'organismes dans les pays de l'Est et de L'Europe Centrale est limité.
8. Des caractéristiques communes et des particularités se sont manifestées dans les priorités de politiques culturelles des 27 pays. Alignés sur les objectifs culturels de l'UE, le soutien à la créativité, la protection et la promotion du patrimoine et un accent sur les industries créatives, sont des objectifs partagés par la plupart des pays, suivis par la reconnaissance et la promotion de l'identité nationale, le pluralisme culturel, l'internationalisation et la décentralisation des responsabilités. Certains pays se concentrent sur des objectifs spécifiques, comme le soutien aux artistes individuels, l'éducation artistique ou la préservation et la protection du patrimoine.

1.4. Soutien public à la culture

1.4.1. Soutien public direct

9. Le soutien public direct à la culture et aux arts se fait sous forme de subventions, allocations et prix. Pour la période considérée, on a constaté une augmentation générale, surtout en Europe Centrale et de l'Est. On note une augmentation significative dans les dépenses d'état pour la culture à Malte et Chypre, à cause du niveau supérieur de développement des investissements dans la culture. Parmi les nouveaux membres et les pays adhérents, la croissance de la dépense gouvernementale centrale pour la culture est considérable. Parmi les premiers Etats membres de l'UE, l'augmentation des dépenses de gouvernement central pour la période 2000-2004 a été plus modérée.
10. Pendant la période étudiée, les dépenses nationales pour la culture⁸⁵, en pourcentage du PNB varie entre 0.3% et 1.2%, mais les fluctuations entre pays sont légères. Les pays nordiques ont les plus hauts pourcentages. Certains pays de l'Est, comme la Slovénie et l'Estonie atteignent aussi de hauts pourcentages. Si l'on considère une définition⁸⁶ plus

⁸⁵ Selon Eurostat (2001) ceci inclut les arts créatives, les musées et les archives, le spectacle vivant, les bibliothèques, le film et la vidéo, sans la diffusion ni l'éducation artistique.

⁸⁶ Le rapport de l'Organisation pour la Coopération et le Développement Économique (OCDE - 2006) a un plus large concept de la culture et des loisirs, où la dépense gouvernementale inclut l'administration des sports, des

large, les données suggèrent des pourcentages entre 0.4 et plus de 2 pour cent, avec le Luxembourg et le Danemark tout en haut et la Grèce tout en bas.

11. La plupart des pays de l'Est de l'Europe (sauf la Pologne et la Hongrie) plus Malte et Chypre montrent une tendance vers la décentralisation, mais le gouvernement central reste puissant quant à la distribution de fonds.
12. L'autonomie de régions et de municipalités réalisée dans certains (surtout l'Autriche, la Belgique, l'Allemagne, la Pologne, l'Espagne et le Royaume-Uni) leur a permis de contribuer de façon significative à la culture au niveau local
13. La distribution de fonds dans les différents secteurs varie parmi les pays selon leurs respectives priorités culturelles. Les sports sont favorisés au Danemark, en Estonie, en Irlande et au Portugal. Les services nationaux de la radio et télédiffusion sont hautement financés en Belgique, Bulgarie, Lettonie et Pays-Bas. Les ministères de la Culture en Hongrie, Slovaquie et Roumanie soutiennent beaucoup les affaires religieuses, ce qui rend difficile d'estimer la part d'investissement destinée aux arts. L'éducation culturelle est importante en Belgique, Allemagne, Autriche, Danemark et Estonie.
14. Dans quelques États, le soutien public est distribué par les fondations, les conseils d'arts et les organismes "*arm's length*". En Suède, Danemark et Finlande, de grandes parts de budgets des conseils d'arts sont distribuées comme subventions aux individus, spécialement écrivains et artistes visuels.
15. Dans de nombreux États, les fonds de loterie pour la culture sont importants et dans certains, tels l'Italie, leur distribution a permis des interventions culturelles qui auraient été autrement impossibles. Leurs méthodes de collecte et redistribution varient selon les États. Ils sont essentiellement canalisés en dépenses en capital et beaucoup moins pour la réalisation de projets. Sauf pour l'Italie, qui distribue une somme fixe annuellement au patrimoine culturel, les fonds de loterie ne sont assurés par aucune mesure, c'est-à-dire que leurs contributions à la culture peuvent beaucoup fluctuer. Le gouvernement central de la Finlande compense les manques de fonds de loterie. Quelques mesures de compensation ont été suggérées aux Pays-Bas, en Suède et en Slovaquie.

1.4.2. Soutien public indirect par les incitations fiscales

16. Les dépenses fiscales nationales et locales sont des formes de soutien indirect. Bien que les données soient difficiles – sinon impossibles – à obtenir, dans certains pays, comme les Pays-Bas et l'Irlande, le soutien indirect semble être aussi important que le soutien direct.
17. Les mesures fiscales peuvent être très importantes dans la stimulation de l'intervention privée, puisqu'elles fournissent aux individus et aux entreprises des incitations à prendre part au financement de la culture et des arts. Elles peuvent aussi favoriser la création et le développement d'institutions culturelles à but non lucratif, avec leurs promesses d'avantages fiscaux. L'importance de cette forme de soutien dépend beaucoup de l'habitude nationale à contribuer, qui est substantielle aux Pays-Bas et au Royaume-Uni.

loisirs et affaires culturelles, ainsi que la maintenance de zoos, jardins botaniques, plages publiques et parcs, le soutien aux services de la radio et télédiffusion et dans certains pays, le soutien aux services religieux. Sont aussi incluses les allocations aux artistes, exécutants, orchestres et compagnies d'opéra.

18. Le soutien indirect en faveur de la culture par les impôts est développé différemment selon les pays, bien qu'il y ait une tendance générale vers l'introduction de mesures juridiques d'avantage fiscal pour les donations ou le sponsoring dans le secteur culturel. La France et l'Italie, où ces mesures n'ont jamais joué un rôle important, s'intéressent maintenant à cette tendance.
19. Il existe aussi des initiatives, consistant à stimuler l'intervention des gens en faveur du tiers secteur dans le champ culturel. Des schémas fiscaux spéciaux permettent aux gens de destiner 1 ou 2% de leurs impôts (en Italie 5%) à l'organisation à but non lucratif de leur choix.

1.5. Interventions privées dans le financement de la culture

1.5.1. Soutien à but non lucratif

20. Il y a peu de reconnaissance explicite de l'importance du tiers secteur. Pourtant, son rôle augmente en signification.
21. Les organisations à but non lucratif soutiennent les arts et la culture, principalement par des allocations individuelles, des donations, des dons en nature et des contributions en espèces.
22. Dans les pays de l'Est et d'Europe Centrale, les organisations à but non lucratif qui soutiennent la culture reçoivent des fonds de sources internationales.

1.5.2. Soutien d'entreprise

23. Le soutien d'entreprise a eu tendance à augmenter depuis le début de 2000, avec le développement économique général de l'UE. Le sponsoring culturel dans les pays de l'Est et d'Europe Centrale est en retard par rapport aux premiers États membres
24. Le soutien financier d'entreprise est surtout motivé par la responsabilité sociale combinée avec des objectifs de marketing. De grands événements ou des institutions culturelles bien établies semblent attirer ce soutien. Les incitations fiscales, pourtant, ne sont pas nécessairement la motivation primordiale des entreprises pour soutenir la culture via le sponsoring et les donations.
25. Dans les pays où les entreprises soutiennent traditionnellement la culture, celles-ci ont tendance à établir un partenariat à long terme avec les acteurs culturels ou les institutions et à soutenir activités basées dans leurs régions. A l'opposé, dans les pays de l'Est et d'Europe Centrale, où le sponsoring est un assez nouveau concept, le soutien à la culture se déroule sur une base ad hoc.

1.6. Soutien financier à la coopération culturelle internationale

26. Les gouvernements soutiennent souvent des projets privés proposés par les artistes individuels et les réseaux culturels nationaux et internationaux. Les gouvernements soutiennent plutôt des formes assez traditionnelles de culture. La coopération culturelle intergouvernementale sur une base régionale est limitée.
27. Avec le soutien de Culture 2000, l'engagement des pays de l'Est et d'Europe Centrale dans les initiatives privées et les réseaux culturels a augmenté et environ la moitié des projets engagent des participants de ces pays, principalement comme coorganisateur.

1.7. Le mode de financement interfère-t-il avec la qualité de la culture?

Les résultats de l'enquête indiquent que les gouvernements (locaux et centraux) restent toujours les plus grands soutiens de la culture, comparés aux autres secteurs (Annexe 3, Tableau 5). Néanmoins, les trois secteurs – le gouvernement, le marché et le tiers secteur – opèrent simultanément et leur mélange est plus de la règle que de l'exception. Les exemples des pays de l'UE montrent qu'il est possible pour les organisations à but non lucratif "de contaminer" le gouvernement et les secteurs du marché avec les objectifs du tiers secteur. Dans ces cas, les motifs idéalistes prédominent sur les appels aux subventions gouvernementales et les échanges *quid pro quo* qui ont lieu dans le marché. Comment les changements de la stratégie affecteront la qualité des institutions culturelles et des arts concernés reste une question ouverte.

Klamer et Zuidhof (1998) revendiquent que "il importe comment le travail artistique est financé": la différente nature d'échange monétaire caractérisant les trois secteurs ajoute de des valeurs différentes au travail artistique. Le marché et le gouvernement imposent leurs objectifs par des formes impersonnelles de soutien. Dans le secteur du marché, un prix est payé; le principe d'égalité prédomine et est mesuré en termes d'argent. Dans le secteur public, le gouvernement fournit une subvention basée sur des critères correspondant à une évaluation bureaucratique et politique. Là où le marché insiste sur des valeurs comme l'indépendance, l'objectivité, l'individualité, la rationalité et la souveraineté du consommateur, le gouvernement répond avec des valeurs comme l'équité, la solidarité, l'accessibilité et l'identité nationale. L'intervention du tiers secteur est basée sur des principes comme la confiance, l'honneur, l'amour et la générosité. Dans ce secteur le soutien dépend des contributions volontaires par les individus et les sociétés. Les règles de relations motivent les participants à donner de l'argent, du temps et de l'effort. La complicité entre ces participants et leurs relations ajoutent une large gamme de valeurs aux travaux artistiques: l'engagement, la dépendance, le lien, le fait de donner etc. L'instrument de financement du tiers secteur est le don; il implique des valeurs non mesurées.

Les valeurs caractérisant les trois secteurs peuvent ou non compromettre les valeurs artistiques. "Les artistes peuvent apprécier le secteur gouvernemental, car il leur permet d'éviter les valeurs négatives qu'ils connectent avec le secteur du marché, comme l'esprit commercial, la rationalité et l'anonymat" (Klamer et Zuidhof 1998: 7). Quand le marché soutient le secteur culturel, ce qui inquiète est que les intérêts commerciaux prédominent et les mérites artistiques soient évincés. Le soutien gouvernemental peut, à son tour, être perçu comme "un investissement" avec des retours spécifiques, mesurables, sociaux. Si les arts deviennent entièrement instrumentaux – par exemple, seulement utilisés dans des buts éducatifs, pour la cohésion sociale ou l'inclusion – ils risquent de perdre leur contenu spécifique et caractéristique. A la lumière des inconvénients qui caractérisent le soutien du marché et du secteur gouvernemental, on peut argumenter que le tiers

secteur est plus lié aux valeurs artistiques. Lui aussi a pourtant un côté négatif: il pourrait engendrer la dépendance, la charité, le népotisme et autres. Les trois secteurs ont tous des avantages et des inconvénients dans le soutien à la culture (figure 6).

Graphique 6. Les avantages et les inconvénients des trois sphères

<u>Secteur du marché</u> Quid pro quo Bien privé Prix		<u>Tiers secteur</u> Don Bien commun		<u>Secteur du gouvernement</u> Règles Démocratie/Bureaucratie bien collectif	
+	-	+	-	+	-
Liberté (négative)	Dépendance	Social	Exclusion	Equitable	Indifférent
Efficacité	Inégalité	Communauté	Isolationniste	Objectif	Impersonnel
Esprit d'entreprise	Instabilité	Générosité	"Charité"	Bureaucratique	Bureaucratique
Valeurs bourgeoises	Avarice	Responsabilité	Dépendance		Inefficace
Objectivité	Anonymat/impersonnel	Liberté positive	Limitation, liberté négative	Fonction de soutien	Dépendance

Source: Klamer 2005.

Les artistes, en fait, ont tendance à ne pas fixer leurs allocations de soutien seulement dans l'un ou l'autre secteur, mais opèrent plutôt aux frontières, où les secteurs et leurs critères se chevauchent. Les valeurs des artistes ne sont pas tirées d'un ensemble formel de règles, procédures et normes, pas plus que de l'étendue de frontières immuables. Les lignes entre les frontières des différents secteurs peuvent symboliser l'intégration des différents rôles des joueurs. Elles peuvent, par exemple, exprimer comment des groupes d'artistes aiment participer au milieu du gouvernement ou du marché. Que la frontière exerce son influence sur les objectifs "purs" du gouvernement et du marché dépend des encouragements aux artistes de convaincre d'autres de leurs propres visions artistiques (communications interpersonnelles), ainsi que de l'ouverture du gouvernement et du marché aux interactions entre artistes.

Le manque d'études d'impact des différentes sources de financement sur la qualité des arts rend difficile de tirer de fortes conclusions sur les meilleures pratiques de soutien à la culture. Néanmoins, une forte évidence indique que, en soutenant les arts, les trois secteurs fusionnent activités et objectifs plutôt que les séparer. Ainsi, la meilleure stratégie à suivre serait de se concentrer sur l'interaction entre les trois secteurs et trouver les meilleures manières de stimuler cette collaboration.

2. PROPOSITIONS

1. Introduction

Cette partie du rapport présente des propositions pour les décideurs opérant à différents niveaux (local, national, international). Elle comprend trois parties: la première met l'accent sur l'importance de la disponibilité de données et d'information sur le financement de la culture et des arts; la seconde se réfère à l'identification de nouvelles sources de fonds pour la culture et les arts; la troisième suggère des moyens d'augmenter la conscience des individus sur l'importance de soutenir les arts et la culture.

2. Amélioration de la disponibilité des données sur le financement de la culture et des arts

Le décalage dans les données statistiques sur le financement de la culture crée de sérieuses barrières à l'action politique au niveau national et international. La collection des données exige des méthodes bien coordonnées et systématiques pour permettre des comparaisons qui aient du sens. En développant une telle information, les gouvernements nationaux et autres intervenants au soutien de la culture (donateurs privés, organisations à but non lucratif, entreprises) pourraient connaître d'autres expériences, les étudier et peut-être, les imiter. En fait, lorsque les gouvernements utilisent de nouveaux outils pour financer la culture, ils pourraient bénéficier des expériences d'autres pays qui les ont déjà appliqués. Ils auraient ainsi la chance d'identifier l'expérience qui convient le mieux à leur propre système, en recherchant les points forts et les points faibles de ces outils. Au niveau de l'UE, il y aurait une information partagée et consistante sur les politiques culturelles et en particulier, leurs aspects financiers. Stimuler et améliorer les procédures de collectes et d'échanges d'information, à la fois au niveau national et à celui de l'UE pourrait être réalisé par:

1. L'application d'une méthodologie qualitative pour la collecte de données pour permettre la contextualisation de l'information disponible. Cette contextualisation – présentant les détails sur la distribution des ressources financières pour la culture, ainsi que les types de projets et d'initiatives entrepris – fournirait un tableau exhaustif et étendu des politiques culturelles existantes, permettant des comparaisons entre les pays;
2. L'extension du cadre de la collecte de données au-delà des subventions des ministères de la culture, pour inclure l'information sur les dépenses directes de tous les niveaux du gouvernement (incluant les autres ministères soutenant la culture), ainsi que les effets du soutien indirect par les réductions d'impôts.
3. Une information plus cohérente et plus complète sur le financement privé des arts et de la culture, généré par les transactions de type marché et par le tiers secteur (organisations à but non lucratif). Une recherche sur les effets des différentes méthodes de financement sur la qualité des activités culturelles aiderait à clarifier le potentiel de chaque méthode de financement.

3. Amélioration et développement de la collecte de fonds publics et privés pour la culture et les arts

Les gouvernements peuvent concevoir des encouragements pour stimuler la participation du marché et, en particulier, du tiers secteur (à but non lucratif) dans le soutien à la culture. Le défi

est de générer un soutien plus étendu pour toutes les formes d'art, par le biais de donations et de sponsoring, sans diminuer le soutien public. L'introduction d'incitations fiscales, d'allocations appropriées et l'engagement de compagnies privées dans le management des institutions culturelles sont des outils que les gouvernements pourraient utiliser afin de diriger le soutien privé vers des objectifs spécifiques.

4. Une augmentation des fonds publics pourrait être réalisée par une nouvelle législation sur les fonds de loterie, ainsi qu'une amélioration des lois existantes en introduisant des mesures qui garantissent leur stabilité.
5. Les gouvernements pourraient créer des possibilités plus larges pour soutenir les projets artistiques et les artistes individuels. On pourrait trouver des fonds additionnels (spécialement en Europe de l'Est et Centrale), si les gouvernements, au niveau local et central, appliquaient et renforçaient la collecte des impôts exceptionnels.
6. Les gouvernements pourraient stimuler l'intervention privée à travers une législation qui donne à la société civile la liberté de choisir quelle institution culturelle favoriser, par exemple à travers la "législation à pourcentage".
7. Les allocations assorties stimuleraient l'engagement de plus d'intervenants. La politique de ces allocations n'implique pas une réduction des ressources publiques. Si les gouvernements choisissent cette forme de financement de projets culturels sans réduire la somme totale des ressources publiques, les sommes disponibles vont augmenter et le nombre de projets aussi.

4. Financement des arts avec le souci de la qualité artistique

À cause des ressources publiques limitées et des imperfections sur le marché de l'art, une question se pose aux politiques: Comment soutiennent-ils effectivement les artistes – en termes d'art comme en termes économiques – pour stimuler leur performance créatrice? La discussion pointe l'accent non seulement sur la quantité de support financier, mais aussi sur l'importance des interrelations entre la manière dont travaillent les artistes (les processus créatifs) et les différents modes de soutien financier. Il importe de savoir si l'art est soutenu par des subventions gouvernementales, des revenus du marché ou bien par le tiers secteur: car chaque arrangement financier engage une structure sociale distincte et par conséquent, des valeurs et normes différentes. De plus, chaque sphère produit un contexte différent, dans lequel est réalisée la valeur d'un travail artistique et peut affecter sa valorisation. Par conséquent, des modèles financiers différents peuvent "crowd in" (faciliter) ou "crowd out" (interférer avec) la motivation première de l'artiste et alternativement, déborder en processus créatif. Comme le dit clairement Bruno Frey (1997) en regard des avantages financiers et de leurs effets d'entassement, chaque interaction extérieure a de l'importance si les intérêts de celui qui reçoit sont affectés ou si le soutien du prestataire est excessif. À long terme, donc:

8. Il est important que chaque politique financière garantisse la possibilité de combiner des sources financières différentes, plutôt que de miser sur une seule source et garantisse une bonne communication entre les artistes et leurs soutiens financiers (Petrova 2005: 71).

5. Stimulation du soutien privé par l'augmentation de la conscience de l'importance de la culture

Le succès de chaque initiative visant à stimuler l'intervention privée est connecté à la tradition de contribuer au secteur culturel, une tradition plus forte dans certains pays que dans d'autres. Pour encourager l'engagement privé à soutenir les arts et la culture, il serait utile de stimuler la communication entre les intervenants; similairement, les organisations culturelles ont besoin de construire des compétences de communication et de management et de structurer leurs organisations en conséquence.

9. L'information et la communication sur les projets culturels, les priorités politiques, les possibilités de financement et les initiatives sont fondamentales pour le secteur culturel et pour augmenter la conscience du public sur ce thème.
10. Lorsque de nouvelles lois ou une législation sur les incitations fiscales entrent en vigueur, les gouvernements pourraient annoncer leurs avantages et expliquer leurs conditions préalables par des campagnes de communication (publicité, relations publiques). En même temps, les organisations privées recevant des allocations pour les arts et qui pourraient bénéficier de cette législation, devraient promouvoir publiquement leurs programmes et missions, afin de stimuler les donateurs.
11. Développer des schémas d'allocation pour stimuler la professionnalisation du marketing et des stratégies de communication pour les organisations distribuant les allocations et celles qui les reçoivent, pourrait stimuler une meilleure communication entre les intervenants.
12. Si les gouvernements stimulaient et promouvaient des pratiques d'entreprise commune avec le secteur des affaires, les effets en seraient doubles: (1) augmenter la transparence et la visibilité de la coopération public-affaires et (2) provoquer une prise de conscience en stimulant d'autres milieux d'affaires à faire des donations aux arts et à la culture.
13. Des organisations ad hoc pourraient être mises sur pied pour encourager la coopération entre les entreprises et les secteurs de l'art. Leurs objectifs seraient de stimuler une compréhension mutuelle des valeurs des deux parties et d'augmenter la collecte de fonds pour les arts et la culture auprès du secteur des affaires.

Conclusion

Il est important de reconnaître le rôle des legs et des donations dans le monde des arts à côté des fonds publics. Les plus significatifs et négligés sont les cadeaux des artistes et de ceux qui les soutiennent. Ces cadeaux ne sont pas comptabilisés dans les statistiques. En outre, le mécénat a eu historiquement un rôle crucial dans le développement et le soutien aux arts. Actuellement, le gouvernement et les fondations ont repris le rôle du mécénat, mais le mécénat privé est en train de revenir, même lentement.

Les arts existent grâce aux personnes impliquées, intéressées, engagées. Le défi est d'augmenter leur engagement et d'élargir les cercles de l'art et de la culture. Une manière de le réaliser est de développer des voies alternatives de financement. En particulier, une augmentation du soutien privé – contributions individuelles, donations, sponsoring – serait souhaitable, sans réduction de l'apport gouvernemental. Le public devrait prendre conscience que les arts sont importants et

qu'il a de bonnes raisons de les soutenir. Pour persuader les personnes et les organisations à contribuer davantage au soutien de l'art, les organisations culturelles devront adapter leur structure et se concentrer sur le développement culturel des communautés et sur le marketing. Les gouvernements pourraient stimuler ces stratégies avec leurs subventions et par des avantages fiscaux. Le but de ces politiques n'est pas d'interférer avec le soutien public, mais de gonfler sa valeur dans le secteur des arts et de la culture.

BIBLIOGRAPHIE

Arts Council of Finland (2002), "Research on Nordic Cultural Policy", in *Arsis* no3/2002, http://edmund.taiteenkeskustoimikunta.fi/default.ASP?WCI=wciEDM_Download_Submit&lngDoc_id=518&strFile_nam=arsis.pdf

Arts Council of Ireland (2000), *A Comparative Study of Levels of Arts Expenditures in Selected Countries and Regions*, No. 3 Resource Document Series, http://www.artscouncil.ie/library/downloads/A_Comparative_study_pf_levels_of_arts_expenditure.pdf

Association suédoise pour les Affaires et les Arts (2000), *A Comparative Study on the Right to Tax Deductions for Cultural Sponsorship in Sweden, Denmark, Great Britain, Germany and France*, <http://www.kultur-naringsliv.se/docs/Study.pdf>

Benhamou, F. (1996), *L'Economie de la Culture*, Editions La Découverte, Paris.

Canadian Council for the Arts (2005), *Comparisons of Arts Funding in Selected Countries: Preliminary Findings 2005: Australia, Canada, Finland, France, Germany, Ireland, Netherlands, Sweden, UK and the United States*, <http://www.canadacouncil.ca/NR/rdonlyres/9C37F2C4-FB69-47C9-8227-EC8C46CAEACF/0/Comparisonsofartsfunding27Oct2005.pdf>

Colbert, F., d'Astous, A., Parmentier, M. (2003), *Consumer Evaluation of Government Sponsorship in the Arts*, Paper presented at the 3rd International Conference on Cultural Policy Research, http://neumann.hec.ca/iccpr/PDF_Texts/Colbert_dAstous_Parmentier.pdf

Council of Europe/ERICarts (eds.) (2006), national country profiles in the *Compendium of Cultural Policies and Trends in Europe*, www.culturalpolicies.net

Cummings, M. C. and Katz, R. S. (eds.) (1987), *The Patron State - Governments and the Arts in Europe, North America, and Japan*, Oxford University Press, Oxford.

Ellis, A. (2004), "Academics' Consultants' and Practitioners' Perspectives on the Cultural Sector", *The Platform*, AEA Consulting, Vol.4, No. 1, October.

ENCATC (2006), *Analysis of Methodologies Used by Cultural Observatories and Statistical Centres. Guidelines for Trainers and Researchers - Workshop Reader*, Bilbao, March.

ERICarts (2002), *Creative Europe: On Governance and Management of Artistic Creativity in Europe*, an ERICarts Report presented to the Network of European Foundations for Innovative Co-operation (NEF), <http://www.creativeeurope.info/>

European Commission (2005), *Giving More for Research in Europe: The Role of Foundations and the Non-profit Sector in Boosting R&D Investment*. Directorate General for Research, Information and Communication Unit.

European Commission (2006a), *National Cultural Sites - Presentation of Cultural Policies in Europe*, http://ec.europa.eu/culture/portal/sites/sites_en.htm

European Commission (2006b), *Report on the Second External Interim Evaluation of the Culture 2000 Programme*, http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/site/en/com/2006/com2006_0666en01.doc

EFC- European Foundation Centre (2005a), A European map: Key data on the dimensions of the foundation sector in the EU, <http://www.efc.be/projects/eu/research/eumap.htm>

EFC- European Foundation Centre (2005b), "Foundations' Legal and Fiscal Country Profiles", http://www.efc.be/projects/eu/legal/country_profiles.asp

- European Parliament (2002), *Cultural Policies in the EU Member States*. Directorate General for Research, Division for Social and Legal Affairs, http://www.europarl.eu.int/internet/workingpapers/educ/doc/107a_en.doc
- European Parliament (2003), *Information note on cultural sponsorship*, Directorate General for Research, Division for Social and Legal Affairs.
- Eurostat (2001), *2nd Meeting of the Working Group Cultural Statistics*, 27-28 September - Luxembourg-Kirchberg.
http://forum.europa.eu.int/irc/Download/k4euA4JRmoG0FkMCAORpDeJwDZPfdCr-zb9JtIhk6OIOCEGu_3lqPNZSvBjY4A_2bjhEpjGraG-gBx7/Doc_04_EN_TF_Expenditure.doc
- Feist, A., Fisher, R., Gordon, C., Morgan, C. and O'Brien, J. (1998), *International Data on Public Spending on the Arts in Eleven Countries*, Arts Council of England, Research Report No. 13, London UK.
- FICAAC - La Fédération internationale de conseils des arts et d'agences culturelles (2004), *Inter-country Comparisons of Government Arts Expenditure*, www.ifaaca.org
- FICAAC - La Fédération internationale de conseils des arts et d'agences culturelles (2005), "Statistical Indicators for Arts Policy", *D'Art report*, no. 18, Sydney, www.ifacca.org/ifacca2/en/organisation/page09_BrowseDart.asp
- FICAAC - La Fédération internationale de conseils des arts et d'agences culturelles (2006), *Home page - Welcome*, <http://www.ifacca.org/ifacca2/en/default.asp>
- Fink-Hafner, D. and Kustec-Lipicer, S. (2003), *Monitoring and Evaluating Cultural Policies in Europe - The Role of Cultural Statistic*, Paper prepared for the Hawaii International Conference - Statistics, 5-8 June, Honolulu, Hawaii.
- Forum européen aux Arts et au Patrimoine (FEAP)& Interarts (2003), *The State of Cultural Cooperation in Europe*, Report, <http://www.fitzcarraldo.it/en/research/running.htm>
- Frey, B. (1997), "The Evaluation of Cultural Heritage: Some Critical Issues", in Hutter, M. and Rizzo, I. (eds.), *Economic perspectives on cultural heritage*, MacMillan, London.
- Heilbrun, J. and Gray, C. M. (2001), *The Economics of Art and Culture*, Second Edition, Cambridge University Press, Cambridge, UK.
- Heikkinen, M. and the Arts Council of Finland (2003), *The Nordic Model for Supporting Artists - Public Support for Artists in Denmark, Finland, Norway and Sweden*, *Nykypaino Oy Helsinki*, http://edmund.taiteenkeskustoimikunta.fi/default.ASP?WCI=wciEDM_Download_Submit&lngDoc_id=1970&strFile_nam=tk26_v5.pdf
- Heikkinen, M. (2004), *Social Definitions of Art and the Nordic Model of Artists' Support*, Arts Council of Finland, http://neumann.hec.ca/iccpr/PDF_Texts/Heikkinen_Merja.pdf
- Heikkinen, M. (2005), "Administrative Definitions of Artists in the Nordic Model of State Support for Artists", in *International Journal of Cultural Policies*, vol.11, no. 3, 325-340.
- Hemels, S.J.C. (2005), *Tax Incentives for the Arts in the Netherlands*, Mimeo.
- Hillman Chartrand, H. and McCaughey, C. (1989), "The Arm's Length Principle and the Arts: an International Perspective - Past, Present and Future", in *Who's to Pay for the Arts? The International Search for Models of Support*, Cummings, M.C. Jr and Schuster D., M. (eds.), American Council for the Arts, NYC.
- Ilczuk, D. (2001), "Private Action for the Public Good; Regulations, Incentives and Examples of Practice", *MOSAIC - Managing an Open and Strategic Approach in Culture*, Council of Europe,

- [http://www.coe.int/T/E/Cultural_Co-operation/Culture/Policies/MOSAIC/DGIV_CULT_MOSAIC\(2001\)9_EN.pdf?L=E](http://www.coe.int/T/E/Cultural_Co-operation/Culture/Policies/MOSAIC/DGIV_CULT_MOSAIC(2001)9_EN.pdf?L=E)
- Ilczuk, D. (2002), "Third Sector Cultural Policy: Solutions for New European Democracies?", *Circular*,
http://www.culture.gouv.fr/dep/telechrg/circular13/eureka13_ang.pdf
- Ilczuk (2004), *Gambling on Culture: State Lotteries as a Source of Funding for Culture, the Arts and Heritage*, Conference Reader of the Round Table Conference of Circle held in Rome 14-15 November, <http://www.budobs.org/CircleConferenceReader.pdf>
- Indecon International Economic Consultants and Institute of Local Government Studies at University of Birmingham (2005), *Indecon Review of Local Government Financing*, Report Commissioned by the Minister for the Environment, Heritage and Local Government.
- Inkei, P. (2001), *Tax Relief for Business Sponsorship and Donations to Culture: Incentives or Rewards*, Paper presented at the conference "Creative Europe – Culture and Business in 21st Century", Innsbruck, <http://www.budobs.org/tax.htm>
- Inkei, P. (2003), *Cultural sponsorship in East-Central Europe*, Public Hearing on Cultural Sponsorship of the Committee on Culture, Youth, Education, the Media and Sport of the European Parliament in Brussels, 30th of September, <http://www.budobs.org/cultural-sponsorship-in-east-central-europe.html>
- Inkei, P. (2005), *Culture 2000 With Eastern Eyes*, Budapest Observatory, <http://www.budobs.org/bo-documents/bo-documents/culture-2000-with-eastern-eyes.html>
- Institute Initiativen Wirtschaft für Kunst (Austrian Business Committee for the Arts) (2006), *International Development*, <http://www.iwk.at/content.aspx?i=174>
- Klamer, A. (2002), *The Lives of Cultural Goods*, Erasmus University Rotterdam.
- Klamer, A. (2005), *In Hemelsnaam!: Over de Economie van Overvloed en Onbehangen*, Uitgeverij Ten Have.
- Klamer, A. and Zuidhof, P.W. (1998), *The Role of the Third Sphere in the World of the Arts*, Paper presented at the XX Conference of the Association of Cultural Economics International, Barcelona.
- Lidström, B. (2003), *Arts and Business – Attitudes Towards Arts Sponsorship*, Swedish Music Festivals Association,
http://neumann.hec.ca/iccpr/PDF_Texts/Lidstrom_Bengt.pdf.
- Madden, C. (2005), "International Networks and Arts Policy Research", *International Journal of Cultural Policy*, Vol. 11, no. 2, 129-143.
- McIlroy, A. (2001), "Funding the Future - A User's Manual for Fundraising in the Arts", *MOSAIC - Managing an Open and Strategic Approach in Culture*, Council of Europe, Strasbourg.
- Mignosa, A. (2005), *To Preserve or not to Preserve?*, PhD thesis, Erasmus University Rotterdam.
- Montias, J. M. (1995), "Are Museums Betraying the Public's Trust?", *Journal of Cultural Economics*, Vol. 19, 71-80.
- National Endowment for the Arts, *2003 Annual Report*, <http://www.nea.gov/about/03Annual/index.html>
- OCDE - Organisation de coopération et de développement économiques (2006), *Factbook 2006 - Economic, Environmental and Social Statistics*,

<http://hermia.sourceoecd.org/vl=19020216/cl=11/nw=1/rpsv/factbook/>

O'Hagan (2003), "Tax Concessions", in R. Towse (ed.), *A Handbook of Cultural Economics*, Edward Elgar, Cheltenham, UK.

Open Society Institute (2004), *Soros Foundations Network Report 2004*, http://www.soros.org/resources/articles_publications/publications/ar2004_20050718

Percentage Philanthropy Project, <http://www.onepercent.hu>

Petrova, L. (2005), *How Creativity Copes with Money: The consequences of interaction between visual artists, financial support and creativity motivation*, MA thesis, Erasmus University Rotterdam.

Ploeg van der, F. (2002) "In Art We Trust", *De Economist*, No. 4, 333-362.

Ploeg van der, F. (2005), "The Making of Cultural Policy: a European Perspective", *CESifo Working Paper*, No. 1524, August.

Porter, M. E. and Kramer, M. R. (2002), "The Competitive Advantage of Corporate Philanthropy", *Harvard Business Review*, December.

Sauvanet, N. (ed.) (1999), *Cultural Sponsorship in Europe 1999*, CEREC – Amical, Paris.

Schuster, M. J. (1995), *Supporting the Arts: an International Comparative Study*, US Government Publishing Office, Washington D.C., US

Schuster, J. (2001), *Policy and Planning with a Purpose or The Art of Making Choices in Arts Funding*, Rutgers University Center for Urban Policy Research, New Brunswick, NJ, <http://culturalpolicy.uchicago.edu/workingpapers/Schuster10.pdf>

Schuster, J. (2002), *Informing Cultural Policy: the Research and Information Infrastructure*, Rutgers University - Center for Urban Policy Research, New Brunswick, NJ.

Simsa, Enzlberger, Horinek, Nachbagauer, (2003), "Artistic Services in the Third Sector: Summary of Research Results - EQUAL Development partnership", *Artworks*.

Stokhuyzen, F. (1962), *The Dutch Windmill*, Van Dishoeck, Bussum, Netherlands.

Suteu, C. (2005), *Overview on Cultural Policy in Central and Eastern Europe between 1990/2003*, Ecumest Association and Romanian Academic Society, http://www.ecumest.ro/pdf/2005_suteu_overview_cultural_policy.pdf

Swiss Institute for Art Research and Roland Berger Strategy Consultants (2004), *Germany, Austria and Switzerland: Corporate Commitment to Culture – an Integral Part of Their Strategy?*,

http://www.rolandberger.de/press/en/html/releases/514-press_archive2004_sc_content/pr68.html

Throsby, D. (2001), *Economics and Culture*, Cambridge University Press, Cambridge, UK.

Tomova, B. (2004), *Market Mechanisms of Financing Culture in Accession Countries*, <http://www.policy.hu/tomova/finalrp.pdf>

Trust for Civil Society in Central and Eastern Europe (2006), <http://www.ceetrust.org/>

UNESCO (1997), *World Heritage Committee – Report of the 21st Session, Naples*, <http://whc.unesco.org/archive/repcom97.htm#818>

Varbanova, L. (2003), *Mind the Gap: Alternative Financial Instruments for Supporting Culture and Arts in Central and Eastern Europe*, Paper presented at the 3rd International Conference on Cultural Policy Research, http://neumann.hec.ca/iccpr/PDF_Texts/Varbanova_Lidia.pdf

Wiesand, A. (2004), *Introduction to the Structure and Content of the "Handbook of cultural awards"*, Centre for Cultural Research (ZfKf), www.kulturforschung.de

Allemagne:

- Centre for Cultural Research (ZfKf) (2003), *Funding the Arts, Cultural Awards* <http://www.kulturforschung.de/en/default.html>
- Federal Statistical Office Germany (2006), *Expenditure (Basic Funds) of Public Budgets on Arts and Culture by Sectors*, <http://www.destatis.de/basis/e/biwiku/ausgtab7.htm>
- Cultural Foundation of the Länder, <http://www.kulturstiftung.de>
- Deutscher Kulturrat (German Arts Council), <http://www.kulturrat.de>
- Federal Cultural Foundation, <http://www.kulturstiftung-bund.de>

Autriche:

- Institute Initiativen Wirtschaft für Kunst (2006), *Sponsoring in Austria*, <http://www.iwk.at/english.aspx>
- Statistic Austria (2006), *Culture; Sport* in “Statistical Yearbook 2006”, p. 187, http://www.stat.at/jahrbuch_2006/deutsch/start.shtml
- Federal Chancellery. Arts Department - Bundeskanzleramt. Kunstsektion, <http://www.art.austria.gv.at/>
- Federal Ministry for Education, Science and Culture - Bundesministerium für Bildung, Wissenschaft und Kultur, <http://www.bmbwk.gv.at/>
- KulturKontakt Austria, http://www.kulturkontakt.or.at/new/index_e.htm

Belgique:

- Cultural Statistic Flanders (2006), *Uigaven ann Cultuur in Belgie, 1995-1999, 2002*, <http://aps.vlaanderen.be/sgml/largereeksen/627.htm>
- Cultural Statistic Flanders (2006), *Het Procentuele Aandeel van de Vlaamse Cultuurbegroting in het Vlaamse BBP, 1995-2004*, <http://aps.vlaanderen.be/sgml/largereeksen/630.htm>
- Cultural Statistic Flanders (2006), *Subsidies Cultuur & Jeugd, 2002-2004*, <http://aps.vlaanderen.be/sgml/largereeksen/1494.htm>
- Cultural Statistic Flanders (2006), *Budget van de Administratie Cultuur, 1995-2004*, , <http://aps.vlaanderen.be/sgml/largereeksen/635.htm>
- Cultural Statistic Flanders (2006), *Enkele Economische Kerncijfers voor de Culturele Sector, 2000-2004*, <http://aps.vlaanderen.be/sgml/largereeksen/1534.htm>
- Flemish Community, Cultural Administration, <http://www.wvc.vlaanderen.be/cultuur>
- Consortium of Cultural Researchers, <http://www.re-creatiefvlaanderen.be>
- Ministry of the French Community, <http://www.cfwb.be/>
- Observatory for cultural policies, <http://www.opc.cfwb.be/>
- Portal of the Directorate General of Culture, <http://www.culture.be/>
- General States of Culture / Etats généraux de la culture, <http://www.forumculture.be/>
- Portal of the German-speaking Community, <http://www.dglive.be/>

Bulgarie:

- Ministry of Culture (2005), *Annual Report*, Official Publication of the Ministry.
- Soros Center for the Arts (2001), *Business Support for Culture and the Arts in Bulgaria*, <http://abbulgaria.org/sponsor.html>
- Bulgarian Charities Aid Foundation (2005), *The Development of Philanthropy 2004*, <http://www.bcaf.bg/bg/resources/analizi/>
- Policies for Culture (2006), “Bulgaria: Intellectual and Industrial Property Rights Festival”, e-bulletin, vol. 21, <http://www.policiesforculture.org/issue.php?id=49&t=b>
- Ministry of Culture, www.mc.government.bg

- National Cultural Fund, www.eubcc.bg

Chypre:

- Council of Europe (2004), *Cultural policy in Cyprus - National report 2003 prepared by the Ministry of Education and Culture of the Republic of Cyprus*, [http://www.coe.int/t/e/cultural_co-operation/culture/policies/reviews/CDCULT\(2004\)6_EN.PDF?L=EN](http://www.coe.int/t/e/cultural_co-operation/culture/policies/reviews/CDCULT(2004)6_EN.PDF?L=EN)
- Ministry of Education and Culture, <http://www.moec.gov.cy>

Danemark:

- Danish Arts Council (2006), Annual report 2003, <http://www.kunststyrelsen.dk/df000c>
- Danish Arts Foundation - Statens Kunstfond (2006a), *Annual report 2004*, <http://www.kunststyrelsen.dk/2060029>
- Danish Arts Foundation - Statens Kunstfond (2006b), *Annual report 2003*, <http://www.kunststyrelsen.dk/de000c>
- Ministry of Culture (2002), *Danish Cultural Policy*, <http://www.kum.dk/sw4772.asp>
- Ministry of Culture (2003), *Denmark in the Culture and Experience Economy – 5 new steps*, <http://www.kum.dk/sw8166.asp>
- Ministry of Culture, <http://www.kum.dk/sw1356.asp>
- The Danish Arts Agency, <http://www.kunststyrelsen.dk/english.php>

Espagne:

- Ministry of Culture - Ministerio de Cultura, *Financiación y Gasto Público en Cultura*, http://www.mcu.es/estadisticas/files/anuario/cuadros/c_financiacion3.pdf
- Ministry of Economics and Finance, Ministerio de Economía y Hacienda, *Presupuesto y Cuentas Públicas*, <http://www.minhac.es/Portal/Estadistica+e+Informes/Presupuesto+y+cuentas+publicas/>
- Ministry of Economics and Finance - Ministerio de Economía y Hacienda, *Cuenta General del Sector Público Administrativo*, http://www.igae.pap.meh.es/NR/rdonlyres/07C22479-EBF9-4CF7-81E8-DF08EDB1D29A/9978/Resumen_de_la_Cuenta_General_del_EstadoEjercicio_2.pdf
- Foundation Juan March - Fundacion Juan March (2005), *Annual Reports*, <http://www.march.es/informacion/anales/anales.asp>
- Autonomous Government of Catalunya - Generalitat de Catalunya, <http://www.gencat.net/economia/ambits/finances/pressupost/>
- Department of Economics and Finance of the Basque Country - Departamento de Hacienda y Administracion Publica Pais Vasco, http://www.ogasun.ejgv.euskadi.net:80/r51341/es/contenidos/informacion/7131/es_2338/es_12259.html
- Institute of Statistics of Navarra - Instituto de Estadística de Navarra <http://www.cfnavarra.es/estadistica/redie.asp?qry=0401>
- Government of La Rioja - Gobierno da La Rioja, *Estadísticas Presupuestarias*, <http://ias1.larioja.org/estapre/estapre/index.jsp>
- Assembly of Galicia, Council of Economics and Finance - Junta de Galicia, Consejería de Economía y Hacienda, *Presupuestos Generales*, <http://www.economiaefacenda.org/ca/areaOrzamentos.htm>
- Assembly of Extremadura - Junta de Extremadura, *Presupuestos Generales*, <http://www.juntaex.es/consejerias/eic/hp/dgpp/presu2005/inicial.html>
- Government of Cantabria, Council of Economics and Finance - Gobierno de Cantabria, Consejería de Economía y Hacienda, *Presupuestos Generales*,

http://www.consejeriadeeconomaiyhacienda.com/seccion/dg_tesoreria/presupuestos/amp_liar.php?Id_contenido=620

- Government of the Balears Island, Council of Economics, Finance and Innovation - Govern delles Illes Balears, Conselleria d'Economia, Hisenda i Inovació, *Pressuposts Generales*, http://pressuposts.caib.es/2004_pressuposts.ct.htm
- Principado de Asturias, *Presupuestos Generales*, http://www.princast.es/servlet/page?_pageid=2907&_dad=portal301&_schema=PORTAL30
- Government of Aragon, Department of Economics, Finance and Work - Gobierno de Aragon, Departamento de Economia, Hacienda e Empleo, *Presupuestos Anuales*, http://portal.aragob.es/servlet/page?_pageid=4075&_dad=portal30&_schema=PORTAL30&_type=site&_fsiteid=465&_fid=1439260&_fnavbarid=1151317&_fnavbarsiteid=465&_fedit=0&_fmode=2&_fdisplaymode=1&_fcalledfrom=1&_fdisplayurl=
- Ministry of Culture - Ministerio de Cultura, <http://www.mcu.es/index.jsp>.
- Institute of Spanish Historic Heritage - Instituto del Patrimonio Histórico Español, http://www.mcu.es/jsp/plantilla_wai.jsp?id=37&area=patrimonio
- Instituto Cervantes, http://www.cervantes.es/portada_b.htm
- National Institute of Statistics - Instituto Nacional de Estadística, <http://www.ine.es/>

Estonie:

- Conseil de l'Europe (2000), *La politique culturelle en Estonie: rapport national et rapport d'un groupe européen d'experts*, Strasbourg, [http://www.coe.int/t/e/cultural_cooperation/culture/policies/reviews/CC-CULT\(95\)20A+20B_FR.pdf?L=FR](http://www.coe.int/t/e/cultural_cooperation/culture/policies/reviews/CC-CULT(95)20A+20B_FR.pdf?L=FR)
- Ministry of Culture (2004a), "Budget of The Estonian Ministry of Culture 2004" in *Booklet Estonian Ministry of Culture*, <http://www.kul.ee/index.php?path=0x1025>
- Ministry of Culture (2004b), "Central economic indicators 1996- 2004" in *Booklet Estonian Ministry of Culture*, <http://www.kul.ee/index.php?path=0x1026>
- Cultural Endowment of Estonia, http://www.ee/kulka/fr_eng.html
- Estonian Foundation for National Culture, <http://www.erkf.ee>
- Ministry of Culture, www.kul.ee
- Statistical Office of Estonia, <http://www.stat.ee>

Finlande:

- Adams, T., Ahonen, P., and Fisher, R. (2004), *An International Evaluation of the Finnish System of Arts Councils*, Publications of the Ministry of Education, Finland, http://www.minedu.fi/export/sites/default/OPM/Julkaisut/2004/liitteet/opm_234_AnInternational.pdf?lang=en
- Karhunen, P. (2005a), "Arts Council Support 2000-2004", in *Facts about the Arts*, Publication no 2/2005, Arts Council of Finland. http://edmund.taiteenkeskustoimikunta.fi/default.ASP?WCI=wciEDM_Download_Submit&lngDoc_id=1696&strFile_nam=TY+tilastotiedote+2+05.pdf
- Karhunen, P. (2005b), "Support granted by the Arts Councils 2005", in *Facts about the Arts*, Publication no. 1/2006 Arts Council of Finland. http://edmund.taiteenkeskustoimikunta.fi/default.ASP?WCI=wciEDM_Download_Submit&lngDoc_id=2214&strFile_nam=TY+tilastotiedote+1+06.pdf
- Oesch, P. (2005), "Company Support for the Arts and Heritage in Finland in 2003 and Changes in the Support 1993–2003", in *Facts about the Arts*, Publication no. 34, Arts Council of Finland.

- Statistics Finland (2006), *State funds for arts and culture 2002-2005*, http://statfin.stat.fi/statweb/start.asp?LA=en&DM=SLEN&lp=catalog&clg=culture_and_mass_media
- Statistics Finland (2006), *Drama theatres 1956-2003*, http://statfin.stat.fi/statweb/start.asp?LA=en&DM=SLEN&lp=catalog&clg=culture_and_mass_media
- Statistics Finland (2006), *Professionally-run museums 1993-2003*, http://statfin.stat.fi/statweb/start.asp?LA=en&DM=SLEN&lp=catalog&clg=culture_and_mass_media
- Statistics Finland (2006), *Orchestras 1985-2002*, http://statfin.stat.fi/statweb/start.asp?LA=en&DM=SLEN&lp=catalog&clg=culture_and_mass_media
- Ministry of Education and Culture, <http://www.minedu.fi/minedu/index.html>, <http://www.minedu.fi/OPM>
- Arts Council of Finland <http://www.taiteenkeskustoimikunta.fi>, <http://artscouncil.fi>
- Foundation for Cultural Policy Research -CUPORE, <http://www.cupore.fi/>

France:

- Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques INSEE (2005) *La France en Bref*, <http://www.insee.fr/fr/ppp/publications/intfrcbref.pdf>.
- Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques INSEE (2004) “40 Ans de Services Culturels et Recreatifs”, *INSE Premiere*, No. 983, Aout.
- Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques INSEE (2005) “Pratique Sportive et Activites Culturelles Vont Souvent de Pair”. *INSE Premiere*, No. 1008, Mars.
- Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques INSEE (2005) “La Consommation des Ménages en 2004”, *INSE Premiere*, No. 1033, Juillet.
- Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques INSEE (2005/06) *Les services en 2004: Rapport sur les Comptes*, http://www.insee.fr/fr/nom_def_met/methodes/doc_travail/docs_doc_travail/E0506.pdf.
- Morel, C. (2003), *Will Businesses Ever Become Legitimate Partners in the Financing of the Arts in France?*, Paper presented at the 3rd International Conference on Cultural Policy Research, http://www.hec.ca/iccpr/PDF_Texts/Morel_Catherine.pdf
- Ministère de la Culture et de la Communication (2003), *Rapport d'Activite*, <http://www.culture.gouv.fr/culture/actualites/index-rapports.htm>.
- Ministère de la Culture et de la Communication (2005), *Budget 2006*, <http://www.culture.gouv.fr/culture/actualites/dossiers-presse/budget2006.pdf>.
- Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie (2004), *Budget 2004*, <http://alize.finances.gouv.fr/budget/plf2004/verts/02/svnm02tdm.htm>
- Ministère de la Culture et de la Communication, www.culture.gouv.fr
- Observatoire des politiques culturelles, <http://www.observatoire-culture.net>

Grèce:

- Hellenic Ministry of Culture, <http://www.culture.gr>
- Foundation for Hellenic Culture, <http://www.foundationhellenicculture.com>
- National Statistical Service of Greece, <http://www.statistics.gr>

Hongrie:

- Budapest Observatory (2002), *Public Support to Culture in Hungary*, <http://www.budobs.org/public-support-to-culture-in-hungary.html>.
- Kuti, E. (2003), "Corporate Funding for Non-profit Organisations", in *CEREC News*, Autumn/Winter 2004, p.8.
- National Cultural Fund, *Annual Reports 2000-2005*, http://www.nka.hu/index_noflash.html
- Ministry of National Cultural Heritage, <http://www.okm.gov.hu/>
- Central Statistical Office, <http://portal.ksh.hu>

Irlande:

- Department of Arts, Sport and Tourism (2003), *First Annual Report 2002-2003*, <http://www.arts-sport-tourism.gov.ie/pdfs/DastFirstAnnualReport02-03eng.pdf>
- Department of Arts, Sport and Tourism (2004), *Second Annual Report 2004*, <http://www.arts-sport-tourism.gov.ie/pdfs/DASTSecondAnnualReport04eng.pdf>
- Department of Arts, Sports and Tourism (2005), *Tax Relief for Donations of Heritage Items under Section 176 of Finance Act, 1995 and Section 1003 Taxes Consolidation Act 1997*, http://www.arts-sport-tourism.gov.ie/pdfs/heritage_donations_list.pdf
- Department of the Environment, Heritage and Local Government, *Annual Reports 2002, 2003, 2004*, <http://www.heritagedata.ie>, <http://www.environ.ie/DOEI/DOEIHome.nsf/wvNavView/AnnualReport?OpenDocument&Lang=en>
- Department of Arts, Heritage, Gaeltacht and the Islands, *Annual Report 2000*, http://www.dcmnr.gov.ie/NR/rdonlyres/BB75967D-EAEA-4BF5-A817-34187DFBB793/0/scmd_scu_ahgi_annualreport_2000.pdf
- Department of Arts, Heritage, Gaeltacht and the Islands, *Annual Report 2001*, http://www.dcmnr.gov.ie/NR/rdonlyres/EF08231C-8DE4-40F7-8169-BF13B4D2BF27/0/scmd_scu_ahgi_annualreport_2001.pdf
- Department of Finance, *Budget 2000-2005*, <http://www.budget.gov.ie>.
- The Arts Council, *Annual Report 2001*, http://www.artscouncil.ie/library/downloads/an_chomhairle_eala%EDon_2001.pdf.
- The Arts Council (2004), *Action Plan*, <http://www.artscouncil.ie/library/downloads/actionplan04.pdf>.
- Business2Arts (2000), *Sponsorship Survey 2000*, http://www.business2arts.ie/survey_2000.htm
- Library Association of Ireland, *Annual Reports 2000-2005*, <http://www.libraryassociation.ie/publications/index.htm>
- The National Library of Ireland, *Annual Report 2001*, <http://www.nli.ie/pdfs/Annual%20report%202001.pdf>
- The Arts Council, <http://www.artscouncil.ie>
- The Irish Heritage Council, <http://www.heritagecouncil.ie>

Italie:

- Bodo, C. and Spada, C. (2004), *Rapporto sull'Economia dell'Arte in Italia 1990-2000*, il Mulino, Bologna
- Bondardo Comunicazione, *Premio Impresa e Cultura*, www.bondardo.com, and <http://www.impresacultura.it/>
- Ministry of Heritage and Cultural Activities (2006), *Circolare no. 81/2006*, <http://www.beniculturali.it/news/comunicati/dettagliocomunicati.asp?Id=1795>
- Premio Impresa e Cultura (2004), http://www.impresacultura.it/premio_2004.shtm.

- Premio Impresa e Cultura (2006), http://www.impresacultura.it/premio_2006.shtm.
- Ministry of Heritage and Cultural Activities, www.beniculturali.it
- National Statistics, ISTAT, www.istat.it
- Culturalweb.it, <http://www.culturalweb.it/default.aspx>
- Ministry of Heritage and Cultural Activities, Statistical Office, <http://www.statistica.beniculturali.it/Index.htm>

Lettonie:

- Council of Europe (1998), *Cultural Policy in Latvia: National Report and Report of European Panel of Examiners*, http://www.coe.int/t/e/cultural_co-operation/culture/policies/reviews/9984-9336-0-1.pdf
- Soros Foundation Latvia (2006), *Grants Awarded in 2001-2002*, <http://web142.deac.lv/index.php/?id=165&tid=10&pid=14&date=2003>
- Starkeviciute, M. (2002), *Funding Theatre and Concert Organizations: Analysis and Reform*, Open Society Fund.
- Ministry of Culture, <http://www.km.gov.lv>
- Ministry of Finance, <http://www.fm.gov.lv>
- Cultural Capital Foundation, <http://www.kkf.lv>
- Central Statistics Bureau of Latvia, <http://www.csb.lv>
- The Soros Foundation Latvia, <http://www.sfl.lv>

Lituanie:

- Council of Europe (1997), *Cultural Policy in Lithuania: National Report*, [http://www.coe.int/t/e/cultural_co-operation/culture/policies/reviews/CC-CULT\(97\)24A_EN.pdf?L=EN](http://www.coe.int/t/e/cultural_co-operation/culture/policies/reviews/CC-CULT(97)24A_EN.pdf?L=EN)
- Culture and Sport Support Fund, <http://www.muza.lt>; <http://www.lrkm.lt>
- Lithuanian Culture and Art Council, <http://www.muza.lt>; <http://www.lrkm.lt>
- Media Support Foundation, <http://srtrf.lms.lt>
- Ministry of Culture, <http://www.muza.lt>; <http://www.lrkm.lt>
- The Philanthropic portal of Lithuania, www.labdara-para.lt

Luxembourg:

- Ministère de la Culture, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, *Rapport d'activités 2003 du Ministère de la Culture*, http://www.mcesr.public.lu/ministere/rapports/rapport_2003.pdf.
- Ministère de la Culture, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, *Rapport d'activités 2004 du Ministère de la Culture*, http://www.mcesr.public.lu/ministere/rapports/rapport_2004.pdf.
- Gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg, *L'Économie Luxembourgeoise en 2003 et Évolution Conjoncturelle Récente*, http://www.gouvernement.lu/dossiers/economie_finances/conjoncture/ndc_1_2004.pdf
- Ministère de la Culture, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche - <http://www.mcesr.public.lu/>
- Ministère de l'Économie et du Commerce Extérieur (Ministry of Economy), <http://www.eco.public.lu/>
- National statistics- <http://www.statistiques.public.lu/fr/>
- Service central de la statistique et des études économiques (STATEC), <http://www.statec.public.lu/fr/index.html>

Malte:

- Bank of Valletta (2004),
<http://www.timesofmalta.com/core/article.php?id=212661&hilite=Heritage+Malta>
- Council of Europe (2002), *National Cultural Policy in Malta - Executive Summary and Synopsis of Cultural Policy: National Report*, Strasbourg,
[http://www.coe.int/t/e/cultural_co-operation/culture/policies/reviews/CDCULT\(2002\)14Ares_FR.pdf?L=FR](http://www.coe.int/t/e/cultural_co-operation/culture/policies/reviews/CDCULT(2002)14Ares_FR.pdf?L=FR)
- Fondazzjoni Patrimonju Malti (2005), *Annual report 2005*,
<http://www.patrimonju.org.mt> .
- Foundation for the St James Centre for Creativity, *Annual report 2004*,
http://www.sjcav.org/filebank/documents/SJC%20Annual_Report_2004.pdf.
- Ministry of Finance, *Annual reports 2000 – 2005*, <http://www.treasury.gov.mt>.
- Vodafone Malta Foundation (2004),
http://www.vodafone.com.mt/jsp/vfm_news/process_news.jsp?article_id=437%20
- Ministry for Tourism and Culture,
<http://www.tourismandculture.gov.mt/page.asp?p=5632&l=1>
- Council of Europe (2002), *National cultural policy in Malta - Executive summary and synopsis of cultural policy: national report*, Strasbourg,
[http://www.coe.int/t/e/cultural_co-operation/culture/policies/reviews/CDCULT\(2002\)14Ares_FR.pdf?L=FR](http://www.coe.int/t/e/cultural_co-operation/culture/policies/reviews/CDCULT(2002)14Ares_FR.pdf?L=FR)
- Heritage Malta, <http://www.heritagemalta.org/whoweare.html>
- Malta Council for Culture and the Arts, <http://www.maltaculture.com/>
- Ministry for Tourism and Culture,
<http://www.gov.mt/frame.asp?l=2&url=http://www.tourismandculture.gov.mt>.

Pays-Bas:

- Ministry of Education, Culture and Science (OCW) (2005), *Key Figures 2000-2004: Education, Culture and Science in the Netherlands*,
http://www.minocw.nl/english/doc/2005/key_figures_2000-2004.pdf
- Statistic Netherlands (2003), *Government Spends More on Culture*,
<http://www.cbs.nl/en-GB/menu/themas/mens-maatschappij/cultuur/publicaties/artikelen/archief/2003/2003-1215-wm.htm>
- Statistic Netherlands (2006), “Overheid; Uitgaven Cultuur, Sport en Recreatie 1999-2004”,
<http://statline.cbs.nl/StatWeb/Table.asp?HDR=T,G3&LA=nl&DM=SLNL&PA=70130ned&D1=7,10,16,28,31,37,40&D2=a&STB=G1,G2>
- Smithuijsen, C. (2005), “Een schilderij uit de loterij”, in *Kusnt een geld*, Boekman Journal, issue No. 62.
- Ministry of Education, Culture and Science, <http://www.minocw.nl/english>
- Central Bureau of Statistic, <http://www.cbs.nl>
- International Culturel Activies Office - SICA, <http://www.sicasica.nl>
- Dutch Foundation for Literature, <http://www.fondsvoordeletteren.nl>
- Netherlands Foundation for Visual Arts, Design and Architecture,
<http://www.fondsbkvb.nl>
- Netherlands Fund for the Performing Arts, <http://www.fapk.nl>
- Dutch Cultural Broadcasting Promotion Fund, <http://www.stimuleringsfonds.nl>
- Netherlands Fund for Literary Production and Translation, <http://www.nlpvf.nl>
- Netherlands Architecture Fund, <http://www.archfonds.nl>
- Dutch Film Fund, <http://www.filmfund.nl>
- Mondriaan Stichting, <http://www.mondriaanstichting.nl>

- National Fund for Performing Arts Programming and Marketing Support, <http://www.fppm.nl>
- National Restauration Fund, <http://www.restauratiefonds.nl>
- Boekman Foundation, <http://www.boekman.nl>

Pologne:

- Ministry of Culture, <http://www.mk.gov.pl>
- Culture Foundation, <http://www.fundacjakultury.pl>
- National Centre of Culture <http://www.nck.pl>
- ProCultura Foundation, http://www.procultura.pl/index_eng.php
- Stefan Batory Foundation, <http://www.batory.org.pl/english/about/index.htm>

Portugal:

- Ministry of Culture, *Annual reports 2000-2004*, <http://www.min-cultura.pt/Ministerio/Orcamento.html>
- Instituto Nacional de Estatística (INE) (2005), *Culture, Sport and Recreation Statistics – 2000/2004*, <http://www.ine.pt/prodserv/quadros/periodo.asp>
- Instituto Nacional de Estatística (INE) (2006), *Municipal Expenditure on Culture 2000-2001*, <http://www.ine.pt/prodserv/series/serie.asp>
- Ministry of Culture, www.min-culture.pt.
- Centro Nacional de Cultura, <http://www.cnc.pt/Artigo.aspx?Cod=INGLES>
- Observatório das Actividades Culturais, <http://www.oac.pt/menuobservatorio.htm>

République tchèque:

- Ministry of Culture, *Annual report 2005*, www.mkcr.cz
- Council of Art Communities (2005), www.koncepceumeni.cz
- Culturelink Network (2000), *The Czech Republic*, Cultural Policy Database, <http://www.culturelink.org/culpol/cz.html>.
- National Cultural Fund ProCulture, www.proculture.cz

Roumanie:

- Radu, O. (2001), “The National Cultural Fund in Romania”, in *Policy for Culture Journal*, October, p.2, <http://www.policiesforculture.org/dld/PfCJournalOct2001.pdf>
- Ministry of Culture and Religious Affairs - Centre for Cultural Studies and Research (forthcoming), *National report 2005 prepared for Compendium of Cultural Policies and Trends*, forthcoming
- Ministry of Culture and Religious Affairs, <http://www.cultura.ro>
- Centre for Research on Culture, www.culturamet.ro
- National Cultural Fund - <http://www.afcn.ro/>
- National Audio-Visual Council (NAC), <http://www.cna.ro/english/index.html>
- Romanian Centre for Cinema, <http://www.cncinema.abt.ro/>
- Centre for Research on Culture, <http://www.culturamet.ro/>

Royaume-Uni:

- Art & Business (2005a), *Survey of Private Investments in the Arts: Summary of results 2002/2003, 2004/2005*.
- Arts & Business (2005b), *Private Investment Benchmarking Survey 2004/05*, http://www.aandb.org.uk/Asp/uploadedFiles/File/REI_PrivateInvestmentSurvey0405.pdf
- The National Lottery (2005), *Report on National Lottery Good Causes - 2004-05 Financial Year*,

www.lotterygoodcauses.org.uk/good_causes_showcase/downloads/2005_Lottery_Report_on_good_causes.pdf

- UK Film Council, *Annual Reports*,
<http://www.ukfilmcouncil.org.uk/downloads/?subject=1>
- Commission for Architecture and the Built Environment, *Annual Reports*,
<http://www.cabe.org.uk/default.aspx?contentitemid=262>
- The Foundation for Social Entrepreneurs (UnLtd) TRUSTEES', *Report and Consolidated Financial Statements Year ended 31 March 2004*,
http://www.unltd.org.uk/download/full_accounts_2003-2004.pdf
- British Library, *Annual Report*,
<http://www.bl.uk/about/annual/2004to2005/pdf/financial.pdf>
- The National Trust, <http://www.nationaltrust.org.uk/main/w-index.htm>
- National Endowment for Science, Technology and the Arts NESTA,
<http://www.nesta.org.uk>.
- Foyle Foundation <http://www.foylefoundation.org.uk>

Angleterre

- English Heritage, *Annual Report 2004*, <http://www.english-heritage.org.uk/server/show/nav.1677>
- Tate Gallery, *Annual Accounts*, http://www.tate.org.uk/abouttate/accounts_20042005.pdf
- National History Museum, *Annual Reports*, <http://www.nhm.ac.uk/about-us/corporate-information/annual-reports/index.html>
- Victoria and Albert Museum, *Annual Report*,
http://www.vam.ac.uk/files/file_upload/18932_file.pdf
- Museum, Libraries and Archives Council, *Annual Reports - Region England*
http://www.mla.gov.uk/resources/assets//A/annualfinance2005_pdf_5046.pdf
- Departments of Culture, Media and Sport, <http://www.culture.gov.uk>
- English Heritage, <http://www.english-heritage.org.uk>
- Arts Council of England, <http://www.artscouncil.org.uk/>
- Museums, Libraries and Archives Council,
<http://www.mla.gov.uk/webdav/harmonise?Page/@id=90>

Irlande du Nord

- The National Museums and Galleries of Northern Ireland, *Annual Reports*,
http://www.magni.org.uk/about_national_museums_northern_ireland/Freedom_of_Information/Publication_Scheme/?q=financial%20statement
- The Arts Council of Northern Ireland, *Annual Reports*, all: http://www.artscouncil-ni.org/departs/all/report/annual_reports.htm
- Department of Culture, Arts and Leisure, <http://www.dcalni.gov.uk/home>
- The Arts Council of Northern Ireland, <http://www.artscouncil-ni.org/>
- National Museums Northern Ireland, <http://www.magni.org.uk/>

Écosse

- Historic Scotland, *Annual Report*, http://www.historic-scotland.gov.uk/hs_annual_accounts_2003_04.pdf
- Scottish Executive, <http://www.scotland.gov.uk/Topics/ArtsCulture>
- Historic Scotland, www.historic-scotland.gov.uk
- Scottish Arts Council, <http://www.sac.org.uk>
- National Galleries of Scotland, <http://www.natgalscot.ac.uk/>
- National Library of Scotland, <http://www.nls.uk>
- Scottish Museum Council, <http://194.200.63.26/>
- Scottish Screen, <http://www.scottishscreen.com>

- The National Trust for Scotland, <http://www.nts.org.uk/web/site/home/home.asp?>
- The Royal Commission on the Ancient and Historical Monuments of Scotland, <http://www.rcahms.gov.uk/>

Pays de Galles

- Welsh Language Board, *Annual Report*, <http://www.bwrdd-yr-iaith.org.uk/cynnwys.php?pID=109&nID=161&langID=2>
- Arts Council of Wales, *Annual Report*, <http://www.artswales.org.uk/publications/publication.asp?id=336>
- Arts Council of Wales, <http://www.artswales.org.uk>
- Culturenet Cymru, <http://www.culturenetcymru.com/selectLanguage.php>
- Royal Commission on the Ancient and Historical Monuments of Wales, <http://www.rcahmw.gov.uk/>
- National Assembly for Wales - Directorate for Culture, Welsh Language and Sport, <http://www.wales.gov.uk/subiculture/index.htm>
- National Library of Wales, <http://www.llgc.org.uk>
- National Museums and Galleries of Wales, <http://www.nmgw.ac.uk>

Slovaquie:

- Council of Europe (2003), *National cultural policy in the Slovak Republic - National report - Summary – July 2002*, [http://www.coe.int/t/e/cultural_co-operation/culture/policies/reviews/CDCULT-BU\(2003\)2A_EN.pdf?L=EN](http://www.coe.int/t/e/cultural_co-operation/culture/policies/reviews/CDCULT-BU(2003)2A_EN.pdf?L=EN).
- Ministry of Culture (2005), *Annual reports 2000-2005*, <http://www.culture.gov.sk/index/>
- Soros Centre for Contemporary Arts, http://scca.sk/scca_page/1_ret2000.html
- Pro Slovakia State Cultural Fund, http://www.sazp.sk/slovak/periodika/sprava/sprava2000eng/nature_protection/cultural_heritage.html

Slovénie:

- Budapest Observatory (2003), Slovenia - Fund for Cultural Activities (JSKD) 2002, <http://budobs.org/grant-sln02.htm>
- Council of Europe Publishing (1998), *Cultural Policy in Slovenia: National Report, Report by a European Panel of Examiners*, Council of Europe Publishing, Strasbourg.
- Ministry of Culture (2005), *Share of Ministry of Culture Funds in the National Budget of the Republic of Slovenia*, http://www.kultura.gov.si/_templates/en/_tools/prints/article.tpl?uid=2525
- Ministry of Culture (2005), *Share of Funds of the Ministry of Culture*, http://www.kultura.gov.si/_templates/en/_tools/prints/article.tpl?uid=2524
- Ministry of Culture (2005), *Realization of the 2003 national budget for culture by statistical region*, http://www.kultura.gov.si/_templates/en/_tools/prints/article.tpl?uid=2563
- Ministry of Culture (2005), *Realization of the 2003 national budget for culture by budget items*, <http://www.kultura.gov.si/data-en.cp2?uid=2559>
- Ministry of Culture (2005), *Realization of the 2003 national budget for culture by statistical region*, http://www.kultura.gov.si/_templates/en/_tools/prints/article.tpl?uid=2563
- Ministry of Culture (2005), *Structure of the 2003 national budget for culture-by provider or purpose*, http://www.kultura.gov.si/_templates/en/_tools/prints/article.tpl?uid=2557
- Ministry of Culture (2005), *Realization of the 2003 national budget for culture by key programme group or activity*, http://www.kultura.gov.si/_templates/en/_tools/prints/article.tpl?uid=2526

- Ministry of Culture, <http://www.gov.si/mk/>
- Statistical Office of the Republic of Slovenia, <http://www.stat.si/>
- Public Fund for Cultural Activities, http://www.jskd.si/english/e_about.htm

Suède:

- Ministry of Education, Research and Culture - Utbildnings- och Kulturdepartementet (2002), "Summary of Central Government Budget 2000-2002", in *Swedish Government Offices – Yearbook 2002*, <http://www.sweden.gov.se/content/1/c6/02/57/85/1d2a2182.pdf>
- Ministry of Education, Research and Culture (2006a), *Budget and objectives 2004*, <http://www.sweden.gov.se/sb/d/2063/a/20752>
- Ministry of Education, Research and Culture (2006b), *Summary of the Central Government Budget 2002-2004*, <http://www.sweden.gov.se/sb/d/4036/a/47742>
- Ministry of Education, Research and Culture - Utbildnings- och Kulturdepartementet <http://www.regeringen.se>
- National Council for Cultural Affairs - Statens kulturråd, <http://www.kulturradet.se>
- National Heritage Board – Riksantikvarieämbetet, <http://www.raa.se>
- Swedish Federation of County Councils – Landstingsförbundet, <http://www.landstingsforbundet.se>
- The Swedish Association of Local Authorities and Regions - Sveriges kommuner och landsting, <http://www.skl.se/>
- Art Grants Committee - Konstnärnsnämnden, <http://www.konstnarsnamnden.se>
- Culture Net Sweden - Kulturnät Sverige, <http://www.kultur.nu>
- National Public Arts Council – Konstrådet, <http://www.statenskonstrad.se/>
- Press Subsidies Commission - SvenskaPresstödsnämnden, <http://www.prestodsnamnden.se>
- Swedish Authors Fund - Svenska Författarfonden, <http://www.svff.se/fondeng.htm>
- Swedish Film Institute – Filminstitutet, <http://www.sfi.se>
- Swedish Institute - Svenska institutet, <http://www.si.se>
- Swedish International Development Authority – Sida, <http://www.sida.se/>
- Swedish Visual Artists Fund – Bildkonstnärsfonden- Konstnärnsnämnden, <http://www.konstnarsnamnden.se>
- Statistics Sweden - Statistiska centralbyrån, <http://www.scb.se>

Sources des données:

- Boekman Foundation, <http://www.boekman.nl>
- Council of Europe, *National Cultural Policy Reviews*, http://www.coe.int/t/e/cultural_co-operation/culture/policies/reviews/a_publications.asp#TopOfPage
- Council of Europe and ERICarts, *Compendium of Cultural Policies and Trends*, www.culturalpolicies.net.
- Database on public funding for film and audiovisual sector in Europe www.korda.obs.coe.int/web/eu
- European Audiovisual Observatory in Strasbourg, <http://www.obs.coe.int/index.html.en>
- International Forum for cultural policies, http://www.culturalpolicy.arts.gla.ac.uk/international_forum/
- International Network of Observatories in Cultural Policies <http://www.unesco.org/culture/development/observatories/index.shtml>
- Policies for Culture, Policy resources for culture in South East Europe, e-bulletin, <http://www.policiesforculture.org/>

- Regional Observatory on Financing Culture in East-Central Europe www.budobs.org
- <http://www.culturelink.org/culpol/index.html>
- UNESCO and Council of Europe, *Culturelink, Network of Networks for Research and Cooperation in Cultural Development – Resource Centre*, <http://www.culturelink.org>.

N.B.: Les adresses de sites Web étaient valides le 15 mars 2006.

ANNEXE 1. Dépenses publiques directes pour la Culture (2000-2005)

Les chiffres fournis pour les dépenses gouvernementales couvrent plusieurs sujets (dans certains pays, les dépenses gouvernementales pour la culture comprennent également le soutien à l'éducation, au sport et à la religion). Les mises en garde fournies à la page 93 font partie intégrante du Tableau 4, Tableau 5 et du Tableau 6 et sont essentielles à la compréhension des tableaux.

Tableau 4. Dépenses nationales pour la culture en pourcentage du PIB et du total des dépenses nationales*

Pays/population	Année	Dépense de l'État pour la culture en % du PIB	Dépense nationale pour la culture en % du PIB	Dépense nationale pour le divertissement et la culture en % du PIB	Dépense de l'État pour la culture en % du budget total de l'État	Dépense nationale pour la culture en % du budget national total	
1	2	3**	4***	5****	6	7	
Allemagne 82 ml	2000	0,04	0,43	0,7		1,30	
	2001						
	2002	0,04	0,39	0,7		1,30	
	2003						
Autriche 8,1 ml	2000			1,0		1,27	
	2001			0,83			1,1
	2002			0,88			1,0
	2003			0,89			
Belgique 10,2 ml	2000	0,034	1,03	1,0			
	2001			0,9			
	2002			1,2			
	2003			1,2			
Bulgarie 7,7 ml	2001				1,60		
	2002				0,70		1,60
	2003				0,75		1,50
	2004				0,66		1,30
Chypre 0,7 ml	2000	0,49			1,60		
	2001				1,70		
	2002				1,60		
Danemark 5,3 ml	2000	0,37	0,94	1,6	0,49		
	2001			1,7			
	2002			1,7			
	2003			1,7			
	2004			1,8			
Espagne 44,2 ml	2000	0,17	0,35	1,3	0,86	0,90	
	2003			0,51	1,3		0,80
Estonie 1,4 ml	2000	1,20	1,92		3,57		
	2001	1,10			3,53		
	2002	1,10			3,53		
	2003	1,09					
	2004	1,10					
	2005	1,03					
Finlande 3,2 ml	2001	0,20	0,71	1,2	0,85		
	2002			1,2			
	2003			1,2			0,85
	2004			0,27			0,89
	2005			0,27			0,91

Pays/population	Année	Dépense de l'État pour la culture en % du PIB	Dépense nationale pour la culture en % du PIB	Dépense nationale pour le divertissement et la culture en % du PIB	Dépense de l'État pour la culture en % du budget total de l'État	Dépense nationale pour la culture en % du budget national total
1	2	3**	4***	5****	6	7
France 62,7 ml	2000	0,17		0,8	0,95	
	2001	0,17		0,8	0,96	
	2002	0,17		0,8	0,94	
	2003	0,16		0,8	0,98	
	2004	0,16	0,73		2,30	
	2005				1,04	
Grèce 10,9 ml	2000			0,4		
	2001	0,32		0,4	0,35	
	2002			0,4		
	2003			0,4		
Hongrie 9,9 ml	2000	0,55			1,88	
	2001				1,66	
	2003	0,50	0,79		1,50	
	2004	0,50			1,53	
Irlande 4 ml	2000			0,5	0,45	
	2001	0,12	0,20	0,5	0,40	
	2002	0,17	0,20	0,5	0,44	
	2003	0,16	0,20		0,53	
Italie 58,6 ml	2000		0,57	0,9	1,30	
	2001			0,9		
Lettonie 2,38 ml	2000	0,37			2,31	
	2001	0,38			2,54	
	2002	0,39			2,63	
	2003	0,50			2,99	
	2004	0,58	0,87		2,74	
	2005	0,56			2,16	
Lituanie 3,45 ml	2000		0,60			
	2001		0,60			
	2002		0,60		1,70	
	2003		0,70		2,00	
Luxembourg 0,465 ml	2000			1,7	1,70	
	2001			1,7		
	2002			1,9		
	2003			2,0		
Malte 0,4 ml	2000		0,38		0,70	
	2001		0,45		0,81	
	2002		0,58		0,96	
	2003		0,59		1,00	
	2004		0,69		1,37	
	2005		0,71		1,77	

Pays/population	Année	Dépense de l'État pour la culture en % du PIB	Dépense nationale pour la culture en % du PIB	Dépense nationale pour le divertissement et la culture en % du PIB	Dépense de l'État pour la culture en % du budget total de l'État	Dépense nationale pour la culture en % du budget national total
1	2	3**	4***	5****	6	7
Pays-Bas 16 ml	2001	0,16	0,51	1,1	0,58	
	2002	0,15	0,51	1,1	0,52	
	2003	0,15	0,52	1,1	0,52	
	2004	0,15			0,53	
Pologne 38 ml	2000	0,08	0,38			
	2002	0,07	0,39		0,44	
	2003	0,11	0,39		0,47	
	2004	0,12	0,41		0,54	
Portugal 10 ml	2000	0,13	0,34	1,1	0,57	
	2001	0,14	0,34	1,2	0,65	
	2002	0,14	0,34	1,2	0,59	
	2003	0,15	0,38	1,2	0,40	
République tchèque 10,3 ml	2002			1,3		
	2003			1,3		
	2005	0,10			0,50	
Royaume-Uni	2003		0,60	0,6		
Slovaquie 5,39 ml	2000	0,59	0,90		0,80	
	2003			1,0		
Slovénie 2 ml	2000	0,52	0,85		2,14	
	2001	0,54	0,82		2,13	
	2002	0,52	0,82		2,11	
	2003	0,52	0,81		2,00	
	2004	0,53	0,82		2,97	
Suède 9 ml	2000	0,40	0,86	1,1	1,10	
	2001	0,38		1,1	1,10	
	2002	0,37	0,80	1,1	1,10	
	2003	0,31		1,1	1,20	
	2004	0,30			1,20	

* Les sources et mises en garde se trouvent à p. 93.

** Les dépenses de l'État correspondent aux dépenses du gouvernement central.

*** Les dépenses nationales pour la culture comprennent les dépenses des gouvernements centraux et régionaux.

**** L'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE - 2006) possède un concept plus large de la culture: le sport, l'entretien des zoos, des plages publiques et des parcs, la radio et télédiffusion et, dans certains pays, le soutien aux services religieux.

Tableau 5. Dépenses nationales pour la culture par rapport au total et par niveau de gouvernement*

Pays/population	Année	Gouvernement central		Régions/provinces		Local/municipalités		Total		Tendances
		Euro	% Total	Euro	% Total	Euro	% Total	Euro	% Total	
1	2	3	4	5**	6	7**	8	9***	10	11
Allemagne 82 ml	2000	700.000.000	8.7%	3.780.000.000	47.5%	3.470.000.000	43.7%	7.950.000.000	100%	Augmentation des dépenses nationales de 4%, de 18,7% au niveau fédéral (2000-2002)
	2001	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	
	2002	830.000.000	10.4%	3.850.000.000	46.6%	3.590.000.000	43.4%	8.270.000.000	100%	
Autriche 8.1 ml	1999		43.50%		30.80%		25.60%			Augmentation de 10% des dépenses nationales, de 21,3% au niveau provincial, de 1,4% au niveau local. Baisse de 1,7% au niveau de l'État (2001-2003; dont l'éducation artistique)
	2000	668.800.000	33.30%	593.500.000	38.00%	582.070.000	28.70%	1.844.370.000		
	2001	699.770.000	38.17%	704.760.000	38.45%	428.620.000	23.38%	1.833.150.000	100%	
	2002	710.740.000	37.63%	722.410.000	38.25%	455.670.000	24.12%	1.888.820.000	100%	
	2003	657.120.000	32.40%	720.790.000	35.50%	590.360.000	29.10%	2.028.270.000	100%	
Belgique 10.2 ml	1999	80.750.000	3.2%	ND	ND	ND	ND	2.502.400.000		Augmentation des dépenses nationales de 25%, de 29% au niveau fédéral (1999-2002; dont l'éducation artistique, la radiotélévision et les sports)
	2002	104.170.000	3.3%	ND	ND	ND	ND	3.126.830.000		
Communauté flamande 6.04 ml	2000	279.770.000		ND		ND		ND		
	2001	317.292.000		ND		ND		ND		
	2002	362.891.000		ND		ND		ND		
	2003	398.542.000		ND		ND		ND		
Communauté francophone 3.35 ml	1999	469.190.000	58.8%	83.650.000	10.5%	245.290.000	30.7%	798.130.000	100%	
	2002	565.460.000	55.5%	161.670.000	15.9%	291.170.000	28.6%	1.018.300.000	100%	
Communauté germanophone 0.07 ml	1999	8.930.000	ND	ND	ND	ND	ND	ND		
	2002	16.500.000	ND	ND	ND	ND	ND	ND		
Bulgarie 7.7 ml	1999	58.399.048	63.7%			29.775.238	32.5%	91.709.420	96.2%	Augmentation des dépenses nationales de 24,7%, de 55,6% au niveau de l'État. Baisse de 23% au niveau local (1999-2004; dont la radio télévision)
	2000	ND		ND		ND		ND		
	2001	50.940.900	50.7%			26.470.800	26.3%	100.701.900	77%	
	2002	61.498.573	56.9%			ND		108.083.200		
	2003	88.477.904	74.7%			27.242.000	25.3%	115.719.904	100%	
	2004	90.855.985	79.5%			22.973.550	20.5%	114.329.535	100%	
Chypre 0.7 ml	1999	32.953.290		ND		ND		ND		Augmentation des dépenses nationales de 230% dû au développement des investissements
	2000	58.248.650		ND		ND		ND		
	2001	75.542.250		ND		ND		ND		
	2002	75.284.160		ND		ND		ND		
République tchèque 10.3 ml	2005	201.500.000								(dont les services religieux)
Danemark 5.3 ml	2002	649.000.000	38.9%	50.800.000	3.0%	967.410.000	58.0%	1.667.210.000	100%	(dont le sport et l'éducation artistique)
Espagne 44.1 ml	2000	560.720.000	18.0%	951.613.000	30%	1.666.787.000	52%	3.179.120.000	100%	Augmentation au niveau de l'État de 42%, de 28% au niveau régional et de 59% au niveau local (2000-2003)
	2003	795.355.000	17.0%	1.217.894.000	26%	2.645.865.000	57%	4.659.114.000	100%	
Estonie 1.4 ml	2000	65.430.000		ND		ND		ND		Augmentation au niveau de l'État de 65% (2000-2005; dont le sport)
	2001	67.020.000		ND		ND		ND		
	2002	84.690.000	58.8%	3.600.765	2.5%	55.739.847	38.7%	144.030.612	100%	
	2003	88.600.000	60.0%	3.200.000	2.2%	55.600.000	37.8%	147.400.000	100%	
	2004	99.800.000		ND		ND		ND		
	2005	109.200.000		ND		ND		ND		
Finlande 5.2 ml	2000	292.500.000		ND		ND		ND		Augmentation au niveau de l'État de 18%
	2001	419.200.000		ND		325.800.000	43.7%	745.000.000	100%	
	2002	302.231.000	56.3%	ND		ND		ND		
	2003	315.344.000		ND		ND		ND		
	2004	330.195.000		ND		ND		ND		
	2005	344.218.000		ND		ND		ND		

Pays/population	Année	Gouvernement central		Régions/provinces		Local/ municipalités		Total		Tendances
		Euro	% Total	Euro	% Total	Euro	% Total	Euro	% Total	
1	2	3	4	5**	6	7**	8	9***	10	11
France 62.7 ml	2000	2.451.640.000		ND		ND		ND		Augmentation du budget du ministère de la culture de 14% (2000-2005); En 2004, le budget du gouvernement central comprend les dépenses pour la culture d'autres ministères.
	2001	2.549.178.000		ND		ND		ND		
	2002	2.609.989.000		ND		ND		ND		
	2003	2.496.800.000		ND		ND		ND		
	2004	6.200.000.000	51.7%	829.452.000	6.9 %	4.970.548.000	41.4 %	12.000.000.000	100 %	
2005	2.794.804.000		ND		ND		ND			
Grèce 10.9 ml	2001	411.857.000		90.000		ND				
Italie 58.6 ml	2000	1.423.900.000	52.2%	398.255.556	14.6 %	823.788.889	30.2 %	2.727.777.778	100 %	Augmentation au niveau de l'État de 12% (2000-2004)
	2001	1.415.200.000		81.833.333	3.0 %	ND		ND		
	2002	1.511.600.000		ND		ND		ND		
	2003	1.508.500.000		ND		ND		ND		
	2004	1.588.500.000		ND		ND		ND		
Irlande 4 ml	2000	148.860.000		ND		ND		ND		Augmentation au niveau de l'État de 100% (2000-2004; dont le sport et les médias)
	2001	148.519.000		ND		ND		ND		
	2002	222.012.000		ND		ND		ND		
	2003	234.135.000		ND		ND		ND		
	2004	302.031.000	99.86%	ND		417.600	0.14%	302.448.600	100%	
2005	324.764.000		ND		ND		ND			
Hongrie 9.9 ml	2000	262.310.400		ND		ND		ND		Augmentation au niveau de l'État de 23% (2000-2005)
	2001	285.087.400		ND		ND		ND		
	2002	316.800.000	55.4%	255.000.000	44.6%	ND		571.800.000	100%	
	2003	364.000.000		ND		ND		ND	100%	
	2004	322.580.000		ND		ND		ND		
Lettonie 2.38 ml	2000	30.639.317		ND		ND		ND		Augmentation au niveau de l'État de 100% (2000-2005)
	2001	36.858.850		ND		ND		ND		
	2002	42.022.524		ND		ND		ND		
	2003	48.250.576		ND		ND		ND		
	2004	64.895.874	57.8 %	ND		47.417.639	42.2%	112.313.513	100%	
2005	63.925.283		ND		ND		ND			
Lituanie 3.45 ml	2000	38.475.322	53.0%	ND		33.587.625	47.0%	72.062.947	100%	Augmentation des dépenses nationales de 60%, de 70% au niveau de l'État, de 47,7% au niveau local
	2001	39.797.208	55.0%	ND		32.685.840	45.0%	72.483.048	100%	
	2002	58.725.900	55.0%	ND		48.079.200	45.0%	106.805.100	100%	
	2003	65.446.500	56.7%	ND		49.611.000	43.3%	115.402.500	100%	
Luxembourg 0.465 ml	2000	58.436.064	100%	ND		ND		58.436.064	100%	Augmentation au niveau de l'État de 34% (2000-2004)
	2001	61.343.292		ND		ND		61.343.292	100%	
	2002	67.589.254		ND		ND		67.589.254	100%	
	2003	75.774.020		ND		ND		75.774.020	100%	
	2004	78.486.047		ND		ND		78.486.047	100%	
Malte 0.4 ml	2000	11.700.000	77%	ND		3.500.000	23%	15.200.000	100%	Augmentation des dépenses nationales de 200%, au niveau de l'État de 250% et de 40% au niveau local (2000-2005, dont le tourisme)
	2001	14.500.000	83%	ND		3.700.000	20%	18.200.000	100%	
	2002	18.400.000	80%	ND		3.800.000	17%	22.200.000	100%	
	2003	20.000.000	80%	ND		4.100.000	17%	24.100.000	100%	
	2004	30.400.000	87%	ND		4.500.000	13%	34.900.000	100 %	
	2005	40.700.000	89%	ND		4.900.000	11%	45.600.000	100 %	
Pays-Bas 16 ml A	1999							1.971.969.697		A (sauf radiotélévision) Augmentation des dépenses nationales de 32% (1999-2003), de 13% au niveau de l'État (2001-2005), de 27% au niveau régional et de 10% au niveau local (2001-2003)
	2001	725.000.000	30%	176.000.000	8%	1.477.000.000	62%	2.378.000.000	100%	
	2002	734.000.000	30%	201.000.000	8%	1.514.000.000	62%	2.449.000.000	100%	
	2003	752.000.000	29%	224.000.000	9%	1.627.000.000	62%	2.603.000.000	100%	
	2004	761.000.000								
2005	817.000.000									
Pays-Bas 16 ml B	2001	1.561.100.000	46.9%	280.500.000	8.4%	1.486.360.000	44.7%	3.327.960.000	100%	
	2002	1.615.300.000	46.8%	311.200.000	9.0%	1.523.870.000	44.2%	3.450.370.000	100%	
	2003	1.631.000.000	45.3%	333.900.000	9.3%	1.636.800.000	45.4%	3.601.700.000	100%	
Pologne 38 ml	2000	147.817.800	22.4%	281.575.710	42.6%	231.211.890	35.0%	660.605.400		Augmentation des dépenses nationales de 24%, au niveau de l'État de 22%, de 4% au niveau régional et de 9% au niveau local (2003-2004)
	2001		22.1%		43.9%		34.0%		100%	
	2002		18.9%		45.1%		36.0%		100%	
	2003	153.987.266	20.6%	355.815.236	47.6%	237.708.498	31.8%	747.511.000	100%	
2004	179.685.216	21.9%	391.223.736	47.6%	251.429.184	30.6%	822.338.136	100%		
Portugal 10 ml	2000	249.092.253	42.3%	ND		339.878.000	57.7%	588.970.253	100%	Augmentation des dépenses nationales de 24,8%, au niveau de l'État de 9,8%, de 35,8% au niveau local (2000-2004)
	2001	293.799.303	42.2%	ND		402.113.000	57.8%	695.912.303	100%	
	2002	293.452.591	42.0%	ND		405.484.000	58.0%	698.936.591	100%	
	2003	255.216.795	39.3%	ND		394.887.000	60.7%	650.103.795	100%	
	2004	273.407.264	37.2%	ND		461.477.000	62.8%	734.884.264	100%	
2005	285.197.181									

Pays/population	Année	Gouvernement central		Régions/provinces		Local/ municipalités		Total		Tendances
		Euro	% Total	Euro	% Total	Euro	% Total	Euro	% Total	
1	2	3	4	5**	6	7**	%	2	3	4
Roumanie 22.3 ml	2005		44.0%				56.0%		100%	
Royaume-Uni Angleterre	2003	2.988.754.560	34.0%	ND		5.768.640.000	66.0%	8.757.394.560	100%	
Royaume-Uni Écosse	2003	209.534.400	37.5%	ND		349.247.520	62.5%	558.781.920	100%	
Royaume-Uni Pays de Galles	2003	192.336.480	78.8%	ND		51.840.000	21.2%	244.176.480	100%	
Royaume-Uni Irlande du nord	2003	142.272.000		ND		ND		142.272.000		
Slovaquie 5.39 ml	2000 2001 2002 2003 2004 2005	77.000.000 54.575.182 65.257.658 80.920.152 83.156.750 97.762.960	73.7 %	ND ND ND ND ND ND		27.522.000 ND ND ND ND ND	26.3 %	104.522.000 ND ND ND ND ND	100%	Augmentation au niveau de l'État de 27% (2000-2005 dont les services religieux)
Slovénie 2 ml	2000 2001 2002 2003 2004 2005	100.997.600 111.057.800 120.709.600 128.092.700 136.836.000 135.193.400	61 % 65 % 64 % 64 %	ND ND ND ND ND ND		64.572.236 59.800.354 67.899.150 72.052.144 ND ND	39 % 35% 36% 36%	165.569.836 170.858.154 188.608.750 200.144.844 ND ND	100% 100% 100% 100%	Augmentation des dépenses nationales de 21%, de 33,9% au niveau de l'État (2000-2005) de 11,6% au niveau local (2000-2003)
Suède 9 ml	2000 2001 2002 2003 2004 2005	892.670.000 842.400.000 879.865.000 921.480.000 953.520.000 981.900.000	47.1% 46.0 %	187.502.000 ND 190.509.900 ND ND ND	9.9% 10.0%	816.442.000 ND 832.760.000 ND ND ND	43.0% 44.0%	1.896.614.000 ND 1.905.426.900 ND ND ND	100% 100% 100% 100% 100% 100%	Augmentation au niveau de l'État de 10% (2000-2005 dont les médias et l'éducation) de 1,6% au niveau régional et de 2% au niveau local (2000-2002)

* Les sources et les mises en garde se trouvent page 93.

** Les niveaux de gouvernements font référence à : a. niveau régional : Länder (Autriche, Allemagne), Communautés (Belgique), Vojvodine (Pologne), Régions, Provinces; b. niveau local : Comtés, Municipalités.

*** Sur le Tableau , le total des dépenses nationales pour la culture (9) comprend les dépenses par le gouvernement central et régional (5 et 7).

Tableau 6. Le financement de la loterie en pourcentage des dépenses de l'État pour la culture*

Pays	Année	Dépenses de l'État pour la culture en Euro	Financement de la loterie pour la culture en Euro	La loterie en % des dépenses de l'État pour la culture
1	2	3	4	5
Belgique flamande	2000	279.000.000	5.800.000	2,08
Belgique	2002	3.126.830.000	27.446.000	0,88
Bulgarie	2000	60.000.000	40.000	0,07
Danemark	2000	687.000.000	115.200.000	16,77
	2002	649.000.000	120.600.000	18,58
Estonie	2000	65.220.900	4.810.000	7,37
Finlande	2000	292.500.000	208.800.000	71,38
	2001	300.300.000	204.500.000	68,10
	2002	302.231.000	179.700.000	59,46
	2003	315.344.000	191.200.000	60,63
	2004	330.195.000	188.100.000	56,97
	2005	344.218.000	187.900.000	54,59
Allemagne	2000	1.100.000.000	22.000.000	2,00
Italie	2000	441.000.000	155.000.000	35,15
Pays-Bas	2000	1.302.000.000	113.000.000	8,68
Pologne	2000	147.817.000	33.100.000	22,39
	2004	179.685.000	31.800.000	17,70
Slovaquie	2000	63.000.000	2.800.000	4,44
Suède	2000	832.000.000	3.000.000	0,36
Royaume-Uni	2000	1.313.000.000	494.000.000	37,62

Source: les données pour 2000 proviennent de l'Iczuk 2004. Les estimations pour les autres années proviennent du: Ministère de la Culture du Danemark 2002; Les rapports nationaux en Conseil de L'Europe/ERICarts 2006.

***Mises en garde importantes concernant les tableaux 4, 5, et 6:**

- Les données proviennent de plusieurs sources. Si ce n'est pas signalé autrement, le rapport se réfère aux descriptions des pays incluses dans Conseil de l'Europe/ERICarts 2006.
- Les budgets de la Bulgarie, la République Tchèque, le Danemark, l'Estonie, la Hongrie, la Lettonie, la Lituanie, la Pologne, la Slovaquie et la Suède sont estimés en euros. Il faut souligner que les parts des budgets de la culture dans les pays d'Europe centrale et de l'Est peuvent fluctuer de façon considérable lorsque les taux de change sont pris en compte. Il est donc difficile de tirer des conclusions définitives basées sur ces estimations.
- Il faut souligner que dans de nombreux cas, les données sont essentiellement basées sur les budgets des institutions en charge de la culture au niveau central (ministères, services, etc.) et ne tiennent pas compte des données des autres ministères. Si le soutien des autres ministères était inclus, les parts des gouvernements centraux et régionaux pourraient évoluer. Voir le cas de la France en 2004.
- Les données doivent être mises en contexte avec l'administration de la culture de chaque pays.

Les sources pour les tableaux 4, 5 et 6:*Allemagne:*

Il faut noter que cette distribution, qui provient de Conseil de l'Europe/ERICarts (2006) ne correspond pas à la redistribution indiquée par le *bureau fédéral des statistiques allemand* 2006.

Autriche: Statistiques autrichiennes 2006.

Les estimations fournies comprennent les dépenses pour l'éducation artistique. Ces parts des dépenses nationales totales pour la culture représentent 21.4% (2001) et 22.17% (2002). Les fonds pour l'éducation artistique représentent, dans la plupart des provinces, jusqu'à 50% des dépenses totales pour la culture au niveau provincial.

Belgique: Statistiques Flandres pour la culture 2006.

Les dépenses nationales totales en Belgique (pour l'ensemble des communautés et des régions) comprennent, pour 2002, l'éducation artistique (9%), le financement par la loterie (0.9%) ainsi que le sport (non disponible). Les estimations au niveau communautaire pour le *côté français* comprennent les provinces et la région de Wallonie, tandis que le *côté flamand* comprend la région et les municipalités de Bruxelles. Dans la communauté française, les dépenses de l'État sont allouées à la radio et à la télévision/autres médias (35%) et à l'éducation artistique (22%). Le budget culturel de l'État comprend les dépenses pour le sport dans la communauté flamande (jusqu'à 12%) et pour la radiotélévision dans la communauté germanique (jusqu'à 37%).

Bulgarie: Ministère de la Culture 2005.

En 1999 et 2001, les dépenses totales pour la culture comprennent des "allocations budgétaires exceptionnelles" (3.85%) qui n'ont pas été réparties par type de gouvernement. La part la plus importante au niveau de l'État est destinée à la radio/télévision nationale bulgare (44.2%)

Chypre: Conseil de l'Europe 2004.

Les données au niveau régional ne sont pas disponibles.

Danemark: Ministère de la Culture 2002.

Le budget de l'État pour la culture ne comprend pas les redevances qui sont distribuées aux stations de radio et aux chaînes de télévision, pour un total d'environ €456,14 millions. Cette somme comprend les recettes de la loterie nationale et des paris sportifs (18.5%). Le budget total pour la culture comprend les dépenses pour le sport (26%) et l'éducation artistique (6%).

Estonie: Ministère de la Culture 2004a, 2004b.

Le budget de l'État comprend également les dépenses pour les sports (impossible à séparer).

Finlande: Statistiques finlandaises 2006.

Le budget de l'État comprend les recettes de la loterie nationale (entre 71% et 54% pour 2000-2005). Le budget total pour la culture ne comprend pas les dépenses pour l'éducation artistique, les archives, les bibliothèques scientifiques et les médias. La radiotélévision est financée par les redevances et n'est pas comprise dans le calcul des dépenses nationales. Pour 2001, les estimations totales pour la culture ne comprennent pas les transferts aux municipalités (€118 millions), une fois ajoutés, la part du gouvernement central représente 56.3% des dépenses totales du gouvernement pour la culture. Pour 2000, 2002-2005 le budget de l'État pour la culture ne comprend pas les transferts aux municipalités.

France: Ministère de la Culture et de la Communication 2003,2005; Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie 2004; Statistiques France INSEE 2004, 2005.

En France, il est très important de souligner que le budget du ministère de la Culture et de la Communication ne représente que 40% du total des dépenses du gouvernement central pour la culture. En 2004, le ministère n'a alloué que €2,6 milliards des €6,2 milliards des dépenses du gouvernement central pour la culture. Le budget ne comprend pas le financement de la radiotélévision.

Grèce: Conseil de l'Europe/ERICarts 2006:

“En dehors du budget ordinaire national et de l'État du ministère de la culture, qui s'élève à €195.328 000 un budget supplémentaire de €216.529.000 a été alloué à la culture et aux arts en 2001 provenant des sources suivantes: €85.569.000 des loteries nationales, €119.500.000 des fonds de l'Union européenne et €11.460.000 des revenus du fond archéologique. Au cours de la période 2000-2006, les fonds de l'Union Européenne alloués à la culture à travers les administrations régionales sont estimés à €558 millions provenant des Programmes régionaux et €73 millions de l'Interreg, une valeur moyenne de ,€90 millions par an.”

Hongrie: Observatoire de Budapest 2002.

En ce qui concerne la Hongrie, contrairement aux autres pays, l'étude du budget du ministère du patrimoine culturel national n'est pas suffisante. D'une part, une partie importante des dépenses culturelles se trouvent dans le budget d'autres ministères (soutiens locaux au budget du ministère de l'intérieur. Avant 1998, la protection des monuments dans le budget du ministère des transports et des télécommunications, etc.), d'autre part, l'ensemble des fonds du ministère de la culture ne sont pas tous dépensés pour la culture (le soutien aux cultes religieux a une grande importance).

Italie: Bodo et Spada 2005.

Les dépenses nationales pour la culture sont difficiles à rassembler. Le ministère ne fournit toujours pas d'information détaillée. Il est presque impossible d'obtenir des données sur les dépenses du gouvernement au niveau local. Les quelques données recueillies sont rarement homogènes.

Irlande: Ministère de l'Environnement, du Patrimoine et gouvernements locaux (DEHLG) 2002, 2003 et 2004; Ministère de la Culture, de Sports et du Tourisme (DAST) 2002, 2004; Ministère de la Culture, du Patrimoine, du Gaeltacht et des îles 2000, 2001; Ministère de l'Environnement et des gouvernements locaux 2000, 2001.

Les données dépassent les dépenses pour la culture car 60% du budget du DAST est attribué au sport et au tourisme, tandis que les dépenses du DEHLG pour le patrimoine ne représentent qu'un faible pourcentage de ses dépenses totales.

Lettonie: Starkeviciute 2002.

Les estimations du budget de l'État pour la période 2000-2005 sont basées sur les seules données du ministère de la culture. En prenant en compte les dépenses pour la culture des autres ministères, la part des dépenses de l'État dans le budget total pour la culture s'accroît de 63.7% (2004).

Lituanie: Le budget de la culture ne comprend pas les dépenses pour les archives, la radio et la télévision.

Luxembourg: Ministère de la Culture, de l'Education Supérieure et de la Recherche 2003, 2004.

Le ministère fournit un compte-rendu détaillé des différentes initiatives entreprises ainsi que des ressources et objectifs de plusieurs institutions.

Malte: Ministère des Finances 2000-2005.

Le budget total de la culture comprend 14% des dépenses totales pour le tourisme.

Pays-Bas: Ministère de l'Éducation, de la Culture et des Sciences 2005; Statistiques Pays-Bas 2003, 2006.

A. Le budget de l'État ne comprend pas les dépenses pour la radiotélévision, l'éducation artistique, les relations culturelles à l'étranger ni d'autres postes interdisciplinaires.

B. Le budget de l'État comprend les dépenses pour la radiotélévision.

Pologne:

Au niveau régional, les budgets comprennent les dépenses pour la culture des *voïvodies* et des provinces.

Portugal: Ministère de la Culture 2000-2004; Institut national des statistiques 2005, 2006.

Le budget du gouvernement ne comprend pas le soutien et les fonds des autres ministères. Les budgets pour la culture au niveau local (municipalités) ne comprennent pas les allocations au sport et à la jeunesse.

République Tchèque: Ministère de la Culture 2005.

Roumanie: Ministère de la Culture et des Affaires Religieuses, Centre d'études et de recherche culturelles (à venir).

Les montants totaux ne sont pas disponibles.

Slovaquie: Conseil de l'Europe 2003; Ministère de la Culture 2005.

Les dépenses de l'État pour la culture comprennent les fonds attribués aux églises et aux communautés religieuses.

Slovénie: Ministère de la Culture 2005.

Suède: Ministère de l'Éducation, de la Recherche et de la Culture 2002, 2006a, 2006b.

Le budget alloué à la culture par l'État en 2004 comprend les dépenses pour l'éducation (jusqu'à 31%).

ANNEXE 2. Intervention publique indirecte à travers les encouragements fiscaux

Tableau 7. Formes d'interventions publiques indirectes à travers les encouragements fiscaux

PAYS	EXONÉRATION D'IMPÔT			Déduction d'impôt sur les produits culturels, comme la TVA	Autre
	Sociétés	Individus	ONG		
Allemagne	Investissements de parrainage déductibles d'impôt dans le cas de dépense active; Déduction sur les donations aux œuvres d'utilité publiques (max. 2‰ du chiffre d'affaire de la société)	Allègements fiscaux sur les donations	Encouragements fiscaux pour l'établissement de/et les donations aux fondations (<i>Loi sur l'imposition des fondations, 1^{er} janvier 2000</i>)	TVA: taux réduit à 7% au lieu de 16% sur certains produits culturels (comme les livres). Possible exonération de la TVA et de l'impôt sur les sociétés des opérations culturelles publiques et des activités à but non lucratif (comme les arts du spectacle)	
Autriche	<i>Règlement sur le parrainage</i> : allègement fiscal sur les dépenses de parrainage culturel; Déduction jusqu'à 10% du bénéfice d'exploitation	Déduction jusqu'à 10% du revenu imposable pour les donations à des institutions particulières; Les donations en espèces exemptent des impôts sur les donations et des droits de succession; Les donations de biens immeubles sont imposables à hauteur de 6%; Les autres donations sont imposables au taux fixe de 2,5%	Les subventions provenant de ces organisations sont exemptes de taxe (<i>Loi fédérale pour la promotion des arts – 1988</i>)	Taux de TVA réduit (10%) sur le chiffre d'affaire réalisé sur les activités artistiques; 20% sur les CD	Déductions d'impôt pour les artistes et les auteurs (depuis 2000)

PAYS	EXONÉRATION D'IMPÔT			Déduction d'impôt sur les produits culturels, comme la TVA	Autre
	Sociétés	Individus	ONG		
Belgique	Exonération d'impôt sur les investissements audiovisuels belges depuis 2003; Déduction jusqu'à 5% du revenu brut (max. €500 000)	Déduction jusqu'à 10% du revenu imposable; Droits de succession réduits à 7% en cas de legs à une fondation; Les dons de biens meubles ne sont pas assujettis à l'impôt	Exonération d'impôt sur la location d'œuvres, les visites des musées, les services offerts par des artistes, l'organisation de théâtre, ballet, les productions de films, concerts, etc., si les bénéficiaires servent à couvrir les coûts	Taux de TVA réduit (6%) sur les produits et les services culturels	
Bulgarie	Déduction (10%) pour les donations culturelles, la conservation et la restauration de monuments historiques et culturels, et pour les subventions	Déduction (10%) pour les donations culturelles, la conservation et la restauration de monuments historiques et culturels, et pour les subventions		Taux de TVA sur les livres: 20%	1% du prix des produits culturels destiné au fonds culturel national
Danemark	Les dépenses de publicité sont déductibles d'impôt	Déduction pour donations	Déduction pour les dons de charité ou le financement des frais d'exploitation (jusqu'à €30 000); Exonération possible des droits de succession pour les fondations		
Estonie		Déductions en cas de donations	Exonération d'impôt pour les organisations de la liste établie par le ministère des finances; Droit d'appliquer au statut particulier permettant aux entreprises privées de déduire les donations de leur revenu imposable jusqu'à un montant n'excédant pas 3% du total des paiements assujettis à l'impôt sur les sociétés	TVA sur les livres: 5%	

PAYS	EXONÉRATION D'IMPÔT			Déduction d'impôt sur les produits culturels, comme la TVA	Autre
	Sociétés	Individus	ONG		
Espagne	Déduction (maximum 10% du revenu imposable) des dons faits à des organismes bénéficiant d'allègements fiscaux; Allègements fiscaux sur la participation à des activités de bien public, en particulier l'acquisition d'œuvres d'art offertes sous forme de don et les dépenses pour la promotion et le développement de certains arts.	Réduction d'impôt sur les donations à des ONG et à d'autres institutions définies (<i>Loi 49/2002</i>)	Imposition différente pour les ONG (<i>Loi 49/2002</i>)	<i>Loi 37/1992</i> : - Taux de TVA "très réduit" (4%) sur les livres et les périodiques ; - Taux de TVA "Réduit" (7%) sur l'achat d'œuvres d'art et les entrées dans les cinémas, théâtres, cirques, musées, zoos; - Taux de TVA normal (16%) sur les biens culturels (vidéos, CD, DVD)	Imposition différente pour les prix artistiques
Finlande	Les donations en espèces entre 850 et €25000 sont déductibles	Déductions d'impôt dans un intervalle précis (min 850 euros, max. €27000) pour les donations aux ONG finlandaises inscrites dans la loi sur le soutien, ou aux universités. Les donations pour la préservation du patrimoine culturel national sont déductibles d'impôt sans plafond.	Les ONG ne sont pas assujettis aux impôts sur les donations, aux droits de succession ni à l'impôt foncier	TVA sur les livres et les services culturels: 8%	

PAYS	EXONÉRATION D'IMPÔT			Déduction d'impôt sur les produits culturels, comme la TVA	Autre
	Sociétés	Individus	ONG		
France	Déduction du bénéfice imposable des dons de nature culturelle aux œuvres de charité ou aux organisations d'intérêt général jusqu'à un maximum de 0.225% du chiffre d'affaire des sociétés. Déduction du bénéfice imposable du prix d'une œuvre d'art contemporain si elle est exposée.	Crédit d'impôt : déduction de 66% des contributions (jusqu'à 20% du revenu imposable)	<i>La loi n° 90-559 du 4 juillet 1990</i> contrôle la création de fondations culturelles par les sociétés en fonction de leur domaine d'activité	Réduction du taux de TVA: 5,5%, 2,1% ou exonération complète	Système du 1%: 1% du coût de construction des bâtiments publics doit être réservé au financement d'une œuvre artistique pour le même bâtiment
Grèce	Déduction d'impôt pour le parrainage	Droits de succession sur les collections artistiques peuvent être payés en nature.		TVA sur les livres: 4%	
Hongrie	Incitation au parrainage commercial	Les impôts peuvent être réduits jusqu'à un certain plafond (€200€) sur le revenu généré par les droits d'auteur; les donations aux œuvres de charité sont déductibles de l'impôt personnel		TVA sur les livres: 5%, sur les disques 25%, 15% sur les périodiques, les arts du spectacle (dont les tickets de théâtre), les produits artisanaux, la réalisation de films, la location de vidéo et le cinéma.	Les citoyens sont autorisés à donner 1% de leur impôt sur le revenu à des ONG (<i>Loi 1%</i>)

PAYS	EXONÉRATION D'IMPÔT			Déduction d'impôt sur les produits culturels, comme la TVA	Autre
	Sociétés	Individus	ONG		
Irlande	Déduction des dons à des organisations artistiques ou culturelles des bénéficiaires imposables, dans la limite d'un total équivalent à 0.2% du chiffre d'affaire, et 50% sur les sommes supérieures.	Allègement fiscal pour les donations de patrimoine aux collections nationales Irlandaises (<i>Article 1003 de la loi de consolidation de l'impôt, 1997</i>)		TVA sur les livres: 0%	
Italie	Déduction totale du revenu imposable de toutes les donations et parrainages. Déduction totale des dépenses pour la restauration de patrimoine privé.	Déduction de 19% du revenu imposable de la donation. Déduction totale des dépenses pour la restauration de patrimoine privé.		TVA : le taux sur les produits et activités culturels est généralement inférieur (10%), sur les livres (4%); le taux n'évolue pas pour la musique, les VHS et les DVD (20%)	Les citoyens sont autorisés à donner 5% de leur impôt sur le revenu à des ONG (<i>Loi 5%</i>)
Lettonie	Réductions de l'impôt sur le revenu (jusqu'à 85%) sur les montants donnés à des institutions, associations ou fondations possédant le 'statut d'organisation d'utilité publique'. La réduction d'impôt ne peut dépasser 20% du montant total imposable du à l'État.			TVA sur les livres: 5%; les services culturels 0%	Les citoyens sont autorisés à donner 1% de leur impôt sur le revenu à des ONG (<i>Loi 1%</i>)
Lituanie			Possibilité pour les institutions culturelles privées de recevoir le statut légal d'ONG	TVA sur les livres : 18%	Les citoyens sont autorisés à donner 2% de leur impôt sur le revenu à des ONG (<i>Loi 2%</i>)

PAYS	EXONÉRATION D'IMPÔT			Déduction d'impôt sur les produits culturels, comme la TVA	Autre
	Sociétés	Individus	ONG		
Luxembourg	Encouragements fiscaux pour les donations au fond culturel national (<i>Loi de 1982, restrictions introduites par le règlement grand-ducal du 4 juin 2004</i>)			TVA sur les livres: 3%	
Malte				TVA sur les livres : 10%	
Pays-Bas	Déduction sur les dons et encouragements pour les investissements cinématographiques, culturels et pour les monuments	Possibilité de s'acquitter des droits de succession avec des œuvres d'art	Plusieurs exonérations (Loi sur la taxe sur les véhicules motorisés, loi sur la taxe énergétique)	Taux de TVA réduit sur les œuvres d'art, les livres (6%) et les prix d'entrée dans les musées, théâtres et cinémas	
Pologne	Déductions possibles jusqu'à 10% sur les donations faites par des personnes morales (organisations, fondations etc.) pour des "œuvres d'utilité publique"	Pour les personnes privées/individus, un plafond des déductions de l'impôt sur le revenu pour les donations à la culture.		TVA sur les livres: 0%, 22% sur les CD etc.	Les citoyens sont autorisés à donner 1% de leur impôt sur le revenu à des ONG (<i>Loi 1%</i>)
Portugal	Une réglementation pour plusieurs types de parrainages élargis le domaine au parrainage dans le domaine de l'éducation, de l'environnement, du sport, des sciences et des technologies et étend les encouragements (<i>Loi sur le parrainage, 1986 puis de nouvelles lois; 1999 loi sur le statut du parrainage. 74/99</i>)			TVA sur les livres: 5%	

PAYS	EXONÉRATION D'IMPÔT			Déduction d'impôt sur les produits culturels, comme la TVA	Autre
	Sociétés	Individus	ONG		
Roumanie			Exonération d'impôt pour certaines activités		Les citoyens sont autorisés à donner 1% de leur impôt sur le revenu à des ONG (<i>Loi 1%</i>)
Royaume-Uni	Possibilité de déduire les donations, subventions ou patronage (avril 2000); de nouveaux modèles d'implication des donateurs connus sous le nom de philanthropie de risque	<i>Plan de remplacement : (depuis 1947)</i> permet à une personne devant payer des droits de succession, le droit de mutation par décès ou la taxe successorale, de régler une partie, ou l'ensemble de la dette, en cédant une œuvre d'art ou tout autre œuvre au service des impôts et le rendre public.	Les musées indépendants et d'autres attractions de charité convaincant les visiteurs de contribuer pour au moins 10% de plus que le prix d'entrée recevront des dons ponctuels.	TVA sur les livres et autres services culturels : 0%.	Allègement fiscal sur l'impôt sur le revenu et les plus-values de capitaux pour les investisseurs d'au moins £1 000, malgré un risque potentiel élevé
Slovaquie					Les citoyens sont autorisés à donner 1% de leur impôt sur le revenu à des ONG (<i>Loi 1%</i>)
Slovénie		Déduction du revenu imposable des personnes privées.		TVA sur les livres : 8,5%	
Suède	Débat sur le parrainage			TVA sur les livres : 6%	

Source: Les rapports nationaux en Conseil de L'Europe/ERICarts 2006, Commission européenne 2005a, Comité pour une société civile en Europe centrale et de l'est, projet pour la philanthropie de risque, EFC 2005b.

ANNEXE 3. Soutiens privés à la Culture

Tableau 8. Types de fondations

	TYPE DE FONDATION	FONDEUR		ACTIVITÉS	FINANCEMENT PRINCIPAL
Fondation privée	Fondation indépendante	Personnes privées ou entreprises	Donateur(s) individuel	<ul style="list-style-type: none"> • Fonctionnement • Subvention • Prix • Divers 	<ul style="list-style-type: none"> • Capital initial • Don unique ou non régulier
	Fondation familiale	Personnes privées	Famille	<ul style="list-style-type: none"> • Fonctionnement • Subvention • Prix • Divers 	Capital initial
	Fondation d'entreprise	Entreprise		<ul style="list-style-type: none"> • Fonctionnement • Subvention • Prix • Divers 	Subvention annuelle de société
Fondation publique	Fondation gouvernementale	Secteur public	<ul style="list-style-type: none"> • Gouvernement • Organismes gouvernementaux • Partis Politiques 	<ul style="list-style-type: none"> • Fonctionnement • Subvention • Prix • Divers 	Capital initial gouvernemental ou subventions périodiques du gouvernement
Fondation Communautaire		Membres d'une communauté	Individus, secteur public, secteur privé	Subvention	Collecte de fonds
Fondation de bienfaisance		Individus, familles ou secteur public		Principalement des subventions	Collecte de fonds annuelle

Source : Commission européenne 2005.

Tableau 9. Soutiens privés aux arts et à la culture

	Soutien public à la culture	Soutien privé à la culture	Soutien privé en % du soutien public	Soutien des entreprises à la culture 1995-1997	Activités soutenues
	1*	2**	3	4***	5
Allemagne	€ 8,2 milliards d'euros (2002)	500 ml d'euros (1) total privé)	6,1%	305 ml d'euros (sauf le patronage)	Institutions culturelles; musique et objets d'art
Autriche	1,88-2 milliards d'euros (2002-2003)	De 37 ml (2) à 60 ml d'euros total privé (1)	2-3%	De 32,45 à 36,05 ml d'euros	Institutions culturelles; festivals artistiques majeurs; musique et arts plastiques
Belgique	3 milliards d'euros (2002)	16 ml d'euros fondations (3)	0,53%	De 44,4 à 54,3 ml d'euros (Flamand)	Concerts et festivals de musique classique; expositions artistiques; musique
Bulgarie	114 ml d'euros (2004)	150 000 donations (4)	0,13%		Musique (populaire); Littérature; théâtre; festivals
Danemark	1,6 milliards d'euros (2002)	12 ml d'euros entreprises (5)	0,75%		Institutions culturelles
Espagne	4,6 milliards d'euros (2003)	104 ml d'euros fondations (12)	2,3%	59,7 ml v	musique classique et peintures
Finlande	745 ml d'euros (2001)	27 ml d'euros total privé (6)	3,6%		
France	€ 12 milliards d'euros (2004)	343 ml d'euros total privé (7)	2,9%	165,5 ml d'euros	Activité culturelle soutenue par l'État; musique et objets d'art
Grèce	500 ml d'euros (2001)			22,4 ml d'euros	Établissement de nouvelles institutions culturelles .
Hongrie	572 ml d'euros (2003)	22,4 ml d'euros donations (8)	3,9%		
Italie	2,7 milliards d'euros (2000)	115 ml d'euros entreprises (9)	4,2%	205,7 ml d'euros	Patrimoine et musique classique
Irlande	302 ml d'euros (2004)	13,7 ml d'euros entreprises (10)	4,5%	12,92 ml d'euros	Institutions culturelles ; musique, patrimoine et objets d'art

	Soutien public à la culture	Soutien privé à la culture	Soutien privé en % du soutien public	Soutien des entreprises à la culture 1995-1997	Activités soutenues
	1*	2**	3	4***	5
Pays-Bas	2,6 milliards d'euros (2003)	50 ml d'euros entreprises (11)	2%	De 28,2 à 37,7 ml d'euros	musique et objets d'art
Espagne	4,6 milliards d'euros (2003)	104 ml d'euros fondations (12)	2,3%	59,7 ml v	musique classique et peintures
Suède	1,9 milliards d'euros (2002)			€ 30 ml	Musées, galeries d'art, théâtre et danse
Royaume-Uni	9,7 milliards d'euros (2003)	632,94 ml d'euros total privé (13)	6,5%	147 ml d'euros	Danse, musique, théâtre, festivals, patrimoine

* Les données doivent être lues au regard du contexte de chaque pays. Les dépenses nationales pour la culture sont basées sur les estimations disponibles pour la période 2000-2005. Pour de plus amples informations sur les dépenses nationales pour la culture, voir le tableau 4, annexe 1.

** Les données sont basées sur différentes sources (voir ci-dessous) et présentent les estimations disponibles pour la période 2000-2005. Sauf indication contraire, le rapport fait référence aux données du *Conseil de L'Europe/ERICarts 2006*.

*** Sauvanet 1999.

Tableau 9: sources

- (1) Wagner & Wiesand (Conseil de L'Europe/ERICarts 2006). Les chiffres comprennent les contributions des fondations et d'autres donateurs privés.
- (2) *Initiativen Wirtschaft für Kunst (Comité autrichien pour les arts) 2006*. A partir duquel, 45% (en 2001) ont été distribués à des parrainages artistiques.
- (3) *Le Centre européen des Fondations 2005a*.
- (4) *La Fondation Bulgare des œuvres de bienfaisance 2005*.
- (5) *Ministère de la Culture 2003*. Les soutiens privés ont augmenté de plus de 10% par an à partir de 1998-2002.
- (6) *European Foundation Centre (EFC) 2005a*. La contribution privée totale pour la culture en Finlande est estimée à 16 millions d'euros en 2002. *Oesch 2005*. Le soutien des sociétés pour les arts et le patrimoine en 2003 est estimé au moins 4,1 millions d'euros ($\pm 2\%$), couvrant uniquement le soutien correspondant aux montants des transferts précis ou estimés.
- (7) *Morel 2003; European Foundation Centre (EFC) 2005a*. La seule contribution privée à la culture en France est estimée à 124 millions d'euros en 2001.
- (8) Les données sont uniquement basées sur les donations provenant de la loi 1% (voir le tableau 8. et l'annexe 2), distribuées par le Fonds civique national en 2003. Le soutien aux organisations culturelles représente 19% du total des donations provenant de la loi 1%.
- (9) *Premio Impresa e Cultura 2004*. Les données sont uniquement basées sur les investissements des sociétés italiennes pour la culture en 2004.
- (10) *Business2Arts 2000*. Les données font référence à l'année 1999.
- (11) *Smithuijsen 2005*.
- (12) *Fundacion Juan March 2005*. Les données sont uniquement basées sur des estimations fournies par trois des fondations accordant les subventions les plus importantes en Espagne en 2005.
- (13) *Arts & Business 2005a, 2005b*. Les chiffres comprennent les investissements des entreprises, les dons individuels et les investissements des fondations et des comités.

